

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

FRANÇOIS VILLON

PUBLIÉES AVEC

UNE ÉTUDE SUR VILLON

DES NOTES, LA LISTE DES PERSONNAGES HISTORIQUES
ET LA BIBLIOGRAPHIE

PAR

M. LOUIS MOLAND

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

Winston A Buchanan
Univ of Chicago
1901

Ballade des dames du temps jadis.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

FRANÇOIS VILLON

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

FRANÇOIS VILLON

PUBLIÉES AVEC

UNE ÉTUDE SUR VILLON

DES NOTES, LA LISTE DES PERSONNAGES HISTORIQUES

ET LA BIBLIOGRAPHIE

PAR

M. LOUIS MOLAND

PARIS
GARNIER FRÈRES, ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES

AVERTISSEMENT

Les poésies de maître François Villon formeraient un très mince volume si on les réduisait à ce qui lui appartient authentiquement. Le *Petit Testament*, le *Grand Testament*, quelques pièces détachées et le *Jargon*, voilà tout ce qui constitue l'œuvre incontestable du pauvre écolier parisien. Le volume a été, d'édition en édition, grossi, sous la rubrique complaisante : « *Œuvres attribuées à Villon*, » de pièces accessoires qui dépassent en étendue l'élément principal. Nous avons suivi l'exemple de nos devanciers, en les reproduisant, sans vouloir plus qu'eux en imposer au lecteur. Parmi les nombreux rondeaux et ballades extraits du *Jardin de Plaisance*, il en est bien peu, nous ne nous le dissimulons pas, qui portent la griffe de Villon. Le *Monologue du Franc Archer* et le *Dialogue de MM. de Mallepaye et de Baillevent* ne sont certainement pas de la même main. S'il fallait choisir lequel des deux peut être prêté à Villon avec plus de vraisemblance, nous n'hésiterions pas à désigner le premier, quoique nous n'ayons, à dire vrai, nul commencement de preuve. Enfin, Villon est bien le héros des *Repues franches*, mais ce n'est certainement pas lui qui les a composées.

Toutes ces annexes ne laissent pas d'avoir de l'intérêt par elles-mêmes; elles sont, pour la plupart, placées là traditionnellement, depuis qu'on a commencé à imprimer Villon. Il faut donc les conserver. Les éditeurs de Villon ont, pour le commentaire de leur auteur, suivi deux systèmes : les uns, comme MM. Prompsault, P.-L. Jacob, bibliophile (édit. 1854), ont adopté celui des notes courantes au bas du texte ; les autres, comme M. Pierre Jannet, ont préféré la forme du glossaire. Nous croyons que les notes au bas des pages sont plus commodes pour le lecteur. Trop rarement, quand on recourt à un glossaire, l'on y trouve la réponse qu'on y cherche. Cette peine, souvent inutile, finit par donner de l'humeur. Les obscurités du texte de Villon ne tiennent pas tant, d'ailleurs, à l'ignorance du sens des mots qu'à celle des intentions de l'auteur et aux tours de phrase qui lui sont propres. Dans ce cas, l'interprétation au bas de la page est bien plus efficace.

La bibliographie pour les anciennes éditions est donnée ici d'après le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* de J. Brunet.

Nous croyons qu'on trouvera dans l'ensemble des notices dont nous avons entouré le texte du vieux poète, tous les moyens de le comprendre, de l'apprécier et de le goûter, en le plaçant aussi exactement que possible dans son rôle et dans son milieu, et c'est le but que nous nous sommes proposé d'atteindre.

FRANÇOIS VILLON

I

POURQUOI L'ON FAIT COMMUNÉMENT COMMENCER A FRANÇOIS VILLON LA POÉSIE MODERNE

Tous ceux qui ont remonté le cours de notre histoire littéraire se sont accordés à fixer au poète François Villon le point de départ de la poésie moderne. Pourquoi ce poète s'est-il toujours présenté le premier, ou le dernier si l'on veut, dans cette perspective lointaine et obscure. Dès le jour où l'on a commencé à se préoccuper des œuvres du passé, à l'aube de la Renaissance, François Ier signale à Clément Marot ce précurseur, et Clément Marot, sur l'ordre du roi, publie une édition en quelque sorte officielle des poésies de Villon, comme si ces poésies méritaient seules, de toutes celles que le moyen âge avait produites, d'être reconnues et adoptées par la nouvelle France. Il eût été naturel cependant que François Ier appelât plutôt à cet honneur son aïeul, Charles d'Orléans, l'illustre émule de Villon. Quand, plus tard, Boileau, dans son *Art poétique*, voulut retracer rapidement les origines de notre poésie, c'est ce même Villon qu'il jugea à propos d'installer le premier, par ordre chronologique, sur notre

Parnasse, et cela « parce qu'il sut, dit Boileau, débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers. » Boileau ne s'est pas expliqué exactement : Villon n'a rien débrouillé du tout; il n'a pas porté à un plus haut point l'art des vieux romanciers ses prédécesseurs, il a rompu avec cet art. Boileau n'a pas nettement discerné quels étaient les titres de Villon au rang qu'il lui assigne, mais il a senti que ce rang lui était dû.

Depuis lors, Villon est resté le premier en vue, ouvrant la marche de la procession des poètes français. Pourquoi, une fois encore, ce consentement unanime, plus ou moins bien motivé? La supériorité de François Villon n'est point, après tout, si éclatante qu'elle ait dû nécessairement prévaloir ainsi de prime abord, et être acceptée sans hésitation par les doctes comme par les ignorants. Plus haut que lui dans le cours des siècles, il y a certes de beaucoup plus grands poètes, à considérer la puissance et la hauteur de leur inspiration. A côté de lui, il a des rivaux qui sembleraient, par quelques-unes de leurs qualités, pouvoir lui disputer la préséance : Eustache Deschamps, par exemple, pour l'ensemble de ses œuvres; Charles d'Orléans, pour l'élégance et le charme de ses vers.

D'où vient que leur étoile se soit totalement éclipsée devant celle du pauvre écolier? D'où vient que François Ier ait eu si grandement raison de ne pas se laisser entraîner par l'esprit de famille? et que Boileau n'ait pas eu tort, quoiqu'il justifie mal sa préférence? D'où vient enfin que la critique, que l'érudition

actuelle, toutes choses étudiées, comparées, n'hésite pas plus que ses devanciers qu'une sorte d'instinct guidait seul? Non pas, bien entendu, qu'elle supprime tout ce qui est antérieur à Villon; mais elle aussi s'accorde à faire commencer à Villon une période nouvelle qui est vraiment celle de la poésie moderne, et c'est lui qu'elle continue à placer au seuil de cette poésie. Nous voulons examiner cette question intéressante. Nous essayons de bien préciser ce point d'histoire littéraire. Pour cela il faut passer rapidement en revue les phases successives qu'a parcourues, pour ainsi dire, l'inspiration poétique, phases qui ont été chez nous à peu près les mêmes que chez les autres peuples.

De nos jours, la poésie est, avant tout, une effusion de l'âme du poète, le cri de sa joie ou de sa souffrance, le récit des impressions et des émotions dont sa propre vie a été tissue. La poésie est presque entièrement *subjective*, si l'on nous passe ce terme de l'école. Le poète se raconte, se chante, se décrit lui-même,

> Et, plein de son image, il se peint en tous lieux.

Il expose au grand jour ses plus intimes sentiments. Comme l'homme de Ribeira, il ouvre à deux mains sa poitrine pour que les hommes y regardent : ceux-ci sont touchés par conformité de sensations et par sympathie.

La poésie n'a pas toujours présenté ce caractère qui est aujourd'hui si marqué, et n'en est même arrivée là qu'à une époque assez tardive. L'homme ne

commence point par descendre en lui-même pour examiner ce qui se passe dans son âme, pour compter les pulsations de son cœur. Il est trop occupé d'abord par le monde extérieur; il est tout entier aux spectacles et aux événements qui frappent ses yeux ; il vit au dehors, pour ainsi dire. De même le poète, aux âges primitifs, ne songe qu'à exprimer les faits qu'il voit s'accomplir ou ceux qu'il entend raconter. Il traduit dans ses chants les passions générales qui règnent autour de lui et qu'il partage. Il résume et répand les connaissances dont une éducation privilégiée l'a rendu dépositaire. Il formule les hymnes dans lesquelles s'épanche le sentiment universel. Il est écho, oracle, interprète. Il n'est jamais occupé particulièrement de lui-même; il est toujours impersonnel. Il l'est à ce point qu'on peut douter parfois s'il a été un ou plusieurs, s'il est individu ou légion.

Cette impersonnalité primitive de la poésie est très frappante à l'origine de notre littérature française. Pendant une longue période, le poète demeure uniquement l'organe de la pensée universelle ; il est une voix qui s'élève au sein des masses ; il est la tradition vivante, la nation qui parle. Il raconte les exploits des ancêtres tels qu'ils restent dans toutes les mémoires, tels aussi que la tradition les altère et les transfigure. Il célèbre les héros contemporains. Il n'est pas seulement le gardien des souvenirs de sa race ou le distributeur de la renommée, il se charge aussi d'émouvoir, de divertir et récréer: tantôt il récite une légende pieuse ou tantôt une tragique aventure d'amour. D'autres fois, il dit un conte joyeux

pour égayer les festins et les veillées, ou un apologue satirique qui venge les petits de l'oppression des grands. Mais dans tout cela il n'apparaît pas lui-même ou n'apparaît que de la manière la plus fugitive. Rarement il nous a transmis son nom, plus rarement encore le moindre renseignement sur sa vie. La foule des poètes, dans les premiers siècles de notre littérature, s'offre à nos yeux comme une armée qui défile par colonnes: personne ne sort des rangs; nulle figure distincte ne se détache de la masse confuse.

Et ceci est vrai jusque dans les genres de poésie où il semble que le caractère individuel doive le plus nécessairement éclater. La chanson, par exemple, la chanson amoureuse n'échappe pas à la loi commune; les chanteurs qui peignent leurs transports et leurs tourments, qui vantent la beauté de leur dame, qui bénissent sa douceur ou se plaignent de sa cruauté, ne font d'abord que développer des thèmes presque invariables, qu'échangent longtemps entre elles, comme deux muses sœurs et rivales, la littérature du midi et la littérature du nord.

Peu à peu, à mesure qu'on avance dans l'histoire, l'impersonnalité diminue, les physionomies se dessinent. Nous commençons à entrevoir ou à deviner, derrière le poète, l'homme dont la vie sert jusqu'à un certain point à expliquer les œuvres. Tel nom s'attache nécessairement à telle composition. Chez nous, c'est au treizième siècle que ce progrès devient sensible. Ce siècle, surtout dans la seconde moitié, nous a légué un bon nombre de productions où il est facile de distinguer un accent personnel. Adam de La

Halle, exilé d'Arras, sa ville natale, répand dans ses vers ses sentiments d'amertume et de regret Rutebeuf, sentant la dure étreinte de la misère, voyant son logis désolé, son foyer éteint, sa femme et ses enfants malades de privations, se risque à tracer ce triste tableau. Il se dit qu'il n'est pas sans reproches. Il maudit le jeu qui le ruine. Il ne puise pas encore dans cet examen de conscience les grands sujets de méditation et de rêverie. C'est la souffrance matérielle qui lui arrache des cris et des aveux plaintifs.

Les conteurs de cette époque s'enhardissent aussi à nous entretenir de leur disposition d'esprit et de cœur. L'auteur laisse parfois apercevoir son visage, riant ou affligé, à travers les plis flottants de la fiction. Ainsi Denys Piramus, l'aimable poète qui a raconté les aventures de Partonopeus de Blois et de la fée Mélior, se met familièrement en scène entre ses personnages; il compare leur sort au sien; il feint d'être jaloux de l'heureuse fortune de son heros. Il demande pardon à ceux qui le lisent ou qui l'écoutent, d'interrompre si fréquemment son récit pour songer à ses propres amours : « On ne peut, dit-il, empêcher sa pensée, non plus que ses yeux, de se diriger toujours vers l'objet aimé. Où tu as douleur, là se porte involontairement ta main ; où tu as amour, là vont tes yeux et ta pensée. » Et il y a dans ces fréquents retours du conteur sur une lui-même une grâce, une tendresse doucement voilée d'ironie, un sourire trempé de larmes, qui font songer à quelques-uns de nos poètes les plus modernes.

La transformation qui était en train de s'opérer

continua ; la personnalité du poète s'accuse de plus en plus aux siècles suivants. Il n'eût pas fallu contester leurs œuvres à Christine de Pisan, à Guillaume de Machault, à Alain Chartier ; ce sont de véritables auteurs, qui ont toutes les prétentions qui s'attachent à ce nom. Mais cette personnalité se montre timidement encore dans leurs ouvrages. Dans François Villon, qui vient immédiatement après eux, elle se déploie au contraire et triomphe complètement : elle n'est plus seulement dans le caractère, dans l'attitude et dans la conduite, elle passe tout entière dans l'œuvre.

Villon fait, le premier, ses vers avec ce qu'il a éprouvé depuis son enfance, avec ce qu'il a souffert, pensé et senti, avec sa vie enfin ; et l'on en est d'autant plus frappé que cette vie a été plus misérable et moins belle. Les plaisirs et les caprices de sa jeunesse d'écolier, ses ripailles et ses jeûnes forcés, les méfaits qu'il a commis en compagnie de fripons et de mauvais sujets comme lui, l'arrêt qui, pour un de ces méfaits, le condamna à être pendu, les perspectives peu riantes que cet arrêt ouvre à son imagination, l'heureux succès de son appel et sa délivrance inespérée, les infortunes qui le poursuivent de nouveau, le long été qu'il passe, nourri au pain et à l'eau, dans les cachots de l'évêque d'Orléans : telles sont les aventures nullement chevaleresques qui excercent sa verve et qui lui suggèrent rondeaux, ballades et chansons. Aux bouffonneries licencieuses, aux boutades grossières qui sont l'emploi le plus ordinaire de ses rimes, se mêle une veine de rêverie gracieuse et même de sensibilité grave. Par instants, alors sans

doute qu'il est un peu plus heureux et qu'il n'a pas besoin de s'étourdir, il fait un retour sur le passé, il réfléchit aux années qu'il a follement perdues, et un remords fugitif lui traverse l'esprit. Il songe à ses compagnons de débauche dispersés au loin ou « morts et roidis ». Le souvenir de sa mère « la pauvre femme » le saisit et lui arrache des regrets douloureux. Mais qu'il soit dans une heure de jovialité intempérante ou qu'il s'abandonne à une tristesse passagère, ce sont toujours ses émotions qu'il traduit, ce sont toujours les événements de sa vie obscure qui l'occupent et qui l'inspirent. Et c'est là justement ce qui fait qu'on l'a toujours aperçu et qu'on l'aperçoit toujours, quand on remonte vers les premiers siècles de notre poésie. Il n'a rien débrouillé de ce qui existait avant lui; mais il est lui-même un être distinct. Il a son accent, son langage original, son dialecte à lui. Il est Villon, l'écolier parisien, et nul autre. Il offre une physionomie nettement accusée, il est vraiment un homme de chair et d'os au milieu de ces légions d'ombres, plus ou moins sublimes, plus ou moins touchantes, plus ou moins moqueuses, qui se dessinent confusément derrière lui.

Ce caractère personnel est marqué dans Villon de manière à attirer infailliblement les regards, car non-seulement ce poète est un type exceptionnel sous ce rapport, si on le compare à ce qui avait existé avant lui, mais encore si on le compare à ce qui vint après. La poésie française continue sans doute à se développer dans le même sens : le génie individuel, qui se décrit et se raconte lui-même, tend de plus en plus à y do-

miner. Mais ceux chez qui il se rencontre au même degré que chez Villon, chez qui il se déploie si franchement et, on peut le dire, si impudemment, restent rares. Chaque personnage prend à nos yeux plus de consistance; il s'inscrit sur le registre de l'histoire avec tous les détails qui peuvent le sauver de l'oubli. La libre expansion manque souvent à ses œuvres. Ce n'est que lentement que notre poésie s'avance dans cette voie où chaque siècle lui fait faire des progrès et où l'âge actuel l'a précipitée tout entière.

On comprend maintenant comment les œuvres de François Villon se trouvent inscrites sous le premier numéro de tout catalogue de notre poésie moderne.

II

CE QUE L'ON SAIT DE LA VIE DE FRANÇOIS VILLON

Villon a plusieurs fois indiqué avec précision la date et le lieu de sa naissance. Il dit, en 1461, qu'il commence son Grand Testament l'an trentième de son âge, et, dans le *Débat du corps et du cœur* (p. 169) fait dans la prison de Meung, il dit positivement : « Tu as trente ans. » D'après son témoignage il était donc né en 1431. Sur le lieu de sa naissance il n'est pas moins explicite. Il y a d'abord sa fameuse épitaphe en forme de quatrain :

> Je suis François, dont ce me poise,
> Né de Paris emprès Pontoise.
>
> (P. 90.)

Puis, dans le *Grand Testament* (p. 90), il lègue à Robert Turgis le droit d'échevin « qu'il a comme enfant de Paris. »

Un huitain reproduit par Fauchet[1] a jeté un peu d'hésitation sur ce point en fournissant une indication plus précise en apparence. Voici ce huitain qui n'est qu'une amplification de l'épitaphe susmentionnée :

Je suis Françoys, dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon surnom,
Natif d'Auvers emprès Pontoise,
Et du commun nommé Villon.
Or, d'une corde d'une toise
Sauroit mon col que mon cul poise,
Se ne fut un joli appel.
Le jeu ne me sembloit point bel.

L'authenticité de ce huitain a été souvent contestée. On a retrouvé le manuscrit dont Fauchet l'avait extrait et qui est à présent sous le nº LIII des manuscrits français de la Bibliothèque de Stockholm. Le huitain s'y voit avec des variantes légères relevées par M. Longnon :

Je suis François, dont il me poise,
Nommé Corbeil en mon seurnom,
Natif d'Auvars emprès Pontoise,
Et du commun nommé Villon.
Une corde de demye toise,
Ce ne feust ung joli appel,
Sceust bien mon col que mon cul poise,
Le jeu ne me sembloit point bel.

1. *Origines des chevaliers, armoiries et héraux,* dans les *Œuvres de I. Claude Fauchet,* édition de 1610.

Quoique le manuscrit en question soit de la fin du quinzième siècle, il ressort clairement de l'examen attentif de ce huitain qu'il n'est que l'œuvre d'un scribe qui, songeant que Villon n'avait pas été pendu, a voulu modifier l'épitaphe dans ce sens. Le copiste n'a pas compris la plaisanterie de Villon :

> Né de Paris emprès Pontoise,

et il a remplacé Paris par Auvers qui est en effet un village près de Pontoise dans le Vexin français. Né à Auvers, Villon, quoi qu'en dise M. Campaux, n'aurait pu se dire Parisien ; et, d'ailleurs, les assertions répétées du poète doivent l'emporter sur un texte sans autorité.

Il était de famille pauvre et obscure; il l'avoue franchement dans ces vers (page 43) :

> Pauvre je suys de ma jeunesse,
> De pauvre et de petite extrace.
> Mon père n'eut onc grand richesse,
> Ne son ayeul nommé Erace.
> Pauvreté tous nous suyt et trace.
> Sur les tumbeaux de mes ancestres,
> Les ames desquelz Dieu embrasse,
> On n'y voit couronnes ne sceptres.

Ainsi Villon n'a aucune prétention nobiliaire. Il proclame comme Béranger, mais sans aucun sentiment d'orgueil, qu'il est vilain et très vilain Son père était mort bien avant 1461. Il le dit formellement (page 45). Sa mère vit encore à cette date où il compose son Grand Testament. C'est une bonne vieille femme, ne sachant lire ni écrire, très pieuse, à qui il a causé beaucoup

de chagrin, et dont il ne parle qu'avec attendrissement (page 79). Il fut dès sa jeunesse un écolier dissipé; il perdit son temps au lieu de le mettre à profit.

> Bien scay se j'eusse estudié
> Au temps de ma jeunesse folle,
> Et à bonnes mœurs dédié,
> J'eusse maison et couche molle!

Il eût obtenu quelque bénéfice comme la plupart des clercs de l'Université.

> Mais quoy? je fuyoye l'escolle
> Comme faict le mauvays enfant...[1]

Il n'a donc point de ressources. Était-il parvenu à la maîtrise ès arts? On l'appelle généralement maistre François, ce qui ne prouve pas grand'chose, cette qualification de maître étant alors accordée très libéralement. Lui-même se dit simplement écolier et ne prend jamais que ce titre (pp. 11 et 165).

Il parle dans le *Petit Testament* de la nomination qu'il a de l'Université (page 20); mais, d'après ce qu'il en dit, on peut croire qu'il s'agit plutôt de quelque bourse. On n'a enfin retrouvé son nom sur aucun des anciens registres de la *Nation française*[2] qui subsistent.

Mais quel est exactement ce nom? Là est le problème le plus difficile, et les documents nouveaux

1. Page 40.

2. On sait que la Faculté des arts était partagée en quatre nations dans lesquelles les écoliers et les maîtres étaient rangés selon leur lieu de naissance.

récemment produits, au lieu de l'éclaircir, n'ont fait que le compliquer.

Il est certain d'abord que le nom de Villon n'est pas un nom patronymique. Il est très certain encore que ce nom ne fut pas donné à l'écolier fripon à cause des méchants tours et des larcins qu'il commettait, *villonnie* ou *willonnie* étant assimilable au vieux mot *guille* (tromperie).

L'écolier dut ce nom à un protecteur, à une sorte de père adoptif, dont il parle dans l'un et l'autre de ses *Testaments*.

Je laisse, de par Dieu, mon bruit
A maistre Guillaume Villon
Qui en l'honneur de son nom bruit
Mes tentes et mon pavillon,

C'est-à-dire dont le nom honorable est inscrit sur mes tentes et mon pavillon[1].

Item, et à mon plus que père
Maistre Guillaume de Villon,
Qui m'a esté plus doulx que mère
A enfant levé de maillon, etc.[2]

Ce Guillaume de Villon est à présent très bien connu. Il s'appelait lui-même ainsi, nullement « à cause des tromperies qu'il aurait faites en sa vie », mais parce qu'il était originaire du village de Villon, près Tonnerre. C'était un notable et grave personnage.

1. *Petit Testament*, page 12.
2. *Grand Testament*, page 78.

Il est qualifié « chapelain de l'une des chapelles de l'autel de saint Jean l'évangéliste en l'église de saint Benoît le Bientourné, maître ès arts, et bachelier en décrets[1]. Il fut à diverses reprises le procureur de la communauté des prêtres de saint Benoît, dont il faisait partie depuis 1427 ou 1428. Il avait plusieurs maisons dans le cloître saint Benoît. Il mourut plus que sexagénaire en 1468, léguant à la communauté l'hôtel de la Porte-Rouge dans ledit cloître qu'il possédait depuis 1433.

Tel était le patron dont le poète prit le nom qu'il transmit à la postérité. Mais, lui, comment s'appelait-il premièrement? Il s'appelait François des Loges, ainsi qu'il résulte d'un acte authentique reproduit dans les récentes publications de MM. Vitu et Longnon. Il est vrai qu'un deuxième acte mis au jour par les mêmes érudits fournit immédiatement un autre nom que celui-là.

Mais voyons d'abord ce que nous apprennent ces documents exhumés des Archives nationales.

En 1455, François Villon habitait au cloître saint Benoît, très probablement chez son protecteur et père adoptif dont nous venons de parler. Le jour de la Fête-Dieu, après souper, vers neuf heures du soir, il était assis en la rue Saint-Jacques, sur une pierre, au-dessous du cadran et de l'horloge de saint Benoît le Bientourné, en compagnie d'un prêtre nommé Gilles

1. Guillelmus de Villione, capellanus capellanie ad altare sancti Johannis Evangeliste in ecclesia Beati Benedicti Beneversi Parisiensis fundate, et in artibus magister, et in decretis bacalarius

et d'une femme nommée Ysabeau, et passait le temps à deviser avec eux.

Il était vêtu d'un petit manteau « pour le serain », et portait à la ceinture la dague qui faisait partie intégrante du costume de l'époque. Ils virent venir à eux un autre prêtre nommé Philippe Chermoie ou Sermoise, accompagné d'un maître ès arts du nom de Jehan le Mardi. Dès qu'il aperçut Villon, Philippe Chermoie s'avança vers lui. Villon se leva, les invitant à prendre place sur le banc. Mais Philippe lui dit d'un ton de voix irritée : « Je renie Dieu, je vous trouve enfin, croyez que vous aurez affaire à moi. — Monsieur messire Philippe, répondit Villon, pourquoi vous fâchez-vous? Quel tort vous ai-je fait? Que me voulez-vous? » L'autre le bouscula rudement et le fit retomber sur la pierre. Villon se releva et se retira vers le cloître. Les assistants, Gilles, Ysabeau, Jehan le Mardi, voyant qu'une rixe allait avoir lieu, s'éloignèrent de peur d'y être compromis.

Chermoie, ayant suivi en effet son adversaire jusqu'à la porte du cloître saint Benoît, tira de dessous sa robe une grande dague et en frappa Villon au visage, à la lèvre inférieure, et lui fit une blessure dont le sang jaillit. Villon, de son côté, avait mis la dague à la main; il en donna un coup violent dans l'aine à son agresseur, coup que celui-ci, dans sa colère, ne parut pas sentir immédiatement.

Jehan le Mardi était revenu, il s'efforça de désarmer Villon, et y réussit. Mais Villon, se voyant sans défense contre Chermoie qui continuait à le poursuivre avec des injures et des menaces, ramassa une pierre

qui se trouva à ses pieds et la lui jeta à la tête. Chermoie, affaibli sans doute par le sang qui s'échappait de sa blessure, fut renversé sur le sol.

Villon s'esquiva aussitôt, entra chez un barbier ou chirurgien nommé Fouquet, pour faire panser sa propre plaie à la lèvre. Les barbiers chirurgiens avaient l'ordre, en pareil cas, de faire un rapport à la police; Fouquet demanda au blessé son nom et le nom de son agresseur. Villon donna le nom de Chermoie et déclara se nommer *Michel Mouton*.

Cependant, des personnes accoururent et relevèrent le prêtre étendu à terre. Elles le transportèrent dans l'hôtel des prisons du cloître saint Benoît; là elles le firent panser, et envoyèrent querir un maître examinateur au Châtelet de Paris ou, comme nous dirions aujourd'hui, un commissaire de police.

Celui-ci demanda à la victime si, dans le cas où elle succomberait à sa blessure, elle voulait que ses parents et amis poursuivissent son meurtrier devant la justice. Chermoie aurait répondu que non, et qu'il pardonnerait en ce cas à l'auteur de sa mort « pour certaines causes qui à ce le mouvaient ».

Transporté à l'Hôtel-Dieu, Philippe Chermoie expira. Villon s'enfuit de Paris. Dans le courant de l'année, il sollicita du roi Charles VII des lettres d'abolition et de rémission pour ce meurtre, et ces lettres lui furent, en effet, octroyées, au nom de maistre François des Loges, autrement dit de Villon, âgé de vingt-six ans ou environ. Villon avait vingt-sept ans, mais en pareil cas on se rajeunit toujours un peu, la jeunesse etant une première et naturelle excuse. Ces lettres étaient

accordées au suppliant, « attendu que en autres choses, il s'est bien et honorablement gouverné, sans avoir jamais été atteint, reprins ne convaincu d'aucun autre vilain cas, blame ou reproche. » Elles sont datées de Saint-Pourçain (en Bourbonnais) et du mois de janvier 1455 (1456 nouveau style).

Mais voici qu'on découvre de nouvelles lettres de rémission octroyées pour le même fait, et celles-ci datées de Paris du même mois de janvier 1455 (1456 nouveau style) au nom de François de Monteclier, de Monterbier, ou finalement et avec une probabilité plus grande, de Montcorbier, maître ès arts. Ainsi, le meurtrier de Chermoie qui, à Saint-Pourçain s'appelait François des Loges, autrement dit de Villon, se serait nommé François de Montcorbier à Paris. Voilà beaucoup de noms pour un seul personnage, sans compter les faux noms sous lesquels il se déguisait, comme nous venons d'en voir un exemple.

Le second vers du huitain du manuscrit de Stockholm devrait se lire d'après cela :

> Je suis François, dont il me poise,
> *De Montcorbier* en mon seurnom.

Le nom patronymique de Villon serait de Montcorbier, et celui de des Loges ne serait qu'un premier surnom. Ce nom de Montcorbier est historiquement bien moins insaisissable que les autres. Il est celui d'une noble famille du Bourbonnais ayant alors pour chef « noble homme Girard de Montcorbier, escuier » à laquelle l'écolier parisien pourrait plus ou moins directement se rattacher De plus, « Franciscus de

Montcorbier, de Parisius », est inscrit à plusieurs reprises sur le registre des procureurs de la *Nation de France* pour la Faculté des arts; il figure en mars 1448 (si c'est Villon, il avait 17 ans) parmi les *baccalariandi* ou parmi ceux qui devaient subir l'examen du baccalauréat ; et trois ans après, au temps où Jean de Conflans était procureur de la Nation de France, du 4 mai au 26 août 1452, il est appelé à la licence, puis à la maîtrise ès arts. Il a alors (toujours si c'est Villon) vingt et un ans, c'est-à-dire tout justement l'âge où l'on pouvait être admis à la maîtrise; ce qui prouverait que François de Montcorbier était un étudiant laborieux et remarquablement avancé dans ses études.

Tout cela est presque trop beau, il faut l'avouer. D'abord rien dans tout ce que Villon nous dit de son origine ne permet de le rattacher, même du plus loin, à une noble famille.

Puis, comment concilier cette maîtrise précoce avec es vers déjà cités :

Bien scay se j'eusse estudié
Au temps de ma jeunesse folle...
J'eusse maison et couche molle!
Mais quoy? je fuyoye l'escolle
Comme fait le maulvais enfant...

Pourtant les deux actes sont authentiques; il s'agit incontestablement du même fait. Pourquoi deux noms pour le même personnage?

« La requête de Saint-Pourçain, dit M. Vitu, contient les véritables noms de maître François, je veux dire les noms sous lesquels il était habituellement

connu; aucun effort n'est fait ici pour dissimuler l'identité du suppliant, qui comptait évidemment sur la mansuétude de la grande chancellerie siégeant alors en Bourbonnais. A Paris, les choses étaient plus difficiles. Le prévôt de Paris, le parlement et son procureur général tenaient pour subreptices les lettres de rémission qui n'avaient pas été demandées par l'intermédiaire de la chancellerie permanente du Palais, appelée la petite chancellerie. Mais au Palais, on avait des notes de police, et l'on se montrait sévère. Voilà pourquoi François Villon, s'adressant à la chancellerie du Palais, devient François de Monterbier (ou de Montcorbier). »

Le raisonnement n'est pas très décisif. La chancellerie de Paris, puisqu'elle était si bien informée, aurait dû écrire François de Montcorbier, autrement dit des Loges, autrement dit de Villon, au lieu de se contenter du nom sous lequel le condamné était le moins connu.

M. Paul Lacroix n'admet pas, lui, que les deux lettres de rémission concernent le même individu[1]; il croit qu'elles ont été délivrées à deux personnages distincts. Il fait remarquer l'ordre dans lequel les deux documents sont placés dans les layettes du Trésor des Chartes, les lettres octroyées à Montcorbier ayant été délivrées avant les autres. Il fait remarquer encore que dans celles-ci seulement il est question de certaines circonstances et notamment du bannisse-

1. *Œuvres de François Villon*, Paris, librairie des Bibliophiles, 1877, in-8°, p. 333.

ment de Montcorbier, dont il n'est pas parlé dans celles octroyées à François des Loges. Il en conclut que François de Montcorbier, maître ès arts, fut incriminé pour le meurtre de Philippe Chermoie, qu'il fut jugé et condamné par contumace, et qu'ensuite il obtint des lettres de rémission, de la chancellerie de Paris. Montcorbier étant ainsi hors d'affaire, Villon se serait déclaré alors le seul auteur du meurtre du cloître saint Benoît, et le conseil lui aurait accordé de nouvelles lettres de rémission, les poursuites n'étant plus possibles pour un crime dont un autre avait déjà obtenu grâce. Il faut avouer que toute cette procédure aurait été bien extraordinaire, et que Montcorbier condamné par méprise devait plutôt solliciter une révision de l'arrêt que des lettres de rémission. Le criminel gracié reste un criminel; il n'en est pas de même de celui qui, après avoir été condamné par erreur, est déclaré non coupable. Il faudrait, pour expliquer la conduite de Montcorbier, qu'il eût été complice de Villon, qu'il eût participé au meurtre; mais dans l'une ni l'autre pièce on ne voit rien qui permette de supposer que l'homme attaqué par Philippe Chermoie ou Sermoise ait eu un auxiliaire. Au contraire, il est abandonné par ceux qui étaient là.

On est donc en présence d'un problème non éclairci, et l'identité de Villon et de François de Montcorbier ne saurait être jusqu'ici affirmée. Mais nous pouvons laisser ce problème derrière nous sans grand souci, ce nom de Montcorbier ne devant plus reparaître jamais dans la vie de Villon.

Ce qui n'est pas douteux, du moins, c'est l'événe-

ment lui-même, c'est la rixe dans laquelle messire Philippe succomba sous les coups de Villon. Les circonstances en sont rapportées d'après les dires de celui-ci, Philippe Chermoie n'étant plus là pour le contredire, et sans doute aussi d'après les données fournies par l'instruction judiciaire. Depuis qu'elles sont connues, on a déjà fait quelques hypothèses sur le sujet de la querelle. Évidemment, a-t-on dit, il y a une femme là-dessous, une rivalité amoureuse.

On a relevé dans le Petit Testament, composé à la fin de l'année 1456, certaines expressions qui ont paru avoir un caractère significatif :

Villon y parle de celle

> Consentant à ma deffaçon (à ma destruction),

de celle

> Qui m'a esté félonne et dure,

qui

> Veut et ordonne que j'endure
> La mort, et que plus je ne dure.

Il est vrai qu'il ajoute (page 11) :

> Par elle meurs, les membres sains,

ce qui semble indiquer une mort tout allégorique.

Quoi qu'il en soit, on a cherché le nom de la maîtresse de Villon. On en a trouvé plusieurs. Mais l'attention s'est fixée principalement sur les vers de la double ballade du *Grand Testament*, où il s'agit des malheurs éprouvés par les amoureux (p. 67) :

> De moy, pauvre, j'en veux parler;
> J'en fus battu comme à ru telles,

Tout nud, jà ne le quiers celer.
Qui me feit mascher ces groiselles,
Fors Katherine de Vauselles?
Noé le tiers ot, qui fut là...

On remarqua que l'un des quatre chanoines de Saint Benoît était, de 1456 à 1472, maître Pierre du Vaucel (Petrus de Vaucello), précédemment principal du collège de Navarre. La présence de Pierre du Vaucel dans le cloître Saint Benoît en 1456 était bien un peu tardive pour expliquer les événements de 1455; mais on constata que la famille du Vaucel ou de Vaucel devait appartenir au quartier Saint Benoît, où une maison située en la grande rue Saint Jacques est citée en 1445 comme ayant appartenu à feu Jehan du Vaucel [1].

Catherine de Vauselles dont se plaint Villon n'appartiendrait-elle pas à cette famille, ne serait-elle point une nièce ou une parente du principal du collège de Navarre? N'aurait-elle pas demeuré dans le voisinage du cloître Saint Benoît où logeait Villon? Et n'est-ce pas elle qui, après l'avoir bien accueilli (p. 69) aurait suscité contre lui la fureur jalouse de Philippe Chermoie? Et l'imagination de galoper dans cette carrière.

D'abord lorsque Villon parle de Katherine de Vauselles, c'est en 1461 dans son *Grand Testament;* il y a déjà loin de 1455, surtout si l'on considère combien d'incidents et d'accidents avaient marqué ces six années. On peut dire, il est vrai, que la double bal-

1 A. Longnon, page 42, note 2, *in fine*

lade : « Bienheureux est qui rien n'y a » a été composée antérieurement, comme plusieurs des pièces que Villon a introduites dans son œuvre principale.

Mais qu'est-ce que ce Noé, qui était là? Il n'y a aucune place pour lui dans la scène du soir de la Fête-Dieu. D'ailleurs, les expressions de Villon :

> J'en fus battu comme à ru telles (comme toiles au ruisseau),
> Tout nu.....

font supposer une correction d'un tout autre genre que celle que Philippe Chermoie lui voulait infliger. On pourrait même croire qu'il s'agit d'une correction publique comme la justice en infligeait alors « au cu de la charrette. Voyez *passim* la *Chronique scandaleuse.* » En tout cas, c'est d'une bastonnade vigoureuse que Villon veut parler. Voilà ce que lui valut Katherine de Vauselles.

Katherine a maintes rivales : notamment une nommée Denise qui porta plainte contre Villon (p. 100).

Il en est une autre, que le poète appelle « ma chère Rose » (p. 82) et à quelques vers de là (p. 83) :

> Ma damoiselle au nez tortu,

et qu'il conseille d'aborder avec ces mots injurieux :

> Orde paillarde, d'où viens-tu?

sans parler de la belle Gantière qui fut son écolière (p. 60), et de la grosse Margot qu'il faut beaucoup de bonne volonté pour prendre tout simplement pour une enseigne de cabaret, quoiqu'il existât en effet un cabaret à l'enseigne de la *Grosse Margot.* La ballade

de Margot, le dirai-je, paraît même offrir un caractère de sincérité bien plus grand que les plaintes répandues çà et là par Villon sur son amoureux martyre qui sont dans la convention poétique de son temps et de tous les temps. Aussi termine-t-il presque toujours ces plaintes par quelque boutade brutale, comme s'il était las de la fiction et si la vérité l'emportait :

Orde paillarde, d'où viens-tu?

Villon, selon toute apparence, n'a point conservé au cœur, dans sa vie agitée et turbulente, une passion unique et malheureuse qu'on cherche à retrouver depuis les premiers vers du *Petit Testament* (p. 10) jusqu'à la Ballade pour servir de conclusion au *Grand Testament* (p. 149). Il est bien plus probable que ses amours furent très variées et très passagères. Il est certain qu'elle lui attirèrent plus d'une méchante aventure; celle du cloître Saint Benoît est sans doute la première en date. C'est tout ce que nous pouvons dire avec quelque assurance.

Les lettres de rémission donnent à François des Loges autrement dit Villon un certificat de bonne vie et mœurs.

« Attendu que, en autres choses, il s'est bien et honorablement gouverné sans jamais avoir esté attaint, reprins ne convaincu d'aucun autre vilain cas, blasme ou reprouche. » Cela équivalait à une attestation qu'il n'avait pas encore eu affaire à la police, voilà tout. Prétendre que Villon avait été jusqu'alors studieux et rangé, et que ce fut cette affaire du cloître Saint Benoît qui le jeta dans le désordre, dans une vie

nomade et criminelle et dans la fréquentation de vauriens qui le conduisirent avec eux jusqu'au pied de la potence, c'est contredire les aveux du poète, c'est se mettre aussi en désaccord avec l'idée que va nous donner du monde où vivait l'écolier la première composition que nous connaissons de lui, et qui est datée de la fin de cette même année 1456.

Vers la Noël, Villon, revenu à Paris en vertu des lettres de rémission octroyées onze mois auparavant, se prépare à quitter de nouveau Paris. Il habite encore, selon toute apparence, au cloître Saint Benoît chez son protecteur, puisque de sa chambre il entend sonner l'*Angelus* à la Sorbonne. Il s'avise avant de partir d'écrire ses *lais* ou ses *legs*, qu'on nomma par la suite le *Petit Testament*. (Voy. p. 73).

C'était une forme poétique qu'il n'inventait pas. Plusieurs poètes avaient pris avant lui ce cadre commode pour enchâsser leurs vers. Mais Villon en fait une sorte de contrefaçon railleuse, une manière de plaisanterie cynique qui distingue totalement son œuvre de celle de ses prédécesseurs.

Les legs qu'il fait sont des legs imaginaires, ironiques, pleins de sous-entendus et d'équivoques aujourd'hui inexplicables. Ce sont des énigmes pour nous. Tout le sel en est évaporé. Essayez de traduire le *Petit Testament* en langage moderne, vous verrez ce qu'il en restera. Mais ce qu'on y aperçoit très bien, c'est que Villon était lancé à plein collier dans la gueuserie de Paris. A coup sûr ce n'avait pas été l'affaire de quelques mois de se créer ces relations avec les mauvais sujets de l'epoque, et il est probable que Villon

était depuis longtemps initié aux mystères de la bohême d'alors, auprès de laquelle les bohêmes qu'on a vues de nos jours étaient des miracles d'innocence.

Cette époque du quinzième siècle est singulièrement sombre et féroce. Les mœurs y sont corrompues et brutales; les crimes sans nombre. Les longues guerres, l'occupation anglaise avaient contribué sans doute à remuer le vieux fond de barbarie. L'Université de Paris, avec ses privilèges qui en faisaient un état dans l'État, avec sa population accourue de toute l'Europe et souvent dénuée de ressources, recélait les plus dangereux malfaiteurs, ceux à qui une certaine culture d'esprit donnait à la fois plus de moyens de nuire et plus de moyens de se dérober aux poursuites de la justice. Chaque fois qu'un assassin ou un voleur se qualifiant écolier était arrêté, c'était un conflit entre l'autorité ecclésiastique, qui prétendait le juger comme clerc, et la juridiction royale. L'autorité ecclésiastique acquittait presque toujours les coupables. Il fallait pour que le lieutenant criminel du prévôt pût ressaisir ceux-ci, qu'il y eût récidive sur récidive, qu'ils fussent considérés comme déchus du privilège clérical et tombés *in profundum malorum* : c'était l'expression consacrée.

Une situation si favorisée appelait dans l'Université une quantité de vauriens, de fils de famille ruinés et débauchés, à qui il suffisait, pour avoir la qualité d'écolier, de se faire inscrire aux leçons d'un maître. Il s'y développait de véritables associations de bandits, larrons, pipeurs et crocheteurs, et c'étaient ces

enfants perdus des écoles qui donnaient le plus de peine à la police parisienne.

Dès 1456 le *Petit Testament* nous donne une idée des compagnies que fréquentait l'auteur; il nous le montre en relations avec Regnier de Montigny (p. 16), un de ces fils de famille tombés *in profundum malorum*, et que les privilèges de cléricature n'empêchèrent pas d'être pendu, et cela probablement dès l'année suivante; avec Perrenet de la Barre, pipeur de dés (p. 93) et vivant de l'amoureux mestier (p. 19); avec Jehan le Loup et Chollet, voleurs de poullailles (p. 19), et beaucoup d'autres personnages peu recommandables, car ce serait se faire trop d'illusion que de prendre ces pauvres orphelins, ces enfants tout nus (p. 20), qu'il nous présentera par la suite avec les chapperons rabattus sur les yeux et les pouces sous la ceinture et disant : « *Hen? quoi? Il n'en est rien!* » (p. 105), de les prendre, disons-nous, pour de studieux élèves instruits par Villon dans les belles lettres et les bonnes disciplines, quoique l'un d'eux fût, dit-on[1], le fils d'un notaire au Châtelet.

Et puis quelle connaissance spéciale des tavernes, cabarets, lieux de rendez-vous nocturnes, l'Abreuvoir Popin, la Tour de Nigeon, Bicètre (p. 17)! quels rapports familiers avec les gens de la police et les sergents à verge (p. 18)! quelle prévoyance avisée lui fait réclamer à l'avance le meilleur cachot du Châtelet, s'il va en prison (p. 19)! Certes, nous n'avons point affaire à un novice et, comme on disait alors,

1. V. Longnon, p. 34.

à un béjaune. De plus en plus, nous allons nous en convaincre.

> Je m'en vais à Angers,

dit-il dans le *Petit Testament* (p. 11).

Était-ce, comme il le prétend, pour échapper aux rigueurs d'une maîtresse inhumaine? — Avant de répondre, il nous faut résumer ici une curieuse information judiciaire exhumée des Archives par M. A. Longnon.

Une série de vols considérables eut lieu vers cette époque. On avait volé en plein jour cinq ou six cents écus dans la chambre d'un religieux augustin de Paris nommé frère Guillaume Coiffier. Un autre vol avait été commis la nuit dans le collège de Navarre. Cinq cents écus d'or y furent dérobés dans le revestiaire ou sacristie de la chapelle du collège, malgré les quatre serrures d'un grand coffre et les trois serrures d'un petit coffre où cette somme était renfermée. Le principal et les maîtres du collège s'aperçurent du vol commis avec effraction dans leur sacristie le 9 mars 1456 (vieux style, 1457 nouveau style). Dès sept heures du matin, ils prévinrent deux examinateurs au Châtelet de Paris, Jean Mautaint[1] et Jean du Four, qui accoururent. Ceux-ci trouvèrent assemblés maître Guillaume de Châteaufort, principal du collège, maître Guillaume Éverard, maître Pierre Caros et maître Alain Olivier, docteurs en théologie, plus Laurent Pousterel, grand bedeau de la Faculté, qui les prièrent

[1] Un des légataires de Villon dans les Deux Testaments (pages 13 et 103).

de constater le vol. On fit fermer toutes les portes du collège; on se rendit dans la sacristie, avec Étienne Paquot, proviseur de la maison et plusieurs autres maîtres, et en outre trois sergents à verge du Châtelet : Michault du Four[1], Jehan de Tournay et Casin Porez, qui était de plus serrurier, et là, on fit examiner à celui-ci un grand coffre barré de plusieurs barres de fer, fermant à quatre serrures, puis dans ce grand coffre un autre petit coffre de noyer fermant à trois serrures et bandes de fer, enchaîné et tenant dans le grand coffre au moyen d'une chaîne de fer. Dans ce petit coffret, on ne trouva qu'un papier contenant mention des sommes et espèces d'or qui y avaient été déposées et deux cédules constatant également des dépôts d'argent.

Après cette vérification sommaire, il fut décidé qu'on visiterait les chambres du proviseur Paquot et des maîtres Simon Germain, Guillaume de Campanes et Étienne des Guerrois qui avaient la garde des cles s de la chapelle et de la sacristie. On ne trouva rien dans cette visite qui pût éveiller aucun soupçon.

Il fut décidé que les serrures des coffres ouverts seraient examinées par neuf serruriers experts, et cela eut lieu le jour suivant, 10 mars. Les serruriers prêtèrent serment, se livrèrent à un examen minutieux, et firent un rapport dans lequel ils constatèrent toutes les pesées, crochetages, violences dont les deux coffres portaient les traces. Ils concluaient que les auteurs du vol n'étaient pas des gens trop

1 Autre légataire de Villon (p. 92).

habiles, qu'il leur avait fallu beaucoup de emps pour opérer lesdites fractures, qu'ils devaient avoir des outils, marteaux, ciseaux, etc., et que le crime ne devait pas remonter à plus de deux ou trois mois.

Des circonstances tout à fait fortuites mirent la police sur la trace des coupables.

Messire Pierre Marchant, prieur-curé de Paray au diocèse de Chartres, vint à Paris pour ses affaires la veille du dimanche de Quasimodo, 1457. Le dimanche ou le lundi, il déjeunait à la Taverne de la Chaire, au Petit-Pont, ainsi qu'un autre prêtre, et que maître Guy Tabarie, celui-là même que Villon désigne dans le *Grand Testament* comme le copiste ou peut-être le rédacteur d'un certain *roman du Pet-au-diable*, et à qui il décerne imprudemment un certificat de véracité p. 79).

Maître Guy Tabarie, dont la langue est intempérante, adresse la parole à Pierre Marchant et lui demande des nouvelles, et aussitôt il se met à lui en donner des siennes, et à narrer ses propres aventures qui n'étaient pourtant pas de celles dont on dût éprouver le besoin de faire confidence à tout le monde. Il raconte qu'il a été longtemps dans les prisons de Monseigneur l'évêque de Paris, parce qu'on l'avait accusé d'être crocheteur de serrures. Pierre Marchant, ayant entendu parler du vol dont frère Guillaume Coiffier avait été victime, interrogea maître Guy sur les crochets et la manière de s'en servir, pour voir s'il n'obtiendrait pas ainsi quelques renseignements relatifs à l'événement dont il avait l'esprit frappé.

Il feignit, pour mieux capter la confiance de l'éco-

lier, de vouloir se mettre de la partie et s'affilier à la bande des crocheteurs. Maître Guy lui parla des instruments en question auxquels nulle serrure, selon lui, n'était capable de résister. Il en avait en sa possession dernièrement encore, mais, dans une circonstance pressante, il les avait jetés à la Seine, de peur qu'on ne les trouvât sur lui. Il lui en ferait voir tout de même entre les mains de ses compagnons. Un de leurs principaux complices était un orfèvre nommé Thibaut qui fabriquait ces crochets. C'était lui aussi qui fondait l'or et l'argent dérobés afin que les objets ne fussent pas reconnus.

Le lendemain, c'est-à-dire le lundi ou le mardi de Quasimodo 1457, le curé-prieur conduisit Guy Tabarie, avec qui il avait pris rendez-vous au cabaret de la Pomme-de-Pin, en la rue de la Juiverie dans la Cité. Après boire, Guy Tabarie mena sa nouvelle recrue à l'église Notre-Dame. Là il lui montra quatre ou cinq jeunes compagnons qui tenaient franchise en l'église, c'est-à-dire qui profitaient du droit d'asile dont elle jouissait. Ils s'étaient nouvellement évadés des prisons de l'évêque. Guy Tabarie montra parmi eux au prieur un petit jeune homme de 26 ans environ, ayant les cheveux longs par derrière, et il le désigna comme le plus subtil et le plus habile crocheteur de toute la bande, à qui rien n'était impossible en pareil cas. Guy présenta alors Pierre Marchant aux compagnons, qui firent à celui-ci bon accueil. Ils parlèrent de leurs entreprises, mais en termes généraux. Après quoi, Guy et le prieur prirent congé d'eux et sortirent de l'église. Guy, montrant à son nouvel ami de plus en

plus de confiance, lui parla des projets que lui et ses complices méditaient de mettre à exécution dès que ceux-ci pourraient quitter la « franchise » de Notre-Dame. L'orfèvre Thibaut devait forger des crochets pour crocheter la chambre et les coffres de maître Robert de la Porte en ce moment absent de Paris. Il leur fallait seulement attendre l'arrivée d'un religieux augustin, cousin de l'orfèvre Thibaut, qui leur avait promis de les cacher dans sa chambre, et là de leur fournir des habits de religieux, pour rendre leur expédition plus facile.

Il revint sur sa récente délivrance de la prison épiscopale et reconnut que cette délivrance avait été principalement due à l'argent de frère Guillaume Coiffier. Pierre Marchant l'interrogeant sur cette affaire, Guy dit que, sur les cinq ou six cents écus enlevés au religieux, lui, Tabarie, en avait eu huit environ, que Thibaut lui avait apportés à la prison pour gagner le geôlier. C'était une bagatelle que ce vol, dont Pierre Marchant était si émerveillé. Ils avaient naguère fait un coup au collège de Navarre qui aurait dû leur rapporter bien davantage. Ils avaient bien enlevé d'un coffre cinq ou six cents écus, mais l'un d'eux les avait détournés et empêchés de crocheter des armoires où ils auraient trouvé quatre ou cinq mille écus. Aussi maudissaient-ils le compagnon qui leur avait donné ce mauvais conseil.

Naguère, ils avaient tenté un coup sur l'église des Mathurins ; mais les chiens les avaient dénoncés. C'est à la suite de cet échec qu'ils avaient détroussé frère Guillaume Coiffier. Celui-ci avait été dérobé en plein

jour. Un de leurs complices était allé trouvé frère Guillaume Coiffier et l'avait conduit à l'église des Mathurins pour lui faire dire une messe pour lui. Pendant ce temps-là, les autres forçaient la chambre du religieux et emportaient un coffret contenant cinq à six cents écus et de la vaisselle d'argent.

Un des jours suivants, Tabarie amena au prieur un jeune compagnon, âgé de vingt-huit à trente ans, ayant la barbe noire, court-vêtu, et se faisant appeler maître Jehan. Ils donnèrent rendez-vous à Pierre Marchant dans l'église Saint-Germain des Prés le lundi, pour concerter quelque entreprise. Thibaut y apporterait des crochets. Pierre Marchant n'y alla point. Guy vint le trouver à son hôtellerie, et lui demanda pourquoi il n'était pas venu comme il l'avait promis. L'autre s'excusa sur des affaires qu'il avait. Il offrit à déjeuner à maître Guy, toujours sensible à ces attentions. Guy lui raconta alors que lui et maître Jehan s'étaient rendus à Saint-Germain. Thibaut y avait apporté des crochets pour les montrer à messire Pierre. Quant au coup à faire chez maître Robert de la Porte, il était un peu éventé; il fallait le différer, par conséquent. Guy dit ensuite au prieur qu'ils avaient un autre complice nommé maître François Villon, lequel était allé à Angers en une abbaye où il avait un oncle religieux. Il y était allé pour savoir l'état d'un religieux âgé de la même abbaye, qui passait pour avoir cinq ou six cents écus. Dès qu'il serait de retour, et selon le rapport qu'il en ferait aux compagnons, ils se rendraient tous ensemble dans ce pays, et quelque matin seraient sans faute en posses-

sion du trésor. Guy Tabarie finit par un éloge de maître Jehan qui fabriquait des crochets aussi bien que l'orfèvre Thibaut, et invita le prieur à prendre patience, qu'il ne s'agissait que de trouver une bonne occasion et qu'il n'attendrait pas longtemps.

Pierre Marchant, trouvant peut-être qu'il s'était assez engagé comme cela, ou pressé de s'en retourner à Paray, alla, le mardi 17 mai, faire sa déposition devant maître Jehan du Four, examinateur au Châtelet, qui la reçut sous serment.

Il ne semble pas que ces révélations aient eu des conséquences immédiates, l'éveil ayant été donné peut-être à Tabarie et à ses complices. Ce n'est qu'après plus d'un an que maître Guy fut arrêté et emprisonné, d'abord au Châtelet. Mais, comme toujours, il fit valoir sa qualité de clerc, et fut transféré, le 26 juin 1458, dans la prison épiscopale. Il fut interrogé une première fois, le mercredi 5 juillet, en présence de maîtres Guillaume Sohier, Jehan Rebours, Denis Lecomte, François de la Vacquerie[1], Jehan Laurenz[2], Jehan le Fourbeur, et du notaire Truisy.

Guy Tabarie, ayant juré sur l'Évangile de dire toute la vérité, avoua ce qui suit relativement au vol du collège de Navarre. Ce vol fut commis aux environs de la Noël (dernièrement passée, dit l'interrogatoire ; mais c'est une erreur évidente, il s'agit de la Noël de 1456, puisque la déposition de Pierre Marchant est de mai 1457). Un jour il rencontra maître François Villon et Colin de Cayeux qu'il n'avait jamais

1 et 2. Légataires de Villon, dans le *Grand Testament*, p. 99

vu, sinon une seule fois avec le même François Villon. Maître François lui donna charge d'aller commander à souper pour eux à la taverne de la Mule, devant Saint-Mathurin. Avec eux, dînèrent un moine de Picardie, qu'on appelait dom Nicolas, et un nommé Petit-Jehan, inconnu de Guy. Après le souper, maître François Villon, Colin de Cayeux, dom Nicolas adjurèrent maître Guy de ne rien dire de ce qu'il verrait ou entendrait et de venir avec eux, sinon de se retirer. Ils se rendirent ensemble à la maison où demeurait d'ordinaire maître Robert de Saint-Simon. Ils y entrèrent l'un après l'autre, en passant par-dessus un petit mur. Là, ils se dépouillèrent de leurs vêtements de dessus (gippons) et se dirigèrent vers le collège de Navarre où ils pénétrèrent en franchissant, à l'aide d'une échelle qu'ils avaient prise chez maître Robert, un grand mur donnant sur la cour du collège. Tabarie, lui, n'y alla point, il resta pour garder les vêtements, dans la maison de Saint-Simon jusqu'au retour des autres. Ceux-ci étaient entrés dans le collège vers dix heures de la nuit, ils en revinrent vers douze heures. Ils dirent à Guy qu'ils avaient gagné une centaine d'écus et lui montrèrent un petit sac de grosse toile dans lequel était l'or. Ils lui dirent qu'ils le tueraient s'il les trahissait, et, pour mieux s'assurer son silence, ils lui donnèrent dix écus d'or qu'il accepta. Ils ajoutèrent, en le quittant, qu'il y avait encore deux bons écus pour dîner le lendemain. Guy apprit par la suite que le produit du vol avait été plus considérable qu'ils ne le lui avaient dit; ils ne lui cachèrent plus

qu'ils avaient eu, en effet, chacun une centaine d'écus d'or.

Après cette déposition, Tabarie fut interrogé. On lui demanda si les serrures avaient été soulevées ou ouvertes aux crochets, il répondit qu'il n'en savait rien, qu'il ne leur avait point vu de crochets, qu'il savait seulement que Colin de Cayeux et surtout Petit-Jehan étaient d'habiles crocheteurs, quoiqu'il ignore s'ils ont commis d'autre vol que celui dont il est question.

Interrogé sur le vol dont un religieux du couvent des Augustins de Paris avait été victime, il répondit qu'il ne savait rien de cette affaire. Au temps où ce vol avait eu lieu, lui, Tabarie, était dans la prison épiscopale, pour s'être battu avec Casin Chollet[1].

A lui demandé s'il connaissait Pierre Marchant, il répondit que non.

— S'il ne lui avait pas dit que c'était avec l'argent volé chez frère Coiffier qu'il était sorti de la prison épiscopale? — Il répondit que non.

— S'il n'avait pas entendu dire et répété qu'ils avaient projeté de détrousser l'église de Saint-Mathurin, mais que les chiens les avaient dénoncés? — Il répondit que non.

— S'il n'avait pas dit que maître François Villon était allé à Angers pour y observer un ecclésiastique très riche, et que selon le rapport qu'il ferait, ils iraient ensemble le dépouiller? — Il répondit que non.

1. Un des légataires de Villon, pages 19 et 100.

— Depuis combien de temps il connaissait maître François Villon, Colin de Cayeux, Petit-Jehan? — Il répondit qu'il connaissait maître François Villon depuis longtemps, qu'il n'avait jamais vu jusqu'alors Petit Jehan; qu'il avait vu Colin de Cayeux une autre fois avec Villon.

— S'il n'est point sorti de la prison épiscopale au moyen du vol commis au préjudice du religieux augustin? — Il avoue que Colin de Cayeux lui a dit qu'il avait donné à Petit-Thibaut quatre écus pour aider à sa délivrance, et qu'ensuite lui, Tabarie, a entendu dire que Petit-Thibaut était soupçonné d'être un des auteurs de ce vol.

Le vendredi 7 juillet, Guy Tabarie fut amené cette fois dans la salle de la Question, et, en presence de vénérables et grands maîtres, Etienne de Montigny, Robert Tuleu, docteurs en décrets, Simon Chappitault, Denis Lecomte, François Ferrebouc, François de la Vacquerie et plusieurs autres. L'interrogatoire recommença relativement à ses relations avec Pierre Marchant, et comme Guy déclarait ne pas le connaître, on lui lut la déposition du prieur. Il dut courber la tête et confesser que cette déposition contenait la vérité. Il déclara alors qu'il avait entendu dire à maître François Villon que les serrures des coffres du collège de Navarre avaient été crochetées. Pendant plusieurs vacations, il maintint ce qu'il avait précédemment affirmé de son rôle dans l'expédition et de la part qu'il avait eue au butin.

Par délibération des assistants, il fut dépouillé de ses vêtements, enveloppé dans une courte-pointe et

soumis à la question avec le petit tréteau. Il refusa de parler. Il fut mis à la question avec le grand tréteau. On lui demanda s'il n'avait pas connu d'avance le vol fait chez Guillaume Coiffier. Il en convint, mais il n'y prit point part à cause de sa détention; il eut quatre écus pour sa part, avec lesquels le geôlier fut acheté.

Il demanda à ce que la torture n'allât pas plus loin, promettant de tout déclarer. On le lui accorda. Il répéta qu'il avait entendu dire à François Villon que ceux qui étaient entrés au collège de Navarre en avaient rapporté un sac plus grand dans lequel était une plus forte somme que celle qu'ils lui avaient d'abord annoncée, et que chacun d'eux avait eu quatre-vingts écus vieux pour sa part. Il fut enfin ramené en prison, sans avoir presque rien ajouté, comme on voit, aux éclaircissements qu'il avait fournis d'abord.

Là s'arrêtent, le 22 juillet 1458, les documents que nous possédons. Ainsi, vers la Noël de 1456, Villon était bien à Paris. Il fut un des principaux auteurs du vol qui eut lieu au collège de Navarre dans les derniers jours de l'administration de Pierre du Vaucel. Si l'on croit que Katherine de Vauselles était une nièce ou une parente de ce personnage, on peut imaginer, à peu de frais, que Villon avait obtenu de la jeune fille quelques renseignements pour faire ce hardi coup de main; mais il ne faut pas supposer alors qu'elle fût pour quelque chose dans l'agression commise par Philippe Chermoie contre Villon au mois de juin de l'année précédente, ou du moins il y aurait eu une bien complète réconciliation.

Au moment même où il commettait ce vol auda

vieux, Villon composait ses Legs, autrement dit son Petit Testament.

Il y annonçait son départ pour Angers. Il faut avouer qu'il avait d'autres raisons que les cruautés d'une belle pour quitter Paris. Rien de surprenant à ce qu'il se rendît à Angers, puisqu'il y avait un oncle religieux. Au 15 mai 1457, Guy Tabarie parle du voyage de Villon à Pierre Marchant, et donne à ce voyage un motif des moins innocents. Il allait servir d'éclaireur aux bandits à qui il était associé, pour les aider à détrousser un vieux moine de l'abbaye même où son oncle était religieux. Villon était-il absent depuis les derniers jours de 1456? Son voyage avait-il été retardé? ou bien était-il revenu dans l'intervalle et était-il reparti? c'est ce qu'il est impossible de vérifier. Quand revint-il? On ne le sait pas davantage.

Si le petit poème sur la naissance de la princesse Marie (p. 159) est bien de Villon et si l'on en a bien interprété le sens, maître François aurait été en prison soit le 19 décembre 1457 si cette princesse est Marie d'Orléans, soit le 14 février 1457 (1458 nouv. style) si c'est Marie de Bourgogne.

Où? dans quelles circonstances? Il ne paraît pas, en tout cas, que ce fut à cause du vol du collège de Navarre, car il semble bien résulter de l'interrogatoire de Guy Tabarie, au mois de juillet suivant 1458, que l'officialité n'avait pas d'autres renseignements sur les auteurs de ce vol que ceux fournis par le curé de Paray.

Ce n'est que plus tard, selon toute vraisemblance,

que Villon fut incarcéré pour cette cause, et, quoique tous les documents fassent défaut, on peut conjecturer que c'est là le grand procès où il fut condamné à mort avec quelques-uns de ses compagnons et où il dut la vie à un appel au Parlement. Cela occuperait la fin de 1458 et toute l'année 1459; et les emprisonnements se pressent si drus dans l'espace de la vie de l'écolier qui sépare les deux Testaments, qu'on ne saurait où placer ailleurs ce grave épisode.

Voici ce qu'on lit dans la *Chronique scandaleuse* sous l'année 1460 :

« En ce temps fut faite justice et grande exécution audit lieu de Paris, de plusieurs povres et indigentes créatures, comme de larrons, sacrilèges, pipeurs et crocheteurs. Et pour lesdits cas plusieurs en furent battus au cul de la charrette, pour leurs jeunes âges et premier mesfait; et les autres, pour leur mauvaise coustume et persévérance, furent pendus et estranglés au gibet de Paris nommé Montigny, nouvellement créé et estably pour la grande vieillesse, ruyne et décadence du précédent et ancien gibet nommé Montfaucon... par Henri Cousin[1] exécuteur de la haute justice audit lieu de Paris. »

La sévère justice dont parle le chroniqueur s'exerça certainement sur quelques-uns des compagnons de Villon. Colin de Cayeux notamment fut un de ceux qui furent pendus et étranglés. Nous le voyons, dans un acte du 23 décembre 1460, revendiqué contre les évêques de Senlis et de Beauvais par le procureur du

1. Henri Cousin est dans le *Grand Testament*, p. 126.

roi comme larron, crocheteur, pilleur et sacrilège incorrigible, tombé *in profundum malorum*. Au nombre des crimes qui lui sont imputés est le vol du collège de Navarre, et celui commis au préjudice de Guillaume Coiffier.

Villon fut mis à la question comme Tabarie (p. 157), il fut condamné à périr au gibet ; il appela de la sentence au Parlement, comme tous ces criminels ne manquaient guère de le faire. C'est dans cette situation qu'il aurait composé le quatrain et l'épitaphe en forme de ballade (p. 153). Son appel, appuyé sans doute par quelque intervention puissante, fut admis. La peine fut commuée en celle du bannissement du royaume. Lisez la requeste de Villon pour remercier la cour du Parlement à qui la poésie a bien rarement décerné de pareilles louanges (p. 155) et la ballade à Garnier sur son appel (p. 157).

Quelques-uns ont dit que cette commutation de peine ne l'avait pas dispensé de recevoir une forte bastonnade « au cul de la charrette », et que c'est ici que doit se placer la mésaventure à laquelle il fait allusion dans les vers souvent cités :

J'en fuz batu comme à ru telles,
Tout nud, jà ne le quiers celer.
Qui me feit mascher ces groiselles,
Fors Katherine de Vauselles?

Mais d'abord quand on a subi une peine en punition de vols commis avec effraction, on n'a point de prétexte pour en rendre uniquement responsable une maîtresse quelconque. Puis, Villon, dans ses remercî-

ments à la Cour souveraine, manifeste une reconnaissance enthousiaste qui aurait été atténuée, il me semble, s'il avait dû être ou s'il avait été vigoureusement fustigé par les rues et carrefours. Enfin, Villon, dans l'envoi de sa ballade, sollicite un répit de trois jours (p. 156), ce qui permet de croire qu'il fut condamné à vider immédiatement Paris, et ne laisse guère de place à la cérémonie *touchante* dont parle la *Chronique.* Il s'en alla en exil, non pas, peut-être, comme il lui était enjoint, hors du royaume, mais seulement à distance respectable de Paris. Au printemps de l'année 1461, un nouveau méfait le fait condamner par les officiers de l'évêque d'Orléans, Thibaut d'Aussigny, et passer tout un été, nourri au pain et à l'eau, dans un cul de basse fosse de Meung-sur-Loire. Qu'avait-il fait? On l'ignore. Lui-même garde sur la cause de son emprisonnement un silence absolu.

M. Vitu croit que l'exil et la détention à Meung sont une seule et même chose, et que la condamnation au bannissement emportait la privation de la liberté. Meung aurait été choisi comme étant une geôle plus sûre que celles de Paris. Nous ne croyons pas que l'explication soit acceptable. Si l'emprisonnement à Meung avait été décrété par le Parlement, Villon ne se serait pas contenté de dire :

Rigueur le transmit en exil (lui Villon)
Et lui frappa au cul la pelle,
Nonobstant qu'il dist : J'en appelle. (p. 142.)

Il n'aurait pas gardé une rancune si violente contre

l'évêque d'Orléans, Thibaut d'Aussigny, qui n'aurait fait qu'exécuter la sentence du Parlement de Paris. Il est très-certain qu'il eut maille à partir directement avec Thibaut et ses officiers de justice, et qu'il eut gravement à se plaindre d'eux tous. Le *Grand Testament* est rempli de récriminations contre ses juges et ses gardiens orléanais. Il fut délivré, cette fois, par l'entrée du nouveau roi Louis XI à Meung, le 1er ou le 2 octobre 1461.

Sont-ce là tous les démêlés que Villon eut avec la justice? D'après ce qu'il dit de François Perdrier (p. 112) il aurait eu encore une affaire devant l'officialité de Bourges dans des circonstances inconnues.

En somme, il ressort clairement des quelques documents positifs que nous avons sur la vie de Villon, que c'était un vrai bandit, et que les générations qui vinrent immédiatement après lui ont été fort indulgentes en le considérant simplement comme un chercheur de repues franches, un simple écornifleur à la manière des Pathelin et des Panurge. Comme son compagnon Colin de Cayeux, il paraît bien qu'il était chu *in profundum malorum,* ou peu s'en faut.

Et à peine sorti de la prison de Meung, cet échappé de la potence compose son Grand Testament, qui lui mérite à jamais (prestige merveilleux du talent!) l'attention, la sympathie, l'admiration de la postérité.

Le Grand Testament fut composé on ne sait où, mais il n'est pas probable que ce soit à Paris. Il est douteux que la grâce accordée au prisonnier de Meung ait levé la sentence d'exil qui l'avait antérieurement frappé.

Le Grand Testament est, dans la trame des legs distribués aux camarades et aux ennemis de l'auteur, sans parler des personnages notables dont il se passe la fantaisie de prendre les noms, une continuation du Petit Testament. Il a les mêmes défauts, c'est-à-dire qu'il ne nous propose guère que des énigmes aujourd'hui presque indéchiffrables. Mais dans sa nouvelle composition, Villon a inséré un certain nombre de pièces à part qui sont de véritables chefs-d'œuvre. Par la pensée et le sentiment, par la franchise et l'énergie de l'expression, ces morceaux sont tout à fait supérieurs. Il n'y a d'exception que pour ceux où Villon a voulu lutter de solennité et de belle rhétorique avec les poètes contemporains. Partout où il est dans sa veine propre, c'est un maître original.

On ne peut qu'être étonné d'abord de trouver dans les pensées et les sentiments du poète malandrin tant de gravité, tant de justesse, tant de droiture même. Ses vices, ses crimes, ses erreurs, il ne les pallie point, il ne cherche nullement à les excuser ou à les justifier, encore moins bien entendu à les transformer en vertus. Il les condamne et les regrette avec sincérité. Il cherche à détourner les autres de la voie où il s'est égaré « au temps de sa jeunesse folle ».

Il parle avec une profonde tendresse de sa pauvre vieille mère à qui il a causé tant de chagrin. Il est reconnaissant envers son bienfaiteur Guillaume de Villon. Il est bon patriote; il est un des premiers à rendre témoignage à Jehanne la bonne Lorraine, et il lance des imprécations chaleureuses contre tous ceux qui veulent du mal au royaume de France. Là où il

n'est que peintre, et parfois peintre de rudes et grossiers tableaux, on admire la vigueur de la touche, la force de l'expression.

Le néant des choses et des êtres l'inspire souvent et toujours avec bonheur. Une tristesse railleuse relève chez Villon cet éternel lieu commun et lui donne une saveur inattendue.

Enfin lisez, dans des genres différents, la Ballade des dames du temps jadis (p. 47), les Regrets de la belle Heaulmière (p. 56), l'Oraison pour l'âme de maistre Jehan Cotard (p. 101), la Ballade des *Contredicts de Franc-Gontier* (p. 117), celle des Femmes de Paris (p. 119), la Ballade de bonne doctrine (p. 130), les Huitains CXLVIII à CLI, et même la Ballade de la Grosse Margot (p. 124), au point de vue de la forme, et vous serez convaincus que nous n'avons rien de plus net, de plus ferme, de mieux tourné dans la langue française.

Ajoutez-y la fameuse Ballade pour lui et ses amis qui s'attendaient à être pendus (p. 153), et vous avez tout Villon, l'impérissable Villon.

Après le *Grand Testament,* maître François disparaît complètement à nos yeux. Il y a dans Rabelais deux anecdotes dont il est le héros, mais ces anecdotes sont évidemment altérées par la tradition, et il est impossible de déterminer dans quelle mesure elles doivent être admises par les biographes.

La première, celle de la conversation de notre auteur avec un roi d'Angleterre, qui serait, en tous cas Édouard IV et non Édouard V (comme le dit Rabelais), est une facétie réchauffée. Le prince lui montrait les

armes de France peintes dans le lieu le plus secret de son palais : « Vous êtes très sage, répondit Villon, et très curieux de votre santé et de sa conservation, puisque cet objet formidable agit sur vous, lorsque vous êtes constipé, aussi efficacement que cinquante purgations. »

La réplique attribuée à Villon existe déjà dans un manuscrit latin de la Bibliothèque de Tours, du XIIIe siècle, mise sur le compte d'un autre écolier. M. Léopold Delisle[1] la rapporte ainsi : « *Idem (Hugo) manens cum rege Anglie (Johanne) duxit eum cum lumine ad cameras. Rex autem fecerat depingi in hostio camerarum intus regem Philippum monoculum, et ait rex* · « *Vide, Hugo, quomodo fedavi regem tuum. — Vere, dixit, sapiens estis. — Quare, inquit, hoc dicis? — Quia fecisti depingi eum. — Et quare? — Quia est admirabile quod quando videtis eum* que vous ne vous effouriez tous. »

L'autre anecdote, celle du tour sinistre qu'aurait joué Villon, à Saint-Maixent, en Poitou, à un sacristain des Cordeliers, peut avoir été recueillie dans le pays par l'auteur du *Pantagruel*. Afin de se venger de ce sacristain nommé Étienne Tappecoue, qui avait refusé de leur prêter une chape et une étole pour costumer Dieu le père dans une représentation du mystère de la Passion, Villon et ses compagnons se déguisent en diables et font une telle peur à frère Tappecoue qui revenait de la quête, monté sur sa

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome XXIX, p. 604-605, et tome XXX, p. 332-333.

jument, que le pauvre moine lâche la bride, tombe le pied dans l'étrier et est traîné « à escorche-cul » jusqu'au couvent où l'on ne ramasse que les lambeaux de son cadavre. Qu'y a-t-il de vrai dans cette anecdote qui nous montre Villon à la fin de ses jours trop fidèle à lui-même (*sibi constans*)?.... Rabelais a-t-il « agrémenté » son récit? Toutes questions auxquelles on n'a rien à répondre. On ne peut que signaler ces anecdotes à la curiosité du lecteur.

A quelle époque et en quelques circonstances Villon mourut-il? C'est ce qu'on ignore entièrement.

Ses poésies, conservées probablement dans la mémoire des écoliers parisiens, furent imprimées vers la fin du siècle (la première édition datée est de 1489) et n'ont plus cessé d'être fréquemment réimprimées jusqu'à nos jours.

LOUIS MOLAND.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

FRANÇOIS VILLON

CLÉMENT MAROT DE CAHORS

Varlet de chambre du Roy

AUX LECTEURS

Entre tous les bons livres imprimez de la langue françoise ne s'en veoit ung si incorrect ne si lourdement corrompu que celluy de Villon, et m'esbahy (veu que c'est le meilleur Poète parisien qui se trouve) comment les imprimeurs de Paris et les enfans de la ville n'en ont eu plus grand soing. Je ne suis (certes) en rien son voysin; mais, pour l'amour de son gentil entendement, et en recompense de ce que je puys avoir aprins de luy en lisant ses Œuvres, j'ai faict à icelles ce que je vouldroys estre faict aux miennes, si elles estoient tombées en semblable inconvénient. Tant y ay trouvé de broillerie en l'ordre des coupletz et des vers, en mesure, en langaige, en la ryme et en la raison, que je ne sçay duquel je doy plus avoir pitié, ou de l'œuvre ainsi oultrement gastée, ou de l'ignorance de ceux qui l'imprimèrent; et, pour en faire preuve, me suys advisé (Lecteurs) de vous mettre icy ung des coupletz incorrectz du mal imprimé Villon, qui vous fera exemple et tesmoing d'ung grand nombre

d'autres autant broillez et gastez que luy, lequel est tel :

Or est vray qu'après plainctz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Après tristesses et douleurs
Labeurs et griefz cheminemens
Travaille mes lubres sentemens
Aguysez ronds, comme une pelote
Monstrent plus que les commens
En sens moral de Aristote.

Qui est celluy qui vouldroit nyer le sens n'en estre grandement corrompu? Ainsi, pour vray, l'ay-je trouvé aux vieilles impressions, et encores pis aux nouvelles. Or, voyez maintenant comment il a esté r'abillé, et en jugez gratieusement :

Or est vray qu'après plaincts et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens,
Travail mes lubres sentements
Aguysa (ronds comme pelote),
Me monstrant plus que les comments
Sur le sens moral d'Aristote.

Voylà comment il me semble que l'autheur l'entendoit; et vous suffise ce petit amendement pour vous rendre advertiz de ce que puys avoir amendé en mille autres passaiges, dont les aucuns me ont esté aisez et les autres très difficiles. Toutesfoys, partie avecques les vieulx imprimez, partie avecques l'ayde de bons vieillards qui en sçavent par cueur, et partie par de-

viner avecques jugement naturel, a esté réduict nostre Villon en meilleure et plus entière forme qu'on ne l'a veu de nos aages, et ce sans avoir touché à l'antiquité de son parler, à sa façon de rimer, à ses meslées et longues parenthèses, à la quantité de ses sillabes, ne à ses couppes, tant feminines que masculines; esquelles choses il n'a suffisamment observé les vrayes reigles de françoise poesie, et ne suys d'advis que en cela les jeunes Poetes l'ensuyvent, mais bien qu'ilz cueillent ses sentences comme belles fleurs, qu'ilz contemplent l'esprit qu'il avoit, que de luy apreignent à proprement descrire, et qu'ilz contrefacent sa veine, mesmement celle dont il use en ses Ballades, qui est vrayment belle et héroïque, et ne fay doubte qu'il n'eust emporté le chapeau de laurier devant tous les Poètes de son temps, s'il eust esté nourry en la Court des Roys et des Princes, là où les jugemens se amendent et les langaiges se poliissent. Quant à l'industrie des lays qu'il feit en ses Testamens, pour suffisamment la congnoistre et entendre il fauldroit avoir esté de son temps à Paris, et avoir congneu les lieux, les choses et les hommes dont il parle : la memoire desquelz tant plus se passera, tant moins se congnoistra icelle industrie de ses lays dictz. Pour ceste cause qui vouldra faire une œuvre de longue durée ne preigne son soubject sur telles choses basses et particulières. Le reste des Œuvres de nostre Villon (hors cela) est de tel artifice, tant plain de bonne doctrine et tellement painct de mille belles couleurs, que le tems, qui tout efface, jusques icy ne l'a sceu effacer; et moins encor l'effacera ores et d'icy en avant, que

les bonnes escriptures françoises sont et seront mieulx congneues et recueillies que jamais.

Et pour ce (comme j'ay dit) que je n'ay touché à son antique façon de parler, je vous ay exposé sur la marge, avecques les annotations, ce qui m'a semblé le plus dur à entendre, laissant le reste à voz promptes intelligences, comme *ly Roys* pour *le Roy, homs* pour *homme, compaing* pour *compaignon;* aussi force pluriers pour singuliers, et plusieurs autres incongruitez dont estoit plain le langaige mal lymé d'icelluy temps.

Après, quand il s'est trouvé faulte de vers entiers, j'ay prins peine de les refaire au plus près (selon mon possible) de l'intention de l'autheur, et les trouverez expressement marquez de cette marque †, afin que ceulx qui les sçauront en la sorte que Villon les fist effacent les nouveaulx pour faire place aux vieulx.

Oultre plus, les termes et les vers qui estoient interposez, trouverez reduictz en leurs places; les lignes trop courtes, allongées; les trop longues acoursies; les mots obmys, remys; les adjoutez ostez, et les tiltres myeulx attiltrez.

Finalement, j'ay changé l'ordre du livre, et m'a semblé plus raisonnable de le faire commencer par le Petit Testament, d'autant qu'il fut faict cinq ans avant l'autre.

Touchant le Jargon, je le laisse à corriger et exposer aux successeurs de Villon en l'art de la pinse et du croq.

Et si quelqu'un d'adventure veult dire que tout ne soit racoustré ainsi qu'il appartient, je luy respons dès

maintenant que, s'il estoit autant navré en sa personne comme j'ay trouvé Villon blessé en ses Œuvres, il n'y a si expert chirurgien qui le sceust panser sans apparence de cicatrice; et me suffira que le labeur qu'en ce j'ay employé soit agréable au Roy mon souverain, qui est cause et motif de ceste emprise et de l'execution d'icelle, pour l'avoir veu voulentiers escouter et par très bon jugement estimer plusieurs passages des Œuvres qui s'ensuyvent.

MAROT

AU ROI FRANÇOIS I[er]

Si à Villon on treuve encor à dire,
S'il n'est réduict ainsi qu'ay prétendu,
A moy tout seul en soit le blasme (Sire)
Qui plus y ay travaillé qu'entendu ;
Et s'il est mieux en son ordre estendu
Que paravant, de sorte qu'on l'en prise,
Le gré à vous en doyt estre rendu,
Qui fustes seul cause de l'entreprise.

LE

PETIT TESTAMENT

DE MAISTRE

FRANÇOIS VILLON

FAIT L'AN 1456

I

Mil quatre cens cinquante et six,
Je, François Villon, escollier,
Considérant, de sens rassis,
Le frain aux dents, franc au collier
Qu'on doit ses œuvres conseiller[1],
Comme Vegèce le racompte,
Saige Romain, grand conseiller,
Ou autrement on se mescompte.

II

En ce temps que j'ay dit devant,
Sur le Noël, morte saison,
Lorsque les loups vivent de vent,
Et qu'on se tient en sa maison,
Pour le frimas, près du tison :
Cy me vint vouloir de briser
La très amoureuse prison
Qui souloit mon cueur desbriser.

III

Je le feis en telle façon,
Voyant Celle devant mes yeulx
Consentant à ma deffaçon,
Sans ce que jà luy en fust mieulx;

[1] Aviser à ses affaires

Dont je me deul et plains aux cieulx,
En requérant d'elle vengence
A tous les dieux venerieux[1],
Et du grief d'amours allégence.

IV

Et, se je pense à ma faveur,
Ces doulx regrets et beaulx semblans
De très decepvante saveur
Me trespercent jusques aux flancs :
Bien ilz ont vers moy les piez blancs[2]
Et me faillent au grant besoing.
Planter me fault autre complans[3]
Et frapper en un autre coing.

V

Le regard de Celle m'a prins,
Qui m'a esté felonne et dure;
Sans ce qu'en riens aye mesprins,
Veult et ordonne que j'endure
La mort, et que plus je ne dure.
Si n'y voy secours que fouir[4].
Rompre veult la vive souldure,
Sans mes piteux regrets ouir!

1. *Venerieux,* protecteurs des amants.
2. Ils me reviennent de loin, comme des voyageurs qui ont les pieds poudreux.
3. *Complans,* plant.
4. Fuir.

VI

Pour obvier à ses dangiers,
Mon mieulx est, ce croy, de partir.
Adieu! je m'en voys à Angiers,
Puisqu'el ne me veult impartir
Sa grace, ne me departir[1].
Par elle meurs, les membres sains;
Au fort, je meurs amant martir,
Du nombre des amoureux saints!

VII

Combien que le depart me soit
Dur, si fault-il que je m'esloingne.
Comme mon pauvre sens conçoit :
Autre que moy est en queloingne[2],
Dont onc en forest de Bouloingne
Ne fut plus altéré d'humeur[3].
C'est pour moy piteuse besoingne :
Dieu en vueille ouïr ma clameur!

VIII

Et puisque departir me fault,
Et du retour ne suis certain :

1. Ni m'accorder ses bonnes grâces, ni m'en donner une part.
2. *Est en quenouille,* file l'amour avec elle.
3. A cause de cela, il ne fut jamais dans la forêt de Boulogne, un être plus altéré après l'eau vive.

Je ne suis homme sans deffault[1],
Ne qu'autre d'assier ne d'estaing[2].
Vivre aux humains est incertain,
Et après mort n'y a relaiz :
Je m'en voys en pays loingtaing;
Si establiz ce present laiz.

IX

Premierement, au nom du Père,
Du Filz et du Saint-Esperit,
Et de la glorieuse Mère
Par qui grace riens ne périt,
Je laisse, de par Dieu, mon bruit[3]
A maistre Guillaume Villon,
Qui en l'honneur de son nom bruit
Mes tentes et mon pavillon[4].

X

A celle doncques que j'ay dict,
Qui si durement m'a chassé,
Que j'en suys de joye interdict
Et de tout plaisir dechassé,
Je laisse mon cœur enchassé[5],
Palle, piteux, mort et transy :

1. Sans côté faible.
2. Pas plus qu'un autre, je ne suis d'acier ni d'étain
3. Mon renom.
4. Qui en l'honneur de son nom marque, brode mes tentes et mon pavillon, c'est-à-dire, dont le nom honorable est inscrit sur, etc.
5. En une châsse.

Elle m'a ce mal pourchassé,
Mais Dieu luy en face mercy!

XI

Et à maistre Ythier, marchant,
Auquel je me sens très tenu,
Laisse mon branc d'acier tranchant,
Et à maistre Jehan le Cornu[1],
Qui est en gaige detenu[2]
Pour ung escot six solz montant,
Je vueil, selon le contenu,
Qu'on luy livre, en le racheptant.

XII

Item, je laisse à Sainct-Amant
Le Cheval Blanc avec la Mulle[3],
Et à Blaru, mon dyamant
Et l'Asne rayé qui reculle[4].
Et le décret qui articulle :
Omnis utriusque sexus,
Contre la Carmeliste bulle,
Laisse aux curez, pour mettre sus[5].

1. Cette incise plaisante complique fort la phrase.
2. Le branc d'acier, le sabre qui est en gage, etc.
3. Ce sont très-probablement deux cabarets du temps.
4. Quelques commentateurs supposent que l'*Asne rayé qui recule* est aussi une enseigne de cabaret.
5. Ce décret *Omnis utriusque sexus* a été porté par le quatrième concile de Latran, tenu en 1215. Il ordonne à tous les chrétiens de l'un et de l'autre sexe de confesser leurs péchés à leur propre pa-

XIII

Item, à Jehan Trouvé, bouchier[1],
Laisse le mouton franc et tendre,
Et ung tachon pour esmoucher
Le bœuf couronné qu'on veult vendre,
Et la vache qu'on ne peult prendre.
Le vilain qui la trousse au col[2],
S'il ne la rend, qu'on le puist pendre
Ou estrangler d'un bon licol!

XIV

Et à maistre Robert Vallée,
Povre clergeon au Parlement,

teur, au moins une fois l'an. En 1489, les religieux mendiants obtinrent de Nicolas V une bulle datée de Pise, 2 octobre, qui leur donnait le pouvoir de confesser, au préjudice des droits des curés, établis par le canon que nous venons de citer. L'Université se leva contre, tint plusieurs assemblées, dans l'une desquelles les Mendiants furent exclus de son sein. Les évêques de France se joignirent à elle. Des députés furent envoyés à Rome, et en rapportèrent une bulle de Calixte III qui révoquait celle de Nicolas V. Cette affaire était à peine terminée, ou même ne l'était pas encore, quand Villon composait son Petit Testament. Témoin du zèle chaleureux des curés de Paris, il leur lègue le canon *Omnis* pour le remettre en vigueur. (Pr.)

Il faut construire la phrase : Et je laisse le décret..... aux curés, pour qu'ils le mettent en vigueur.

1. C'était un boucher mal fourni et malpropre, c'est pourquoi Villon lui lègue un mouton franc et tendre, plus un plumeau pour chasser les mouches du bœuf couronné ou enguirlandé de feuillage, et (probablement) une vache dont il parlait toujours et que, disait-il, on ne pouvait prendre. On ne peut que deviner le secret de ces ironies-là toutes contemporaines.

2. Qui la trousse sur son cou, sur ses épaules.

Qui ne tient ne mont ne vallée.
J'ordonne principalement
Qu'on luy baille legerement[1]
Mes brayes, estans aux trumellières[2],
Pour coeffer plus honestement
S'amye Jehanneton de Millières.

XV

Pour ce qu'il est de lieu honeste,
Fault qu'il soit myeulx recompensé,
Car le Saint-Esprit l'admoneste,
Ce obstant qu'il est insensé.
Pour ce, je me suis pourpensé,
Qu'on lui baille l'Art de mémoire,
Puys qu'il n'a sens mais qu'une aulmoire[3],
A recouvrer sur Malpensé[4].

XVI

Item plus, je assigne la vie
Du dessusdict maistre Robert...
Pour Dieu! n'y ayez point d'envie!
Mes parens, vendez mon haubert,
Et que l'argent, ou la pluspart,
Soit employé, dedans ces Pasques,

1. *Legèrement,* sans difficulté.
2. Pendues au porte-manteau : ce mot *trumellières* paraît venir de trumeau.
3. Il n'a pas plus de sens, de bon sens, qu'une armoire.
4. *Malpense* est le nom de quelque personnage ou de quelque localité. Villon joue sur ce nom.

Pour achepter à ce poupart
Une fenestre emprès Saint-Jacques[1].

XVII

Derechief, je laisse en pur don
Mes gands et ma huçque de soye
A mon amy Jacques Cardon;
Le gland aussi d'une saulsoye[2],
Et tous les jours une grosse oye
Et ung chappon de haulte gresse;
Dix muys de vin blanc comme croye[3],
Et deux procès, que trop n'engresse.

XVIII

Item, je laisse à ce jeune homme,
René de Montigny, troys chiens;
Aussi à Jehan Raguyer, la somme
De cent frans, prins sur tous mes biens;
Mais quoy! Je n'y comprens en riens
Ce que je pourray acquerir :
On ne doit trop prendre des siens,
Ne ses amis trop surquerir[4].

1. Une boutique d'écrivain près de Saint-Jacques de la Boucherie, dit Cl. Marot.

2. Quelques commentateurs donnent à ce mot la signification particulière de chaperon à longue queue tombant par derrière. On ne cite pas d'autre exemple de ce mot employé avec cette signification.

3. Craie

4. C'est-à-dire : on ne doit pas trop charger ses héritiers, ni trop enrichir ses amis.

XIX

Item, au seigneur de Grigny
Laisse la garde de Nygon [1],
Et six chiens plus qu'à Montigny,
Vicestre, chastel et donjon [2];
Et à ce malostru Changon,
Mouton qui le tient en procès [3],
Laisse troys coups d'ung escourgon,
Et coucher, paix et aise, en ceps [4].

XX

Et à maistre Jacques Raguyer,
Je laisse l'Abreuvoyr Popin [5],
Pour ses paouvres seurs grafignier [6];
Tousjours le choix d'ung bon lopin,
Le trou de la Pomme de pin [7];
Le doz aux rains, au feu la plante [8],

1. La tour de Nigeon, située aux portes de Paris, près de la rivière, à la hauteur de Chaillot, avait fait partie d'un domaine appartenant aux ducs de Bretagne. Elle était sans doute abandonnée et en ruines, au temps de Villon.

2. Le château et le donjon de Bicêtre.

3. Le *mouton* est encore, dans l'argot des prisons, un faux compagnon, un traître.

4. Dans les fers.

5. L'abreuvoir Popin, au bout du Pont-Neuf. Il y avait là un lieu de rendez-vous.

6. Pour égratigner ses pauvres sœurs, probablement les filles de joie.

7. Fameux cabaret de la Cité.

8. Le dos aux fagots, les pieds au feu.

Emmailloté en jacopin [1] ;
Et qui vouldra planter, si plante [2].

XXI

Item, à maistre Jehan Mautainct
Et maistre Pierre Basannier,
Le gré du Seigneur, qui attainct
Troubles, forfaits, sans espargnier [3]
Et à mon procureur Fournier,
Bonnetz courts, chausses semellées [4],
Taillées sur mon cordouennier,
Pour porter durant ces gellées.

XXII

Item, au chevalier du guet,
Le heaulme luy establis [5] ;
Et aux pietons qui vont d'aguet
Tastonnant par ces establis [6],
Je leur laisse deux beaulx rubis,

1. Emmailloté en Jacobin, en frère prêcheur.

2. Ce vers a le sens de : Et des autres advienne que pourra !

3. Les commentateurs pensent qu'il s'agit ici, non pas du Seigneur (Dieu), mais du lieutenant criminel ou prévôt de Paris, Robert d'Estouteville.

4. Chausses garnies de semelles.

5. Le heaume, que Villon lègue au chevalier du guet, était une coiffure incommode pour voir clair.

6. Aux sergents qui vont guettant à tâtons parmi les étalages.

La lenterne à la Pierre-au-Let[1]...
Voire-mais, j'auray les *Troys licts*[2],
S'ilz me meinent en Chastellet.

XXIII

Item, à Perrenet Marchant,
Qu'on dit le Bastard de la Barre,
Pour ce qu'il est ung bon marchant,
Luy laisse troys gluyons de feurre[3]
Pour estendre dessus la terre
A faire l'amoureux mestier,
Ou il luy fauldra sa vie querre,
Car il ne scet autre mestier.

XXIV

Item, au Loup et à Chollet,
Je laisse à la foys un canart,
Prins sous les murs, comme on souloit,
Envers les fossez, sur le tard;
Et à chascun un grand tabart
De cordelier, jusques aux pieds,
Busche, charbon et poys au lart,
Et mes housaulx[4] sans avantpiedz.

1. Corps de garde du guet à pied.
2. Il paraît que c'était un des meilleurs cachots du Châtelet.
3. Bottes de paille.
4. Bottes.

XXV

Derechief, je laisse, en pitié,
A troys petitz enfans tous nudz,
Nommez en ce present traictié,
Paouvres orphelins impourveuz,
Tous deschaussez, tous despourveus,
Et desnuez comme le ver;
J'ordonne qu'ils seront pourveuz,
Au moins pour passer cest yver.

XXVI

Premierement, Colin Laurens,
Girard Gossoyn et Jehan Marceau,
Desprins de biens et de parens,
Qui n'ont vaillant l'anse d'ung ceau[1],
Chascun de mes biens ung faisseau,
Ou quatre blancs, s'ilz l'ayment mieulx
Ils mangeront maint bon morceau,
Ces enfans, quand je seray vieulx!

XXVII

Item, ma nomination,
Que j'ay de l'Université,
Laisse par résignation,
Pour forclorre d'adversité
Paouvres clercs de ceste cité,

1. *Ceau,* seau.

Soubz cest *intendit* contenuz[1] :
Charité m'y a incité,
Et Nature, les voyant nudz.

XXVIII

C'est maistre Guillaume Cotin
Et maistre Thibault de Vitry,
Deux paouvres clercs, parlans latin,
Paisibles enfans, sans estry[2],
Humbles, bien chantans au lectry[3].
Je leur laisse cens recevoir
Sur la maison Guillot Gueuldry[4]
En attendant de mieulx avoir.

XXIX

Item plus, je adjoinctz à la Crosse[5]
Celle de la rue Sainct-Anthoine,
Et ung billart[6] de quoy on crosse,
Et tous les jours plain pot de Seine,
Aux pigons qui sont en l'essoine[7],
Enserrez soubz trappe volière[8],

1. Qui vont être nommés ci-dessous.
2. Sans estrif, sans humeur querelleuse.
3. *Lectry*, lutrin.
4. Les commentateurs croient qu'il s'agit ici du pilori, ou de la maison du bourreau.
5. *Crosse* est ici interprétée potence.
6. Bâton.
7. Dans la peine, dans l'angoisse.
8. Sous les grilles.

Et mon mirouer bel et ydoyne,
Et la grace de la geollière.

XXX

Item, je laisse aux hospitaux
Mes chassis tissus d'araignée;
Et aux gisans soubz les estaux [1],
Chascun sur l'œil une grongnée [2],
Trembler à chière renffrongnée,
Maigres, velluz et morfonduz;
Chausses courtes, robbe rongnée,
Gelez, meurdriz et enfonduz [3].

XXXI

Item, je laisse à mon barbier
Les rongneures de mes cheveulx,
Plainement et sans destourbier [4];
Au savetier, mes souliers vieulx,
Et au fripier, mes habitz tieulx
Que quant du tout je les délaisse;
Pour moins qu'ilz ne coustèrent neufz
Charitablement je leur laisse.

XXXII

Item, aux Quatre Mendians,
Aux Filles Dieu et aux Beguynes,

1. A ceux qui couchent sous les étaux.
2. Une emplâtre.
3. Décharnés.
4. Sans qu'il soit troublé dans sa possession.

Savoureulx morceaulx et frians,
Chappons, pigons, grasses gelines,
Et puis prescher les Quinze Signes [1],
Et abatre pain à deux mains.
Carmes chevaulchent nos voisines,
Mais cela ne m'est que du meins [2].

XXXIII

Item, laisse le Mortier d'or
A Jeban l'Espicier, de la Garde,
Et une potence à Sainct-Mor [3],
Pour faire ung broyer à moustarde.
Et celluy qui feit l'avant-garde,
Pour faire sur moy griefz exploitz,
De par moy sainct Anthoine l'arde [4]
Je ne lui lairray autre laiz.

XXXIV

Item, je laisse à Mairebeuf
Et à Nicolas de Louvieulx,
A chascun l'escaille d'un œuf,
Plaine de frans et d'escus vieulx.

1. Les quinze signes du jugement dernier, sujet ordinaire des sermons des moines.

2. Mais c'est ce dont je me soucie le moins.

3. Une des béquilles qui sont à l'église de Saint-Maur, suspendues en *ex-voto*.

4. Qu'il soit atteint du *feu saint Antoine,* maladie érysipélateuse qui sévit au moyen âge.

Quant au concierge de Gouvieulx[1],
Pierre Ronseville, je ordonne,
Pour luy donner encore mieulx,
Escus telz que prince les donne.

XXXV

Finalement, en escrivant,
Ce soir, seullet, estant en bonne,
Dictant ces laiz et descripvant,
Je ouyz la cloche de Sorbonne,
Qui tousjours à neuf heures sonne
Le Salut que l'Ange predit;
Cy suspendy et cy mis bonne[2],
Pour pryer comme le cueur dit.

XXXVI

Cela fait, je me entre-oubliai,
Non pas par force de vin boire,
Mon esperit comme lié;
Lors je senty dame Memoire
Rescondre et mectre en son aulmoire
Ses espèces collaterales[3],

1. Le château de Gouvieux près de Senlis. Pierre de Ronsseville, qui était, en 1456, concierge du château de Gouvieux, avait été auparavant notaire au Châtelet. *(Histoire et recherches des Antiquités de Paris,* par Sauval, tome III, pages 396 et 407.)

2. Borne, terme.

3. On entend : Les facultés de l'âme qui dépendent d'elle, la Mémoire.

Oppinative faulce et voire[1],
Et autres intellectualles.

XXXVII

Et mesmement l'extimative[2],
Par quoy prosperité nous vient;
Similative, formative[3],
Desquelz souvent il advient
Que, par leur trouble, homme devient
Fol et lunaticque par moys :
Je l'ay leu, et bien m'en souvient,
En Aristote aucunes fois.

XXXVIII

Doncques le sensif[4] s'esveilla
Et esvertua fantasie[5],
Qui tous argeutis[6] resveilla,
Car la souveraine partie,
En suspens, estoit amortie
Par oppression d'oubliance,
Qui en moy s'estoit espartie
Pour montrer des sens l'alliance[7].

1. Connaissance fausse ou vraie.
2. Le jugement.
3. La comparaison, la conception.
4. Le système sensitif.
5. L'imagination prit son vol.
6. Subtilités.
7. Tout ce jargon scolastique a bien l'air d'une parodie.

XXXIX

Puisque mon sens fut à repos
Et l'entendement desveillé,
Je cuiday finer mon propos;
Mais mon encre estoit gelé,
Et mon cierge estoit souflé.
De feu je n'eusse pu finer.
Si m'endormy, tout enmouflé [1],
Et ne peuz autrement finer [2].

XL

Fait au temps de ladicte date,
Par le bon renommé Villon,
Qui ne mange figue ne date;
Sec et noir comme escouvillon [3],
Il n'a tente ne pavillon
Qu'il n'ayt laissé à ses amys,
Et n'a mais qu'un peu de billon,
Qui sera tantost à fin mys.

CY FINE LE TESTAMENT VILLON

1. Emmitouflé.
2. Les huitains XXXVI-XXXIX ont été publiés pour la première fois par M. Prompsault.
3. Balai de four.

LE

GRAND TESTAMENT

DE

FRANÇOIS VILLON

FAIT EN ~~1641~~

CY COMMENCE

LE

GRAND TESTAMENT

DE

FRANÇOIS VILLON

I

En l'an trentiesme de mon eage[1],
Que toutes mes hontes j'eu beues,
Ne du tout fol, ne du tout sage.
Nonobstant maintes peines eues,
Lesquelles j'ay toutes receues
Soubz la main Thibault d'Aussigny.
S'evesque il est, seignant les rues[2],
Qu'il soit le mien je le regny!

II

Mon seigneur n'est, ne mon evesque;
Soubz luy ne tiens, s'il n'est en friche[3];
Foy ne luy doy, ne hommage avecque;
Je ne suis son cerf ne sa biche.

1. Villon était né en 1431.

2. *Seignant,* bénissant en faisant le signe de la croix.

3. Je ne tiens de lui aucun bien, s'il n'est en friche, c'est-à-dire aucun bien qui rapporte quoi que ce soit.

Peu[1] m'a d'une petite miche[2]
Et de froide eau, tout ung esté.
Large ou estroit, moult me fut chiche
Tel luy soit Dieu qu'il m'a esté.

III

Et, s'aucun me vouloit reprendre
Et dire que je le mauldys,
Non fais, si bien me sçait comprendre,
Et rien de luy je ne mesdys.
Voycy tout le mal que j'en dys :
S'il m'a esté misericors,
Jésus, le roy de paradis
Tel luy soit à l'âme et au corps!

IV

S'il m'a esté dur et cruel
Trop plus que cy ne le racompte,
Je vueil que le Dieu eternel
Luy soit doncq' semblable, à ce compte!...
Mais l'Église nous dit et compte
Que prions pour nos ennemis;
Je vous dirai : J'ay tort et honte :
Tous ses faictz soient à Dieu remis!

1. Repu, nourri.
2. *Miche,* morceau de pain.

V

Si prieray pour lui de bon cueur,
Par l'ame du bon feu Cotard.
Mais quoy! ce sera doncq par cueur,
Car de lire je suys faitard[1].
Prière en feray de Picard[2];
S'il ne la sçait, voise l'apprandre,
S'il m'en croyt, ains qu'il soit plus tard,
A Douay, ou à Lysle en Flandre!

VI

Combien que, s'il veut que l'on prie
Pour luy, foy que doy mon baptesme,
Obstant qu'à chascun ne le crye[3],
Il ne fauldra pas à son esme[4].
Au Psaultier prens, quand suys à mesme,
Qui n'est de bœuf ne cordoen[5],
Le verset escript le septiesme
Du psaulme de *Deus laudem*[6].

1. *Faitard*, paresseux.

2. On appelait *Picards* des hérétiques qui ne faisaient aucune prière pour les morts.

3. Quoique je ne crie pas ceci aux oreilles de chacun.

4. Ses vœux seront remplis.

5. Ce vers se rattache au mot psautier; le sens en est : qui n'est relié ni en basane ni en maroquin. C'est une parenthèse facétieuse du poète.

6. C'est le psaume 108 : *Deus laudem meam*, etc. Le verset septième, qui servait de prière à Villon quand il faisait des vœux pour l'évêque d'Orléans, est ainsi conçu : *Fiant dies ejus pauci et epis-*

VII

Si pry au benoist Filz de Dieu,
Qu'à tous mes besoings je réclame,
Que ma pauvre prière ayt lieu
Verz luy, de qui tiens corps et ame,
Qui m'a preservé de maint blasme
Et franchy de vile puissance.
Loué soit-il, et Nostre-Dame,
Et Loys, le bon roy de France!

VIII

Auquel doint Dieu l'heur de Jacob,
De Salomon l'honneur et gloire;
Quant de prouesse, il en a trop;
De force aussi, par m'ame, voire.
En ce monde-cy transitoire,
Tant qu'il a de long et de lé[1],
Affin que de luy soit mémoire,
Vive autant que Mathusalé!

IX

Et douze beaulx enfans, tous masles,
Veoir, de son très cher sang royal[2],

copatum ejus accipiat alter. « Que les jours de sa vie soient réduits au plus petit nombre, et que son évêché passe à un autre. » C'est le sens que le poète donne au mot *episcopatum* (Pr.)

1. *Lé,* large.

2. Et que Dieu lui donne de voir, de son sang royal, douze beaux enfants, etc

Aussi preux que fut le grand Charles,
Conceuz en ventre nuptial,
Bons comme fut sainct Martial.
Ainsi en preigne au bon Dauphin;
Je ne luy souhaicte autre mal,
Et puys paradis à la fin.

X

Pour ce que foible je me sens,
Trop plus de biens que de santé,
Tant que je suis en mon plain sens,
Si peu que Dieu m'en a presté,
Car d'autre ne l'ay emprunté,
J'ay ce Testament très estable
Faict, de dernière voulenté,
Seul pour tout et irrevocable

XI

Escript l'ay l'an soixante et ung,
Que le bon roy me delivra
De la dure prison de Mehun,
Et que vie me recouvra,
Dont suys, tant que mon cueur vivra,
Tenu vers luy me humilier,
Ce que feray jusqu'il mourra :
Bienfaict ne se doibt oublier.

Icy commence Villon à entrer en matière pleine d'érudition et de bon sçavoir.

XII

Or est vray qu'après plaingtz et pleurs
Et angoisseux gémissemens,
Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens,
Travail mes lubres sentemens,
Esguisez comme une pelote,
M'ouvrist plus que tous les Commens
D'Averroys sur Aristote[1].

XIII

Combien qu'au plus fort de mes maulx,
En cheminant sans croix ne pile[2],
Dieu, qui les pellerins d'Esmaus
Conforta, ce dit l'Evangile,
Me montra une bonne ville
Et pourveut du don d'esperance;
Combien que le pecheur soit vile,
Riens ne hayt que perseverance[3].

1. *Travail,* souffrance, m'ouvrit ma triste intelligence, aiguisée comme une pelote (fort peu aiguisée), plus que tous les commentaires d'Averroës sur Aristote.

2. Sans sou ni maille.

3. Dieu ne hait que la persévérance dans le péché.

XIV

Je suys pecheur, je le sçay bien;
Pourtant Dieu ne veult pas ma mort,
Mais convertisse et vive en bien;
Et tout autre que péché mord,
Soye vraye voulenté ou enhort,
Dieu voit; et sa misericorde,
Se conscience me remord,
Par sa grace pardon m'accorde[1].

XV

Et, comme le noble Romant
De la Rose dit et confesse
En son premier commencement,
Qu'on doit jeune cueur en jeunesse,
Quant on le voit vieil en vieillesse[2],
Excuser; helas! il dit voir.
Ceulx donc qui me font telle oppresse,
En meurté[3] ne me vouldroient veoir.

XVI

Se, pour ma mort, le bien publique
D'aucune chose vaulsist myeulx,

1. Et Dieu voit ainsi quiconque se repent soit de son propre mouvement, soit par suite d'exhortations, et sa miséricorde, si ma conscience a des remords, m'accorde pardon.
2. *Vieil*, dans le sens de mûr, raisonnable.
3. Maturité.

A mourir comme ung homme inique
Je me jugeasse, ainsi m'aid Dieux[1]!
Grief ne faiz à jeune ne vieulx,
Soye sur pied ou soye en bière :
Les montz ne bougent de leurs lieux,
Pour un paouvre, n'avant, n'arrière.

XVII

Au temps que Alexandre regna,
Ung hom, nommé Diomedès,
Devant luy on luy amena,
Engrillonné poulces et detz[2]
Comme ung larron; car il fut des
Escumeurs que voyons courir.
Si fut mys devant le cadès[3],
Pour estre jugé à mourir.

XVIII

L'empereur si l'arraisonna :
« Pourquoy es-tu larron de mer »
L'autre responce luy donna :
« Pourquoy larron me faiz nommer?
« Pour ce qu'on me voit escumer
« En une petiote fuste[4]?
« Se comme toy me peusse armer,
« Comme toy empereur je fusse.

1. *Dieux* est ici au nominatif singulier.
2. Garrotté pouces et doigts.
3. *Cadès,* juge, cadi.
4. *Fuste,* barque

XIX

« Mais que veux-tu! De ma fortune,
« Contre qui ne puis bonnement[1],
« Qui si durement m'infortune,
« Me vient tout ce gouvernement.
« Excuse-moy aucunement,
« Et sçaches qu'en grand pauvreté
« (Ce mot dit-on communément)
« Ne gist pas trop grand loyaulté. »

XX

Quand l'empereur eut remiré
De Diomedès tout le dict:
« Ta fortune je te mueray,
« Mauvaise en bonne! » ce luy dit.
Si fist-il. Onc puis ne mesprit
A personne, mais fut vray homme;
Valère, pour vray, le rescript,
Qui fut nommé *le grand* à Romme[2].

XXI

Se Dieu m'eust donné rencontrer
Ung autre piteux Alexandre,
Qui m'eust faict en bon heur entrer,

1. Sous-entendu : lutter. Contre qui je suis sans pouvoir.
2. Cette anecdote n'est pas dans Valère Maxime, mais dans Nonius Marcellus

Et lors qui m'eust veu condescendre
A mal, estre ars et mys en cendre
Jugé me fusse de ma voix[1].
Necessité faict gens mesprendre.
Et faim saillir le loup des boys.

XXII

Je plaings[2] le temps de ma jeunesse,
Ouquel j'ay plus qu'autre gallé[3],
Jusque à l'entrée de vieillesse,
Qui son partement m'a celé[4].
Il ne s'en est à pied allé,
N'à cheval; las! et comment donc?
Soudainement s'en est vollé,
Et ne m'a laissé quelque don.

XXIII

Allé s'en est, et je demeure,
Pauvre de sens et de sçavoir,
Triste, failly, plus noir que meure[5],
Qui n'ay ne cens, rente, n'avoir;
Des miens le moindre, je dy voir,
De me desadvouer s'avance,

1. Je me fusse condamné moi-même à être brûlé et mis en cendres.

2. Je regrette.

3. Pendant lequel plus qu'un autre je me suis amusé.

4. Le temps de jeunesse, qui m'a caché son départ jusqu'à l'entrée de vieillesse.

5. *Meure*, mûre.

Oublyans naturel devoir,
Par faulte d'un peu de chevance[1].

XXIV

Si ne crains avoir despendu[2],
Par friander et par leschier;
Par trop aimer n'ay riens vendu,
Que nuls me puissent reprouchier,
Au moins qui leur couste trop cher.
Je le dys, et ne croys mesdire.
De ce je me puis revencher :
Qui n'a meffait ne le doit dire[3].

XXV

Est vérité que j'ay aymé
Et que aymeroye voulentiers;
Mais triste cueur, ventre affamé,
Qui n'est rassasié au tiers,
Me oste des amoureux sentiers.
Au fort, quelqu'un s'en récompense[4],
Qui est remply sur les chantiers,
Car de la panse vient la danse.

1. Parce que je n'ai rien.

2. Je n'ai pas à me reprocher d'avoir dépensé à faire le friand, etc.

3. Je puis me targuer de cela : qui n'a méfait ne doit s'accuser.

4 Quelqu'un en prend en compensation, qui est rempli comme un tonneau.

XXVI

Bien sçay se j'eusse estudié
Ou temps[1] de ma jeunesse folle,
Et à bonnes meurs dedié,
J'eusse maison et couche molle!
Mais quoy? je fuyoye l'escolle,
Comme faict le mauvays enfant...
En escrivant ceste parolle,
A peu que le cueur ne me fend.

XXVII

Le dict du Saige trop le feiz
Favorable, et bien n'en puis mais,
Qui dit : « Esjoys-toy, mon filz,
A ton adolescence; » mais
Ailleurs sert bien d'ung autre mectz :
Car « Jeunesse et adolescence
(C'est son parler, ne moins ne mais)
Ne sont qu'abbus et ignorance[2]. »

XXVIII

Mes jours s'en sont allez errant,
Comme, dit Job, d'une touaille

1. Au temps.

2. J'ai donné trop d'extension, et il n'y a plus moyen de revenir là-dessus, au dit de l'Ecclésiaste : *Lætare ergo, juvenis, in adolescentia tua*. Mais, ailleurs, il parle bien autrement, car il dit ni plus ni moins : « Jeunesse et adolescence ne sont qu'abus et ignorance : *Adolescentia enim et voluptas vana sunt.* »

Sont les filetz, quant tisserant
Tient en son poing ardente paille :
Lors, s'il y a nul bout qui saille,
Soudainement il le ravit[1].
Si ne crains rien qui plus m'assaille,
Car à la mort tout s'assouvyst.

XXIX

Où sont les gratieux gallans
Que je suyvoye au temps jadis,
Si bien chantans, si bien parlans,
Si plaisans en faictz et en dictz?
Les aucuns sont mortz et roydiz;
D'eulx n'est-il plus rien maintenant.
Respit ils ayent en paradis,
Et Dieu saulve le remenant!

XXX

Et les aucuns sont devenuz,
Dieu mercy! grans seigneurs et maistres;
Les autres mendient tout nudz,
Et pain ne voyent qu'aux fenestres[2];
Les autres sont entrés en cloistres
De Celestins et de Chartreux,

1. Villon paraphrase ici le verset 6 du chapitre VII de Job : *Dies mei volocius transierunt quam a texente tela succiditur, et consumpti sunt absque ulla spe.*

2. Aux boutiques des boulangers.

Bottez, housez, com pescheurs d'oystres[1]:
Voilà l'estat divers d'entre eulx.

XXXI

Aux grans maistres Dieu doint bien faire,
Vivans en paix et en requoy[2].
En eulx il n'y a que refaire ;
Si s'en fait bon taire tout quoy.
Mais aux pauvres qui n'ont de quoy
Comme moy, Dieu doint patience;
Aux aultres ne fault qui ne quoy[3],
Car assez ont pain et pitance.

XXXII

Bons vins ont, souvent embrochez[4],
Saulces, brouetz et gros poissons;
Tartres, flans, œufz fritz et pochez,
Perdus, et en toutes façons.
Pas ne ressemblent les maçons,
Que servir fault à si grand peine;
Ils ne veulent nulz eschançons,
Car de verser chascun se peine.

1. Chaussés comme pêcheurs d'huîtres.
2. *Requoy*, repos.
3. Ne manque qui ni quoi, c'est-à-dire rien.
4. Souvent des rôtis à la broche.

XXXIII

En cest incident me suys mys[1],
Qui de rien ne sert à mon faict.
Je ne suys juge, ne commis,
Pour punyr n'absouldre meffaict.
De tous suys le plus imparfaict.
Loué soit le doulx Jesus-Christ!
Que par moy leur soit satisfaict!
Ce que j'ay escript est escript.

XXXIV

Laissons le monstier où il est[2];
Parlons de chose plus plaisante.
Ceste matière à tous ne plaist :
Ennuyeuse est et desplaisante.
Pauvreté, chagrine et dolente,
Tousjours despiteuse et rebelle,
Dit quelque parolle cuysante;
S'elle n'ose, si le pense-elle.

XXXV

Pauvre je suys de ma jeunesse,
De pauvre et de petite extrace[3].
Mon père n'eut oncq grand richesse,

1. Cette digression ne sert à rien.
2. Laissons le monastère où il est, l'église où elle est.
3. Extraction.

Ne son ayeul, nommé Erace[1].
Pauvreté tous nous suyt et trace.
Sur les tumbeaulx de mes ancestres,
Les ames desquelz Dieu embrasse,
On n'y voyt couronnes ne sceptres.

XXXVI

De pouvreté me guermentant[2],
Souventesfoys me dit le cueur :
« Homme, ne te doulouse tant
Et ne demaine tel douleur ;
Se tu n'as tant qu'eust Jacques Cueur,
Myeulx vault vivre soubz gros bureaux[3]
Pauvre, qu'avoir esté seigneur
Et pourrir soubz riches tumbeaulx ! »

XXXVII

Qu'avoir esté seigneur !... Que dys?
Seigneur, lasse ! ne l'est-il mais[4] !
Selon les Davidiques dicts,
Son lieu ne congnoistrai jamais[5].
Quant du surplus, je m'en desmectz,

1. L'aïeul de Villon se nommait-il réellement Horace? Ou ce nom n'est-il amené là que par la rime? C'est ce qu'il est difficile de décider.

2. Me lamentant.

3. Sous grosses étoffes de bure.

4. Il ne l'est plus.

5. *Quæsivi eum, et non est inventus locus ejus.* (Ps. 36.)

Il n'appartient à moy, pecheur;
Aux theologiens le remectz,
Car c'est office de prescheur.

XXXVIII

Si ne suys[1], bien le considère,
Filz d'ange, portant dyadème
D'etoille ne d'autre sydère[2].
Mon pere est mort, Dieu en ayt l'ame;
Quant est du corps, il gyst soubz lame...
J'entends que ma mère mourra,
Et le sçait bien, la pauvre femme;
Et le filz pas ne demourra.

XXXIX

Je congnoys que pauvres et riches,
Sages et folz, prebstres et laiz,
Noble et vilain, larges et chiches,
Petitz et grans, et beaulx et laidz,
Dames à rebrassez colletz[3],
De quelconque condicion,
Portant attours et bourreletz,
Mort saisit sans exception[4].

1. Ainsi je ne suis... Aussi bien ne suis-je.

2. Les anges étaient représentés avec des diadèmes d'étoiles et d'astres.

3. Hauts collets plissés.

4. Je connais que Mort saisit sans exception pauvres et riches, sages et fols, etc.

XL

Et mourut Paris ou Helène,
Quiconques meurt, meurt à douleur.
Celluy qui perd vent et alaine,
Son fiel se crève sur son cueur,
Puys sue Dieu sçait quelle sueur !
Et n'est qui de ses maulx l'allège :
Car enfans n'a, frère ne sœur,
Qui lors voulsist estre son pleige[1].

XLI

La mort le faict fremir, pallir,
Le nez courber, les veines tendre,
Le col enfler, la chair mollir,
Joinctes[2] et nerfs croistre et estendre.
Corps feminin, qui tant est tendre,
Polly, souef, si precieulx,
Te faudra-il ces maulx attendre ?
Ouy, ou tout vif aller ès cieulx.

1. Son garant, sa caution.
2. Tendons.

BALLADE

DES DAMES DU TEMPS JADIS

Dictes-moy où, n'en quel pays,
Est Flora, la belle Romaine ;
Archipiada [1], ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine ;
Echo, parlant quand bruyt on maine
Dessus rivière ou sus estan,
Qui beauté eut trop plus qu'humaine ?
Mais où sont les neiges d'antan [2] !

Où est la très sage [3] Heloïs,
Pour qui fut chastré et puis moyne
Pierre Esbaillart à Sainct-Denys ?
Pour son amour eut cest essoyne [4].
Semblablement, où est la royne
Qui commanda que Buridan
Fust jetté en ung sac en Seine ?
Mais où sont les neiges d'antan !

1. Nom défiguré; peut-être Archippa, aimée de Sophocle.
2. De l'an passé.
3. Sage avait le sens de savante.
4. *Essoyne*, peine, douleur.

La royne Blanche comme ung lys.
Qui chantoit à voix de sereine [1];
Berthe au grand pied, Bietris, Allys;
Harembourges, qui tint le Mayne [2],
Et Jehanne, la bonne Lorraine,
Qu'Anglois bruslèrent à Rouen;
Où sont-ilz, Vierge souveraine?...
Mais où sont les neiges d'antan!

ENVOI

Prince, n'enquerez de sepmaine
Où elles sont, ne de cest an,
Que ce refrain ne vous remaine [3]:
Mais où sont les neiges d'antan!

1. Sirène.
2. Béatrix, Alix, Eremburges, duchesse de Maine (au XIIe siècle).
3. Ne vous reste en l'esprit.

BALLADE

DES SEIGNEURS DU TEMPS JADIS

Suyvant le propos précédent.

Qui plus ? Où est le tiers Calixte,
Dernier decedé de ce nom,
Qui quatre ans tint le Papaliste[1] ?
Alphonse, le roy d'Aragon,
Le gracieux duc de Bourbon,
Et Artus, le duc de Bretaigne,
Et Charles septiesme, le Bon ?...
Mais où est le preux Charlemaigne !

Semblabement, le roy Scotiste[2],
Qui demy-face eut, ce dit-on,
Vermeille comme une amathiste[3]
Depuys le front jusqu'au menton ?
Le roy de Chypre de renom ;
Helas ! et le bon roy d'Espaigne,

1. Calixte III, élu pape le 8 avril 1455.
2. Le roi d'Écosse Jacques II, mort en 1460.
3. Une améthyste.

Duquel je ne sçay pas le nom ?...
Mais où est le preux Charlemaigne

D'en plus parler je me désiste ;
Ce n'est que toute abusion.
Il n'est qui contre mort resiste,
Ne qui treuve provision [1].
Encor fais une question :
Lancelot, le roy de Behaigne [2],
Où est-il ? Où est son tayon ?... [3]
Mais où est le preux Charlemaigne

ENVOI

Où est Claquin [4] le bon Breton ?
Où le comte Daulphin d'Auvergne,
Et le bon feu duc d'Alençon ?...
Mais où est le preux Charlemaigne !

1. Qui trouve à se pourvoir contre elle. C'est un terme de procédure.

2. Ladislas V, roi de Bohême, mort à dix-neuf ans, en 1458.

3. Son aïeul.

4. Duguesclin.

BALLADE

A ce propos, en vieil françois[1].

Mais où sont ly sainctz apostoles[2],
D'aulbes vestuz, d'amys[3] coeffez,
Qui sont ceincts de sainctes estoles,
Dont par le col prent ly mauffez[4],
De maltalent tout eschauffez !
Aussi bien meurt filz que servans;
De ceste vie sont bouffez :
Autant en emporte ly vens.

Voire, où sont de Constantinobles
L'emperier aux poings dorez[5],
Ou de France ly roy tresnobles,
Sur tous autres roys decorez,

1. Ainsi, dès le quinzième siecle, Villon s'amuse à pasticher la vieille langue française. Mais il n'a qu'une idée bien vague des anciennes formes grammaticales. Il met l'*s*, il est vrai, au nominatif singulier, ce qui est conforme à l'usage du XIIIe siècle · Autant en emporte ly vens. Mais il en met aussi au régime singulier et au pluriel, partout enfin un peu au hasard.

2. Où sont les saints prêtres..

3. *Amys* ou plutôt *amicts.*

4. Dont on prend par le cou le diable tout échauffé de mauvais desseins.

5. L'empereur aux poings dorés. Dans les tableaux byzantins, les mains étaient souvent peintes en or.

Qui, pour ly grand Dieux adorez,
Bastist eglises et convens?
S'en son temps il fut honorez,
Autant en emporte ly vens.

Où sont de Vienne et de Grenobles
Ly Daulphin, ly preux, ly senez [1]?
Où, de Dijon, Sallins et Dolles,
Ly sires et ly filz aisnez?
Où autant de leurs gens privez,
Heraulx, trompettes, poursuyvans?
Ont-ilz bien bouté soubz le nez [2]?...
Autant en emporte ly vens.

ENVOI

Princes à mort sont destinez,
Et tous autres qui sont vivans;
S'ils en sont coursez ou tennez [3],
Autant en emporte ly vens.

1. *Ly senez,* le sensé, le sage.
2. Ont-ils bien mangé, avalé de bons morceaux?
3. Courroucés ou tanés (affligés).

XLII

Puys que papes, roys, filz de roys,
Et conceuz en ventres de roynes,
Sont enseveliz, mortz et froidz,
En aultruy mains passent leurs resnes ;
Moy, pauvre mercerot de Renes [1],
Mourray-je pas ? Ouy, se Dieu plaist ;
Mais que j'aye faict mes estrenes [2],
Honneste mort ne me desplaist.

XLIII

Ce monde n'est perpetuel,
Quoy que pense riche pillart ;
Tous sommes soubz coutel mortel.
Ce confort prent pauvre vieillart [3],
Lequel d'estre plaisant raillart
Eut le bruyt, lorsque jeune estoit,
Qu'on tiendroit à fol et paillart,
Se, vieil, à railler se mettoit.

1. Moi, gueux comme un pauvre porte-balle de Rennes.

2. Pourvu que j'aie eu quelque bon temps.

3. « Ici dit Villon que l'homme vieil et pauvre se conforte en sa fin. » C'est une note de Clément Marot La suite rendrait toutefois plus probable le sens : Pauvre vieillard prenne ce confort.

XLIV

Or luy convient-il mendier,
Car à ce force le contraint.
Regrette huy sa mort, et hier [1] ;
Tristesse son cueur si estrainct,
Souvent, se n'estoit Dieu qu'il crainct
Il feroit un horrible faict.
Et advient qu'en ce Dieu enfrainct [2],
Et que luy-mesmes se deffaict.

XLV

Car, s'en jeunesse il fut plaisant,
Ores plus rien ne dit qui plaise.
Tousjours vieil synge est desplaisant :
Moue ne faict qui ne desplaise.
S'il se taist, affin qu'il complaise,
Il est tenu pour fol recreu [3].
S'il parle, on luy dit qu'il se taise,
Et qu'en son prunier n'a pas creu [4].

1. Il redoute la mort hier et aujourd'hui, c'est-à-dire sans cesse, à tout moment.

2. Et il arrive même que la crainte de Dieu ne le retient pas....

3. *Fol recreu,* fol harassé, épuisé.

4. Que son prunier n'a rien produit. Le *Dictionnaire comique* de Leroux enregistre cet ancien dicton : Il est sot comme un prunier.

XLVI

Aussi, ces pauvres femmelettes,
Qui vieilles sont et n'ont de quoy,
Quand voyent jeunes pucelettes
Estre en aise et en requoy,
Lors demandent à Dieu pourquoy
Si tost nasquirent, n'à quel droit ?
Notre Seigneur s'en taist tout coy
Car, au tanser, il le perdroit[1].

1. Car s'il voulait soutenir sa querelle, il serait battu.

LES REGRETS

DE LA BELLE HEAULMIÈRE[1]

Jà parvenue à vieillesse

Advis m'est que j'oy regretter
La belle qui fut heaulmière,
Soy jeune fille souhaitter
Et parler en ceste manière :
« Ha ! vieillesse felonne et fière,
Pourquoy m'as si tost abatue ?
Qui me tient que je ne me fière[2],
Et qu'à ce coup je ne me tue ?

« Tollu m'as ma haulte franchise
Que beauté m'avoit ordonné
Sur clercz, marchans et gens d'Eglise ;
Car alors n'estoit homme né
Qui tout le sien ne m'eust donné,
Quoy qu'il en fust des repentailles,
Mais que luy eusse abandonné
Ce que reffussent truandailles[3].

1. Marchande de heaumes, armurière.
2. Je ne me frappe.
3. Pourvu que je lui eusse abandonné ce dont maintenant les truands ne veulent plus, même pour rien.

« A maint homme l'ay reffusé,
Qui n'estoit à moy grand saigesse,
Pour l'amour d'ung garson rusé,
Auquel j'en feiz grande largesse.
A qui que je feisse finesse[1],
Par m'ame, je l'amoye bien !
Or ne me faisoit que rudesse,
Et ne m'amoyt que pour le mien.

« Jà ne me sceut tant detrayner,
Fouller au piedz, que ne l'aymasse,
Et m'eust-il faict les rains trayner[2],
S'il m'eust dit que je le baisasse
Et que tous mes maux oubliasse ;
Le glouton, de mal entaché,
M'embrassoit... J'en suis bien plus grasse !
Que m'en reste-il ? Honte et peché.

« Or il est mort, passé trente ans,
Et je remains vieille et chenue.
Quand je pense, lasse ! au bon temps,
Quelle fus, quelle devenue ;
Quand me regarde toute nue,
Et je me voy si très-changée,
Pauvre, seiche, maigre, menue,
Je suis presque toute enragée.

1. Quelques finesses, quelques tromperies que j'aie faites aux autres, celui-là, sur mon âme, je l'aimais bien.

2. Traîner les branches d'arbres, les fagots.

« Qu'est devenu ce front poly,
Ces cheveulx blonds, sourcilz voultyz [1],
Grand entr'œil, le regard joly,
Dont prenoye les plus subtilz ;
Ce beau nez droit, grand ne petiz ;
Ces petites joinctes oreilles,
Menton fourchu, cler vis traictis [2],
Et ces belles lèvres vermeilles ?

« Ces gentes espaules menues,
Ces bras longs et ces mains tretisses [3] ;
Petitz tetins, hanches charnues,
Eslevées, propres, faictisses [4]
A tenir amoureuses lysses ;
Ces larges reins, ce sadinet [5]
Assis sur grosses fermes cuysses,
Dedans son joly jardinet ?

« Le front ridé, les cheveulx gris,
Les sourcilz cheuz, les yeulx estainctz,
Qui faisoient regars et riz,
Dont maintz marchans furent attaincts,
Nez courbé, de beaulté loingtains ;
Oreilles pendans et moussues ;

1. Arqués.

2. Clair visage aux traits fins.

3. *Tretisses,* c'est le même mot que *traictis* que nous venons de voir, il signifie : bien dessiné, fin, élégant.

4. *Faictisses,* faites exprès pour.

5. *Sadinet,* objet savoureux.

Le vis pally, mort et destaincts [1];
Menton foncé, lèvres peaussues :

« C'est d'humaine beauté l'yssues!
Les bras courts et les mains contraictes [2],
Les espaulles toutes bossues;
Mammelles, quoi! toutes retraictes;
Telles les hanches que les tettes.
Du sadinet, fy! Quant des cuysses,
Cuysses ne sont plus, mais cuyssettes
Grivelées comme saulcisses [3].

« Ainsi le bon temps regretons
Entre nous, pauvres vieilles sottes,
Assises bas, à croppetons [4],
Tout en ung tas comme pelottes,
A petit feu de chenevottes,
Tost allumées, tost estainctes;
Et jadis fusmes si mignottes!...
Ainsi en prend à maintz et maintes. »

1. Le visage pâli, fané et décoloré.
2. Contractées, desséchées.
3. Tachetées, mouchetées comme saucisses.
4. *A croppetons,* accroupies.

BALLADE

DE LA BELLE HEAULMIÈRE

AUX FILLES DE JOIE

« Or y pensez, belle Gantière,
Qui m'escolière souliez estre,
Et vous, Blanche la Savetière,
Ores est temps de vous congnoistre.
Prenez à dextre et à senestre [1];
N'espargnez homme, je vous prie :
Car vieilles n'ont ne cours ne estre,
Ne que monnoye qu'on descrie [2].

« Et vous, la gente Saulcissière,
Qui de dancer estes adextre [3];
Guillemette la Tapissière,
Ne mesprenez vers vostre maistre;
Tous vous fauldra clorre fenestre [4],
Quand deviendrez vieille, flestrie;

1. Prenez à gauche et à droite, de tous côtés.
2. Pas plus qu'une monnaie décriée.
3. *Adextre,* habile.
4. *Clorre fenestre,* fermer boutique.

Plus ne servirez qu'un vieil prebstre[1],
Ne que monnoye qu'on descrie.

« Jehanneton la Chap. ronnière,
Gardez qu'ennuy ne vous empestre;
Katherine la Bouchière,
N'envoyez plus les hommes paistre :
Car qui belle n'est, ne perpetre
Leur bonne grace, mais leur rie[2].
Laide vieillesse amour n'impetre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

ENVOI

« Filles, veuillez vous entremettre
D'escouter pourquoy pleure et crie[3] :
C'est que ne puys remède y mettre,
Ne qu'à monnoye qu'on descrie. »

XLVII

Ceste leçon icy leur baille
La belle et bonne de jadis;
Bien dit ou mal, vaille que vaille,
Enregistrer j'ay faict ces ditz
Par mon clerc Fremin l'estourdys,
Aussi rassis que je pense estre...
S'il me desment, je le mauldys :
Selon le clerc est deu [1] le maistre.

XLVIII

Si aperçoy le grand danger
Là où l'homme amoureux se boute...
Hé! qui me vouldroit laidanger [2]
De ce mot, en disant : « Escoute!
Se d'aymer t'estrange et reboute
Le barat de celles nommées [3],
Tu fais une bien folle doubte [4],
Car se sont femmes diffamées.

1. *Est deu,* est duit; c'est le proverbe : « Tel maître, tel valet, » retourné. On disait alors : « Selon seigneur duite maisnie. »

2. *Laidanger de ce mot,* reprocher cette parole.

3. Si la fourberie de ces femmes ci-dessus nommées t'éloigne et te détourne d'aimer.

4. Tu cèdes à une bien folle défiance.

XLIX

« S'ils n'ayment fors que pour l'argent,
On ne les ayme que pour l'heure.
Rondement ayment toute gent,
Et rient lors quant bourse pleure.
De celles ci n'est qui ne queurre[1];
Mais en femmes d'honneur et nom
Franc homme, se Dieu me sequeure,
Se doit employer; ailleurs, non. »

L

Je prens qu'aucun dye cecy,
Si ne me contente-il en rien.
En effect, je concludz ainsy,
Et sy le cuyde entendre bien,
Qu'on doit aymer en lieu de bien.
Asçavoir-mon se ces fillettes[2],
Qu'en parolles longuement tien[3],
Ne furent pas femmes honnestes?

LI

Honnestes, si furent vrayement,
Sans avoir reproches ne blasmes.

1. Aliàs, *recœuvre*. De ces femmes-là, il n'est aucune qui ne cherche son gain.
2. Asçavoir-mon, locution du temps équivalant à : Reste à savoir
3. Dont je parle si longuement.

S'il est vray que, au commencement,
Une chascune de ces femmes
Lors prindrent, ains qu'eussent diffames [1],
L'une ung clerc, ung lay, l'autre ung moine,
Pour estaindre d'amours les flammes,
Plus chauldes que feu Sainct-Antoine [2].

LII

Or firent selon le decret [3]
Leurs amys, et bien y appert [4] :
Elles aymoient en lieu secret,
Car autre qu'eulx n'y avoit part.
Toutesfois, ceste amour se part :
Car celle qui n'en avoit qu'un
D'icelluy s'eslongne et despart,
Et ayme myeulx aymer chascun.

LIII

Qui les meut à ce? J'imagine,
Sans l'honneur des dames blasmer,
Que c'est nature feminine,
Qui tout homme vouldroit aymer.

1. Avant qu'elles fussent diffamées.

2. Sorte de lèpre, qui avait régné au moyen âge, mais qui était à peu près disparue du temps de Villon. Voy. ci-devant, p. 23.

3. Selon la loi de nature.

4. Et ceci est manifeste. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que Villon prononce à la parisienne : y appart.

Autre chose n'y sçay rymer;
Fors qu'on dit, à Reims et à Troys,
Voire à l'Isle et à Sainct-Omer,
Que six ouvriers font plus que troys.

LIV

Or ont les folz amans le bond,
Et les dames prins la vollée [1];
C'est le droit loyer qu'amours ont;
Toute foy y est violée,
Quelque doulx baiser n'acollée [2].
De chiens, d'oyseaulx, d'armes, d'amours,
Chascun le dit à la vollée :
« Pour ung plaisir mille douleurs. »

1. Locution empruntée au jeu de balle. « Il arrive de là que les fols amants ont le bond de la balle, c'est-à-dire le pire de l'amour, tandis que les dames en prennent la volée, c'est-à-dire le plus facile et le plus agréable. » *(Prompsault.)*
2. Quelques doux baisers et embrassades que l'on prodigue.

DOUBLE BALLADE

SUR LE MÊME PROPOS

Pour ce, aymez tant que vouldrez,
Suyvez assemblées et festes,
En la fin jà mieulx n'en vauldrez,
Et sy n'y romprez que vos testes :
Folles amours font les gens bestes :
Salmon en idolatrya [1] :
Samson en perdit ses lunettes...
Bien heureux est qui rien n'y a!

Orpheus, le doux menestrier,
Jouant de flustes et musettes,
En fut en dangier du meurtrier
Grand chien Cerberus à troys testes [2] :
Et Narcissus, le bel honnestes,
En ung profond puys se noya,
Pour l'amour de ses amourettes...
Bien heureux est qui rien n'y a!

Sardana, le preux chevalier,
Qui conquist le regne de Crètes [3],

1. Salomon en tomba dans l'idolâtrie.
2. Lorsqu'il descendit aux enfers.
3. On ne sait qui est ce Sardana.

En voult devenir moulier[1]
Et filer entre pucellettes.
David ly roy, saige prophètes,
Craincte de Dieu en oublya,
Voyant laver cuisses bien faictes...
Bien heureux est qui rien n'y a!

Ammon en voult deshonnorer,
Feignant de manger tartelettes[2],
Sa sœur Thamar, et deflorer,
Qui fist choses moult deshonnestes;
Herodes (pas ne sont sornettes)
Sainct Jean-Baptiste en decolla,
Pour dances, saultz et chansonnettes[3]...
Bien heureux est qui rien n'y a!

De moy, pauvre, je veuil parler;
J'en fuz batu, comme à ru telles[4],
Tout nud, jà ne le quiers celer.
Qui me feit mascher ces groiselles,
Fors Katherine de Vauselles?
Noé le tiers ot, qui fut là[5].
Mitaines à ces nopces telles[6]...
Bien heureux est qui rien n'y a!

1. Voulut pour cela devenir femme *(mulier)*.
2. Ammon, selon la Bible, feignit d'être malade et pria sa sœur Thamar de venir lui préparer des pâtisseries.
3. A cause des danses et chansons de Salome.
4. Comme toiles au ruisseau.
5. Noé (un compagnon sans doute) qui était là attrapa le tiers des coups.
6. Puisqu'à ces noces on se sert de telles mitaines... Voyez Rabelais, livre IV, chap. 12.

Mais que ce jeune bachelier
Laissast ces jeunes bachelettes,
Non! et, le deust-on vif brusler,
Comme ung chevaucheur d'escovettes[1]
Plus doulces luy sont que civettes;
Mais toutesfoys fol s'y fia :
Soient blanches, soient brunettes,
Bien heureux est qui rien n'y a!

1. Chevaucheur de balais, sorcier.

LV

Si celle que jadis servoye
De si bon cueur et loyaument,
Dont tant de maulx et griefz j'avoye,
Et souffroye tant de tourment,
Se dit m'eust, au commencement,
Sa voulenté (mais nenny, las!),
J'eusse mys peine aucunement,
De moy retraire de ses las.

LVI

Quoy que je luy voulsisse dire,
Elle estoit preste d'escouter,
Sans m'accorder ne contredire;
Qui plus, me souffroit arrester,
Joignant elle près m'accouter [1];
Et ainsi m'alloit amusant,
Et me souffroit tout racompter,
Mais ce n'estoit qu'en m'abusant.

LVII

Abusé m'a, et faict entendre
Tousjours d'ung que ce fust ung aultre;
De farine, que ce fust cendre;

1. M'accouder.

D'ung mortier [1], ung chapeau de feautre;
De viel machefer, que fust peaultre [2];
D'ambesas, que ce fussent ternes [3]...
Toujours trompant ou moy ou aultre,
Et vendoit vessies pour lanternes.

LVIII

Du ciel, une poisle d'arain [4];
Des nues, une peau de veau;
Du matin, qu'estoit le serain;
D'un trongnon de chou, ung naveau;
D'orde cervoise, vin nouveau;
D'une truie, une molin à vent;
Et d'une hart, ung escheveau;
D'un gras abbé, ung poursuyvant [5].

LIX

Ainsi m'ont amours abusé,
Et pourmené de l'uys au pesle [6].
Je croy qu'homme n'est si rusé,
Fust fin comme argent de coupelle [7],

1. Mortier, bonnet de drap.
2. Espèce de blé noir.
3. De double as que ce fut double trois, au jeu de dés.
4. Villon continue l'énumération des méprises où le jetait sa maîtresse. Elle lui persuadait que : le ciel est une pelle d'airain; les nues une peau de veau; le matin, le soir, etc.
5. Un poursuivant d'armes.
6. De la porte au poële, du froid au chaud.
7. *Argent de coupelle,* argent épuré.

Qui n'y laissast linge et drapelle,
Mais qu'il fust ainsi manyé
Comme moy, qui partout m'appelle :
L'amant remys et renyé[1].

LX

Je renye Amours et despite,
Et deffie à feu et à sang.
Mort par elles me precipite,
Et ne leur en chault pas d'ung blanc[2].
Ma vielle ay mys soubz le banc[3];
Amans je ne suyvray jamais;
Se jadis je fuz de leur ranc,
Je declaire que n'en suys mais.

LXI

Car j'ay mys le plumail au vent[4] :
Or le suyve qui a attente ;
De ce me tays dorenevant.
Poursuyvre je vueil mon entente,
Et, s'aucun m'interroge ou tente
Comment d'amours ose mesdire,

1. L'amant renvoyé et renié.

2. Et elles ne s'en soucient pas plus que d'une petite pièce de monnaie, d'un *blanc* ou d'un liard.

3. *Mettre sa vielle sous le banc,* locution proverbiale, renoncer à un plaisir d'habitude.

4. J'ai arboré le panache, le drapeau.

Ceste parolle les contente :
« Qui meurt a ses loix de tout dire. »

LXII

Je cognoys approcher ma soef ;
Je crache, blanc comme cotton,
Jacobins gros comme ung estœuf[1] :
Qu'est-ce à dire ? que Jehanneton
Plus ne me tient pour valeton,
Mais pour un vieil usé regnart...
De vieil porte voix et le ton[2],
Et ne suys qu'ung jeune coquart[3].

LXIII

Dieu mercy et Jaques Thibault[4],
Qui tant d'eau froide m'a faict boyre,
En ung bas lieu, non pas en hault ;
Manger d'angoisse mainte poire ;
Enferré... Quand j'en ay memoire,
Je pry pour luy et *reliqua*,
Que Dieu luy doint... et voire, voire,
Ce que je pense... *et cetera.*

1. Crachats gros comme une balle.
2. De vieillard je porte la voix et le ton.
3. Un jeune galant.
4. J'en dois remercier Dieu et l'évêque d'Orléans, Thibaut d'Aussigny

LXIV

Toutesfoys, je n'y pense mal,
Pour luy et pour son lieutenant;
Aussy pour son official,
Qui est plaisant et advenant,
Que faire n'ay du remenant;
Mais du petit maistre Robert?...
Je les ayme, tout d'un tenant,
Ainsi que faict Dieu le Lombart.

LXV

Si me souvient, à mon advis,
Que je feis, à mon partement,
Certains lays, l'an cinquante six [1],
Qu'aucuns, sans mon consentement,
Voulurent nommer *Testament;*
Leur plaisir fut, et non le mien :
Mais quoy! on dit communement,
Qu'un chascun n'est maistre du sien.

LXVI

S'ainsi estoit qu'aulcun n'eust pas
Receu les lays que je luy mande,
J'ordonne que, après mon trespas,

1. Villon veut parler du *Petit testament* qu'il avait intitulé ses *Legs.*

5

A mes hoirs en face demande ;
Qui sont-ilz ? si on le demande :
Moreau, Provins, Robin, Turgis ;
De moy, par dictez que leur mande,
Ont eu jusqu'au lict où je gys.

LXVII

Pour le revoquer ne le dy,
Et y courust toute ma terre[1],
De pitié ne suys refroidy
Envers le bastard de la Barre :
Parmy ses trois gluyons de foerre[2],
Je luy donne mes vieilles nattes[3] ;
Bonnes seront pour tenir serre
Et soy soustenir sur ses pattes[4].

LXVIII

Somme, plus ne diray qu'ung mot,
Car commencer veuil à tester :
Devant mon clerc Fremin, qui m'ot[5]
(S'il ne dort), je vueil protester,
Que n'entends homme detester,
En ceste presente ordonnance ;

1. Et dût-il m'en coûter toute ma terre.
2. Voyez *Petit testament,* octave XXIII.
3. Nattes, paillassons.
4. Probablement à serrer et lier autour de ses jambes, en guise chaussures.
5. Qui m'entend.

Et ne la vueil manifester
Sinon au royaulme de France.

LXIX

Je sens mon cueur qui s'affoiblist,
Et plus je ne puys papier [1].
Fremin, siez-toy près de mon lict
Que l'on ne me viengne espier !
Prens tost encre, plume et papier,
Ce que nomme escryz vistement ;
Puys fais-le partout copier,
Et vecy le commancement.

Ici commance Villon à tester.

LXX

Au nom de Dieu, Père éternel,
Et du Filz que Vierge parit,
Dieu au Père coeternel,
Ensemble et du Sainct Esperit,
Qui saulva ce qu'Adam perit [2],
Et du pery [3] pare les Cieulx...
Qui bien ce croyt, peu ne merit [4] :
De gens mortz se font petiz Dieux [5].

1. *Papier,* respirer, souffler.
2. Perdit.
3. Et de l'homme perdu orne les cieux.
4. N'a pas un mince mérite.
5. De gens morts sont faits de petits dieux, les saints.

LXXI

Mortz estoient, et corps et ames,
En damnée perdition ;
Corps pourriz, et ames en flammes,
De quelconque condition ;
Toutesfoys, fais exception
Des patriarches et prophètes ;
Car, selon ma conception,
Oncques grand chault n'eurent aux fesses.

LXXII

Qui me diroit : « Qui te faict mectre
Si très-avant ceste parolle,
Qui n'es en Theologie maistre ?
A toy est presumption folle. »
— C'est de Jesus la parabolle,
Touchant le Riche ensevely
En feu, non pas en couche molle,
Et du Ladre de dessus ly.

LXXIII

Si du Ladre eust veu le doy ardre[1]
Jà n'en eust requis refrigère,
N'au bout d'icelluy doiz aherdre

1. Si le mauvais riche eût vu brûler le doigt de Lazare ou du lépreux.

Pour refreschir sa maschouëre[1].
Pions[2] y feront mate chère,
Qui boyvent pourpoinct et chemise.
Puys que boyture[3] y est si chère,
Dieu nous garde de la main mise !

LXXIV

Ou nom de Dieu, comme j'ay dit,
Et de sa glorieuse Mère,
Sans peché soit parfaict ce dict
Par moy, plus maigre que chimère,
Si je n'ay eu fièvre effimère[4],
Ce m'a faict divine clemence ;
Mais d'autre dueil et perte amère
Je me tays, et ainsi commence :

LXXV

Premier, je donne ma pauvre ame
A la benoiste Trinité,
Et la commande à Nostre Dame,
Chambre de la divinité ;
Priant toute la charité
Des dignes neuf Ordres des cieulx,

1. Ni demandé qu'au bout de ce doigt s'attachât de quoi rafraîchir sa mâchoire (une goutte d'eau).

2. *Pions,* buveurs.

3. *Boyture,* boisson.

4. Si je n'ai eu fièvre même éphémère.

Que par eulx soit ce don porté
Devant le Trosne precieux.

LXXVI

Item, mon corps j'ordonne et laisse
A nostre grand mère la terre;
Les vers n'y trouveront grand gresse :
Trop lui a faict faim dure guerre.
Or luy soit delivré grand erre [1] :
De terre vint, en terre tourne.
Toute chose, se par trop n'erre,
Voulontiers en son lieu retourne.

LXXVII

Item, et à mon plus que père,
Maistre Guillaume de Villon,
Qui m'a esté plus doulx que mère
A enfant levé de maillon [2].
Dejetté m'a de maint boillon [3],
Et de cestuy pas ne s'esjoye [4],
Si luy requiers à genoillon,
Qu'il n'en laisse toute la joye [5].

1. Le plus tôt possible.

2. A enfant levé du maillot

3. Il m'a tiré de maint mauvais pas. *Bouillon,* tournant d'eau.

4. Et de ce qui m'arrive, du mauvais pas où je suis, il ne se réjouit point.

5. Qu'il ne renonce pas pour cela à toute joie

LXXVIII

Je luy donne ma librairie,
Et le *Rommant du Pet au Diable* [1],
Lequel maistre Gui Tabarie
Grossoya, qu'est hom veritable.
Par cayers est soubz une table.
Combien qu'il soit rudement faict,
La matière est si très notable,
Qu'elle amende tout le meffaict [2].

LXXIX

Item, donne à ma bonne mère
Pour saluer nostre Maistresse [3],
Qui [4] pour moy eut douleur amère,
Dieu le sçait, et mainte tristesse ;
Autre chastel ou forteresse [5]
N'ay où retraire corps et ame,
Quand sur moy court male destresse,
Ne ma mère, la povre femme !

1. On a discuté pour savoir si Villon avait réellement composé un *Roman du Pet au Diable,* ainsi qu'il semble le dire ici. Il existait à Paris, dans l'enceinte de Philippe-Auguste, une tour du *Pet au Diable*.

2. Qu'elle corrige ce qu'il y a de défectueux dans la forme.

3. Je donne à ma mère (la ballade suivante) pour saluer la sainte Vierge.

4. *Qui* (ma bonne mère).

5. Je n'ai d'autre refuge (que la sainte Vierge), non plus que ma mère.

BALLADE

QUE VILLON FEIT A LA REQUESTE DE SA MÈRE, POUR PRIER NOSTRE DAME

Dame du ciel, regente terrienne,
Emperière des infernaulx palux,
Recevez-moy, vostre humble chrestienne,
Que comprinse soye entre voz esleuz,
Ce non obstant qu'oncques rien ne valuz.
Les biens de vous, ma dame et ma maistresse,
Sont trop plus grans que ne suis pecheresse,
Sans lesquelz biens ame ne peult merir
N'avoir les cieulx, je n'en suis jengleresse [1].
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

A vostre Filz dictes que je suis sienne ;
Que de luy soyent mes pechez aboluz [2] :
Pardonnés moi comme à l'Egyptienne [3],
Ou comme il feit au clerc Theophilus [4],
Lequel par vous fut quitte et absoluz,
Combien qu'il eust au diable faict promesse.
Preservez-moy, que point je ne face ce [5];
Vierge portant sans rompure encourir

1. Je ne plaisante pas.
2. Abolis.
3. Sainte Marie l'égyptienne.
4. Voyez le *Miracle de Théophilus,* par Rutebeuf.
5. Que je ne fasse pas ainsi, que je ne fasse point promesse au diable.

Le sacrement qu'on celebre à la messe [1].
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

Femme je suis povrette et ancienne,
Ne riens ne sçay ; oncques lettre ne leuz ,
Au monstier voy [2] dont suis parroissienne
Paradis painct, où sont harpes et luz [3],
Et ung enfer où damnez sont boulluz [4] :
L'ung me faict paour, l'autre joye et liesse.
La joye avoir fais-moy, haulte Deesse,
A qui pecheurs doivent tous recourir,
Comblez de foy [5], sans faincte ne paresse.
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

ENVOI

Vous portastes, Vierge, digne princesse,
Jesus regnant, qui n'a ne fin ne cesse.
Le Tout-Puissant, prenant nostre foiblesse,
Laissa les cieulx et nous vint secourir ;
Offrist à mort sa très clère jeunese ;
Nostre Seigneur tel est, tel le confesse [6].
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

1. Vierge portant, sans perdre la virginité, le sacrement, l'hostie qu'on célèbre à la messe, c'est-à-dire Jésus-Christ.
2. Je vois dans l'église dont je suis paroissienne...
3. *Luz,* luths.
4. Bouillis, brûlés.
5. *Comblez de foy,* pleins de confiance.
6. Tel est Notre Seigneur, tel je le confesse. Les premières lettres de ces six vers donnent le nom de Villon.

LXXX

Item, m'amour, ma chère Rose,
Ne luy laisse ne cueur ne foye :
Elle aymeroit mieulx autre chose,
Combien qu'elle ait assez monnoye :
Quoy ? une grand bourse de soye,
Pleine d'escuz, profonde et large :
Mais pendu soit-il, que je soye [1],
Qui luy lairra escu ne targe [2].

LXXXI

Car elle en a, sans moy, assez.
Mais de cela il ne m'en chault ;
Mes grans deduictz en sont passez ;
Plus n'en ay le cropion chauld.
Si m'en desmetz aux hoirs Michault,
Qui fut nommé le bon fouterre.
Priez pour luy, faictes ung sault :
A Saint-Satur gist, soubz Sancerre [3].

1. Celui-là soit-il pendu, que je le sois moi-même, qui lui lèguera, etc.

2. *Écu, ni targe.* Jeu de mots : *Écu* et *targe* signifiant également une sorte de bouclier, en même temps qu'une pièce de monnaie.

3. Saint-Satur est, en effet, un village sous Sancerre. On se demande, en voyant arriver ces noms inattendus, s'il n'y a point là quelque jeu de mots.

LXXXII.

Ce non obstant, pour m'acquitter
Envers Amours, plus qu'envers elle,
(Car oncques n'y peuz acquester
D'amours une seule estincelle;
Ne sçay s'à tous est si rebelle
Qu'à moy : ce ne m'est grand esmoy;
Mais, par saincte Marie la belle!
Je n'y voy que rire pour moy.)

LXXXIII.

Ceste Ballade luy envoye,
Qui se termine toute en R.
Qui la portera? que j'y voye :
Ce sera Pernet de la Barre,
Pourveu, s'il rencontre en son erre
Ma damoyselle au nez tortu,
Il luy dira, sans plus enquerre :
« Orde paillarde, d'où viens-tu? »

BALLADE

DE VILLON A S'AMYE.

Faulse beaulté, qui tant me couste cher,
Rude en effect, hypocrite doulceur;
Amour dure, plus que fer, à mascher;
Nommer que puis, de ma deffaçon seur [1] :
Cherme felon, la mort d'ung povre cueur;
Orgueil mussé [2], qui gens met au mourir;
Yeulx sans pitié! Ne veult droicte rigueur,
Sans empirer, ung pauvre secourir?

Mieulx m'eust valu avoir esté crier
Ailleurs secours, c'eust esté mon bonheur :
Rien ne m'eust sceu hors de ce fait chasser;
Trotter m'en fault en fuyte à deshonneur.
Haro, haro, le grand et le mineur!
Et qu'est cecy? mourray, sans coup ferir,
Ou pitié veult, selon ceste teneur,
Sans empirer, ung povre secourir.

Ung temps viendra, qui fera desseicher,
Jaulnir, flestrir, vostre espanie fleur [3] :

1. Sûr de ma destruction...
2. Caché.
3. Votre fleur épanouie.

Je m'en risse, se tant peusse marcher[1],
Mais nenny : lors (ce seroit donc foleur)
Vieil je seray; vous, laide, et sans couleur.
Or, beuvez fort, tant que ru peult courir.
Ne donnez pas à tous ceste douleur,
Sans empirer, ung povre secourir.

ENVOI.

Prince amoureux, des amans le greigneur,
Vostre mal gré ne vouldroye encourir;
Mais tout franc cueur doit, par Nostre Seigneur,
Sans empirer, ung povre secourir.

1. Je m'en rirais, si je pouvais aller jusque-là.

LXXXIV.

Item, à maistre Ythier, marchant,
Auquel mon branc laissay jadis [1],
Donne (mais qu'il le mette en chant),
Ce lay, contenant des vers dix ;
Et aussi ung *De profundis*
Pour ses anciennes amours,
Desquelles le nom je ne dis,
Car il me herroit à tousjours [2].

LAY OU PLUSTOST RONDEAU.

Mort, j'appelle de ta rigueur,
Qui m'as ma maistresse ravie,
Et n'es pas encore assouvie,
Se tu ne me tiens en langueur.
Onc puis n'euz force ne vigueur;
Mais que te nuysoit-elle en vie,
Mort?

Deux estions, et n'avions qu'ung cueur;
S'il est mort, force est que devie,
Voire, ou que je vive sans vie [3],
Comme les images, par cueur [4],
Mort!

1. Voyez *Petit testament,* octave XI.
2. *Herroit,* haïrait.
3. *Devie,* trépasse.
4. Prompsault entend vivre par cœur, vivre sans boire ni manger, comme on dit : c'est dîner par cœur, pour : ne pas dîner du tout.

LXXXV.

Item, à maistre Jehan Cornu [1],
Autres nouveaux lays luy vueil faire,
Car il m'a tousjours secouru
A mon grand besoing et affaire :
Pour ce, le jardin luy transfère,
Que maistre Pierre Bourguignon
Me renta [2], en faisant refaire [3]
L'huys, et redrecier le pignon.

LXXXVI.

Par faulte d'ung huys, j'y perdis
Ung grez [4], et ung manche de hoüe.
Alors, huyt faulcons, non pas dix,
N'y eussent pas prins une alloüe [5].
L'hostel est seur, mais qu'on le cloüe [6].
Pour enseigne y mis ung havet [7];
Qui que l'ait prins, point ne l'en loüe :
Sanglante nuict et bas chevet [8];

1. Voyez au même octave XI du *Petit testament.*
2. *Me renta,* me vendit moyennant une rente à lui servir.
3. A la condition de faire rétablir la porte, etc.
4. *Ung grez,* une pierre à aiguiser.
5. *Une alloüe,* une alouette.
6. Pourvu qu'on le ferme bien.
7. *Ung havet,* un croc.
8. Sous-entendu : Je lui souhaite.

LXXXVII.

Item, et pource que la femme
De maistre Pierre Sainct Amant
(Combien, si coulpe y a ou blasme,
Dieu luy pardonne doulcement!)
Me meist en reng de caymant [1],
Pour le Cheval Blanc qui ne bouge,
Je luy délaisse une jument,
Et pour la Mulle ung asne rouge [2].

LXXXVIII.

Item, donne à sire Denys
Hesselin, Esleu de Paris [3],
Quatorze muys de vin d'Aulnis,
Prins chez Turgis [4], à mes perilz.
S'il en beuvoit tant que periz
En fust son sens et sa raison,
Qu'on mette de l'eau ès barrilz :
Vin perd mainte bonne maison.

LXXXIX.

Item, donne à mon advocat,
Maistre Guillaume Charruau,

1. *Caymant*, mendiant.
2. On suppose que ce sont là des enseignes de cabaret.
3. Riche bourgeois, élu sur le fait des aides et pannetier du roi, dont Louis XI tint un enfant sur les fonts de baptême.
4. Tavernier, propriétaire de la *Pomme de Pin*, fameux cabaret.

Quoy qu'il marchande ou ait estat,
Mon branc... Je me tays du fourreau.
Il aura, avec ce, ung réau [1]
En change, affin que sa bourse enfle,
Prins sur la chaussée et carreau
De la grand closture du Temple.

XC.

Item, mon procureur Fournier
Aura, pour toutes ses corvées
(Simple seroit de l'espargner) [2]
En ma bourse quatre havées [3],
Car maintes causes m'a saulvées,
Justes, ainsi, Jesus-Christ m'aydc!
Comme elles ont esté trouvées;
Mais bon droit a bon mestier d'ayde.

XCI.

Item, je donne à maistre Jaques
Raguyer le grand godet de Grève [4],
Pourveu qu'il payera quatre plaques [5],
Deust-il vendre, quoy qu'il luy griefve,
Ce dont on ceuvre mol et grève [6];

1. Un royal d'or, monnaie valant alors trente sols tournois.
2. J'entends : il serait simple, naïf de l'épargner (ma bourse).
3. *Quatre havées,* quatre poignées.
4. Probablement un grand godet, un grand verre qui servait d'enseigne à quelque cabaret de la place de *Grève*.
5. La *plaque* était une monnaie frappée sous Charles VII.
6. On couvre mollet et jambe.

Aller sans chausse en eschappin[1],
Tous les matins, quand il se liève,
Au trou de la Pomme de pin [2].

XCII.

Item, quant est de Mairebeuf,
Et de Nicolas de Louviers,
Vache ne leur donne ne beuf,
Car vachers ne sont, ne bouviers,
Mais gens à porter esperviers,
Ne cuidez pas que je vous joüe,
Pour prendre perdriz et plouviers.
Sans faillir, sur la Maschecroüe[3]

XCIII.

Item, vienne Robert Turgis
A moy, je luy payeray son vin [4],
Combien, s'il trouve mon logis,
Plus fort sera que le devin.
Le droit luy donne d'eschevin,
Que j'ay comme enfant de Paris...
Se je parle ung peu poictevin,
Ice m'ont deux dames appris :

1. En escarpins.
2. La taverne dont nous venons de parler.
3. Mot incertain. Les uns croient qu'il s'agit d'une rotisseuse ou tavernière ; les autres qu'il faut lire la *Marche-Croue,* c'est-à-dire la plaine de la Crou, petite rivière qui passe à Gonesse et à Saint-Denis.
4. Voyez octave LXXXVIII.

XCIV.

Filles sont très belles et gentes,
Demourantes à Sainct-Genou [1]
Près Sainct-Julian des Voventes [2],
Marches de Bretaigne ou Poictou,
Mais je ne dy proprement où,
Or y pensez trestous les jours,
Car je ne suis mie si fou...
Je pense celer mes amours.

XCV.

Item, à Jehan Raguyer je donne
Qui est sergent, voire des Douze [3],
Tant qu'il vivra, ainsi l'ordonne,
Tous les jours une talemouze [4],
Pour brouter et fourrer sa mouse [5],
Prinse à la table de Bailly [6];

1. Saint-Genou, canton de Buzançais, arrondissement de Châteauroux, département de l'Indre.

2. Saint-Julien des Voventes existe aussi; c'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chateaubriant, département de la Loire-Inférieure. Mais dire que Saint-Genou est près de ce Saint-Julien, c'est en prendre à l'aise avec la géographie. Aussi les commentateurs croient à des équivoques.

3. Des douze sergents attachés comme gardes du corps au prévôt de Paris.

4. *Talemouse* ou *talmouse,* pâtisserie encore en usage.

5. Et y fourrer son museau.

6. Talmouse prise à la table de Bailly. Maître Jacques Bailly était, en 1455, greffier de la cour de l'official du chancelier de l'église Notre-Dame de Paris

A Maubuay [1] sa gorge arrouse,
Car à manger n'a pas failly.

XCVI

Item, donne au prince des Sotz [2]
Pour ung bon sot Michault du Four,
Qui à la fois dit de bons motz
Et chante bien : *Ma doulce amour!*
Avec ce, il aura le bonjour.
Brief, mais qu'il fust ung peu en poinct,
Il est ung droit sot de séjour,
Et est plaisant où il n'est point.

XCVII.

Item, aux unze vingtz Sergens
Donne, car leur faict est honneste,
Et sont bonnes et doulces gens,
Denis Richier, et Jehan Vallette,
A chascun une grand cornette,
Pour pendre à leurs chappeaulx de feautre :
J'entendz ceulx de pied, à la guette,
Car je n'ay que faire des autres [3].

1 A la fontaine Maubuée. La rue Maubuée existe toujours.

2. Chef des acteurs jouant des *Soties*.

3. A Denis Richier et Jehan Vallette, sergents des onze vingts, c'est-à-dire de la compagnie des sergents du prévôt; et il précise qu'ils sont de la compagnie à pied ou du guet à pied, et non du guet à cheval.

XCVIII.

De rechef, donne à Périnet,
J'entendz le bastard de la Barre,
Pour ce qu'il est beau fils et net,
En son escu, en lieu de barre,
Trois detz plombez [1], de bonne carre,
Ou ung beau joly jeu de cartes...
Mais quoy! s'on l'oyt vessir ne poirre [2],
En oultre aura les fièvres quartes.

XCIX.

Item, ne vueil plus que Chollet
Dolle, trenche, douve ne boyse,
Relye brocq ne tonnelet,
Mais tous ses outilz changer voyse
A une espée lyonnoise,
Et retienne le hutinet [3] :
Combien qu'il n'ayme bruyt ne noyse,
Si luy plaist-il ung tantinet.

C.

Item, je donne à Jehan le Lou,
Homme de bien et bon marchant,

1. *Plombez,* pipés.
2. *Pedere.*
3. *Le hutinet,* la querelle, la rixe.

Pour ce qu'il est linget et flou [1],
Et que Chollet est mal chassant,
Ung beau petit chiennet couchant,
Qui ne lairra poulaille en voye,
Le long tabart [2], et bien cachant,
Pour les musser, qu'on ne les voye.

CI.

Item, à l'orfèvre Du Boys,
Donne cent clouz, queues et testes,
De gingembre sarazinoys,
Non pas pour accoupler ses boytes,
Mais pour conjoindre culz et coettes,
Et couldre jambons et andoilles,
Tant que le laict en monte aux tettes,
Et le sang en devalle aux coilles.

CII

Au cappitaine Jehan Riou,
Tant pour luy que pour ses archiers,
Je donne six hures de lou,
Qui n'est pas viande à porchiers,
Prins à gros mastins de bouchiers [3],
Et cuittes en vin de buffet.
Pour manger de ces morceaulx chiers,
On en feroit bien un mau faict [4].

1. Mince et fluet.
2. Manteau.
3. Pris par de gros matins de bouchers.
4. *Un mau faict*, un méfait, une mauvaise action.

CIII

C'est viande ung peu plus pesante,
Que duvet, ne plume, ne liège.
Elle est bonne à porter en tente,
Ou pour user en quelque siège.
Et, s'ilz estoient prins en un piège,
Les mastins, qu'ils ne sceussent courre,
J'ordonne, moy qui suis bon miège[1],
Que des peaulx, sur l'hyver se fourre[2].

CIV

Item, à Robin Troussecaille,
Qui s'est en service bien faict ;
A pied ne va comme une caille,
Mais sur roussin gros et reffaict :
Je luy donne, de mon buffet,
Une jatte qu'emprunter n'ose ;
Si aura mesnage parfait :
Plus ne luy failloit autre chose.

CX

Item, donne à Perrot Girard,
Barbier juré de Bourg-la-Royne,
Deux bassins et ung coquemard,

1. Bon médecin.
2. Que le capitaine Riou se fasse des fourrures de leurs peaux.

Puis qu'à gaigner mect telle peine.
Des ans y a demy douzaine,
Qu'en son hostel, de cochons gras
M'apastela une sepmaine ;
Tesmoing l'abesse de Pourras [1]

CVI

Item, aux Frères mendians,
Aux Devotes [2] et aux Beguines,
Tant de Paris que d'Orléans,
Tant Turlupins que Turlupines,
De grasses souppes jacobines
Et flans leurs fais oblation [3] ;
Et puis après, soubz les courtines,
Parler de contemplation.

CVII

Si ne suis-je pas qui leur donne,
Mais de tous enfans sont les mères.
C'est Dieu, qui ainsi les guerdonne,
Pour qui souffrent peines amères [4].
Il fault qu'ilz vivent, les beaulx pères,

1. L'abbesse de Port-Royal. C'est la prononciation populaire de ce nom. Huguette du Hamelle, abbesse de Port-Royal en 1455, avait causé quelques scandales.

2. Les uns entendent par *Dévotes* les Filles-Dieu, les autres les Filles de Sainte-Avoye. (Voyez octave CLXIII.)

3. Item aux Frères mendiants etc., je fais oblation de soupes grasses et de flans, etc., et après de parler, etc.

4. Ironiquement.

Et mesmement ceulx de Paris.
S'ilz font plaisir à noz commères,
Ilz ayment ainsi les maris.

XVIII

Quoy que maistre Jehan de Pontlieu[1]
En voulsist dire, *et reliqua*,
Contrainct et en publique lieu,
Honteusement s'en revocqua.
Maistre Jehan de Mehun se moqua
De leur façon ; si feit Mathieu[2].
Mais on doit honorer ce qu'a
Honnoré l'Eglise de Dieu.

CIX

Si me submectz leur serviteur,
En tout ce que puis faire et dire,
A les honorer de bon cueur,
Et servir, sans y contredire.
L'homme bien fol est d'en mesdire,
Car, soit à part, ou en prescher,
Ou ailleurs, il ne fault pas dire
Si gens sont pour eux revencher.

1. Jean de Poilli *(de Poliaco)*, adversaire des moines mendiants, au XIVe siècle.

2. On a formé sur ce nom plusieurs conjectures : Matthieu-Paris, Matthieu de Westminster, l'auteur du *Matheolus*, Mathieu ou Mahieu de Gand, etc.

CX

Item, je donne à frère Baulde[1],
Demourant à l'hostel des Carmes,
Portant chère hardie et baulde,
Une sallade et deux guysarmes,
Que De Tusca et ses gens d'armes
Ne luy riblent sa Caige-vert[2].
Vieil est : s'il ne se rend aux armes,
C'est bien le diable de Vauvert.

CXI

Item, pour ce que le Scelleur,
Maint estront de mousche a masché,
Donne, car homme est de valleur,
Son sceau davantage craché,
Et qu'il ait le pouce escaché,
Pour tout comprendre à une voye ;
J'entendz celluy de l'Evesché[3]
Car les autres, Dieu les pourvoye.

CXII

Quant de messieurs les Auditeux,
Leur chambre auront lembroysée[4];

. Baude de La Mare, carme et poète du xv[e] siècle.
2. Sa fille de joie, disent les commentateurs.
3. Il ne fait ces souhaits méchants que contre le chancelier ou le chauffe-cire de l'évêché d'Orléans, où il a été condamné à la prison.
4. Lambrissée

Et ceulx qui ont les culz rongneux,
Chascun une chaise persée,
Mais qu'à la petite Macée
D'Orléans, qui eut ma ceincture [1],
L'amende soit bien hault taxée :
Elle est une mauvaise ordure.

CXIII

Item donne à maistre Françoys,
Promoteur de la vacquerie [2],
Ung hault gorgerin d'Escossoys,
Toutesfois sans orfaverie ;
Car, quant receut chevalerie,
Il maugrea Dieu et saint George.
Parler n'en oyt qu'il ne s'en rie,
Comme enragé, à pleine gorge.

CXIV

Item, à maistre Jehan Laurens,
Qui a les povres yeulx si rouges,
Par le péché de ses parens,
Qui beurent en barilz et courges,
Je donne l'envers de mes bouges [3],

1. A qui je donnai une ceinture d'argent. Les filles qui portaient une de ces ceintures étaient mises à l'amende.

2. Villon a profité du nom de François de la Vacquerie, *Franciscus de Vaccaria,* pour faire un jeu de mots injurieux sur la *vicairie* ou officialité.

3. De mes poches.

Pour chascun matin les torcher[1]...
S'il fust archevesque de Bourges,
Du cendal eust, mais il est cher.

CXV

Item, à maistre Jehan Cotard,
Mon procureur en Court d'Eglise,
Devoye environ un patard,
Car à présent bien m'en advise,
Quant chicanner me feit Denise[2],
Disant que l'avoye mauldite[3] ;
Pour son ame, (qu'ès cieulx soit mise !)
Ceste oraison j'ay cy escripte.

1. Torcher ses yeux.
2. Quand Denise me chercha chicane, porta plainte contre moi.
3. Injuriée

BALLADE ET ORAISON

Père Noé, qui plantastes la vigne;
Vous aussi, Loth, qui bustes au rocher,
Par tel party qu'Amour, qui gens engigne,
De vos filles si vous feit approcher,
Pas ne le dy pour le vous reprocher;
Architriclin, qui bien sceustes cest art,
Tous trois vous pry qu'o vous veuillez percher
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotard!

Jadis extraict il fut de vostre ligne,
Luy qui beuvoit du meilleur et plus cher;
Et ne deust-il avoir vaillant ung pigne,
Certes, sur tous, c'estoit un bon archer;
On ne luy sceut pot des mains arracher,
Car de bien boire oncques ne fut faitard[1].
Nobles seigneurs, ne souffrez empescher
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotard!

Comme un viellart qui chancelle et trepigne
L'ay veu souvent, quand il s'alloit coucher;
Et une foys il se feit une bigne[2],
Bien m'en souvient, à l'estal d'ung boucher.
Brief, on n'eust sçeu en ce monde chercher

1. *Faitard,* négligent.
2. Une bosse, une contusion.

Meilleur pion, pour boire tost et tard.
Faictes entrer quand vous orrez hucher
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotard.

ENVOI

Prince, il n'eust sçeu jusqu'à terre cracher ;
Tousjours crioyt : Haro, la gorge m'ard !
Et si ne sceut oncq sa soif estancher,
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotard.

CXVI

Item, vueil que le jeune Merle
Desormais gouverne mon change,
Car de changer envys me mesle,
Pourveu que tousjours baille en change,
Soit à privé, soit à estrange,
Pour trois escus, six brettes larges;
Pour deux angelotz, ung grand ange[1]:
Car amans doivent estre larges.

CXVII

Item, j'ay sceu, à ce voyage,
Que mes trois povres orphelins[2]
Sont creus et deviennent en aage,
Et n'ont pas testes de belins[3],
Et qu'enfans d'icy à Salins
N'a mieulx saichans leur tour d'escolle;
Or, par l'ordre des Mathelins[4],
Telle jeunesse n'est pas folle.

1. Monnaies du temps.

2. Voyez les octaves XXV et XXVI du *Petit testament*.

3. Moutons.

4. Mathurins, avec une inflexion ironique l'italien *matto* signifie insensé.

CXVIII

Si vueil qu'ilz voysent à l'estude;
Où? chez maistre Pierre Richer.
Le *Donnait*[1] est pour eulx trop rude :
Jà ne les y vueil empescher[2].
Ilz sçauront, je l'ayme plus cher :
Ave, salus, tibi decus,
Sans plus grandes lettres chercher :
Tousjours n'ont pas clercs le dessus.

CXIX

Cecy estudient, et puis ho!
Plus procéder je leur deffens
Quant d'entendre le grand *Credo*,
Trop fort il est pour telz enfants.
Mon grant tabard en deux je fendz :
Si vueil que la moictié s'en vende,
Pour eulx en achepter des flans,
Car jeunesse est ung peu friande.

CXX

Et veuil qu'ilz soyent informez
En meurs[3], quoy que couste bature[4]:

1. La grammaire de Donnat.
2. Je ne veux leur donner cette peine.
3. Formés aux bonnes mœurs.
4. Quoi qu'en coûte le battage.

Chapperons auront enfermez[1],
Et les poulces soubz la ceincture;
Humbles à toute créature;
Disans : *Hen? Quoy? Il n'en est rien!*
Si diront gens, par adventure :
« Voycy enfans de lieu de bien! [2] »

CXXI

Item, à mes pouvres clergeons,
Auxquelz mes titres je resigne,
Beaulx enfans et droictz comme joncs
Les voyans, je m'en dessaisine,
Et, sans recevoir, leur assigne,
Seur comme qui l'auroit en paulme,
A ung certain jour que l'on signe,
Sur l'hostel de Guesdry Guillaume [3].

CXXII

Quoy que jeunes et esbatans
Soyent, en rien ne me desplaist;
Dedans vingt, trente ou quarante ans
Bien autres seront, se Dieu plaist.
Il faict mal qui ne leur complaist,
Car ce sont beaux enfans et gents;
Et qui les bat ne fiert, fol est,
Car enfans si deviennent gens.

1. Un chaperon fermé, tombant sur les yeux, faisait partie d'une mise modeste.

2. C'étaient des écoliers voleurs, des tire-laine de la pire espèce.

3. Cet hôtel est le pilori ou la maison du bourreau. Voyez *Petit testament,* octave XXVIII.

CXXIII

Les bourses des Dix-et-huict clers[1]
Auront; je m'y vueil travailler :
Pas ilz ne dorment comme lerz[2]
Qui trois mois sont sans resveiller.
Au fort, triste est le sommeiller
Que faict jeune cœur en jeunesse
Tant qu'enfin luy faille veiller,
Quant reposer deust en vieillesse.

CXXIV

Cy en escris au collateur[3]
Lettres semblables et pareilles :
Or prient pour leur bienfaicteur,
Ou qu'on leur tire les oreilles.
Aucunes gens ont grand merveilles,
Que tant m'encline envers ces deux;
Mais, foy que doy, festes et veilles,
Oncques ne vey les mères d'eulx[4]!

1. Le collège des Dix-huit où l'on recevait des étudiants trop pauvres pour pourvoir à leurs besoins.

2. Loirs.

3. Le collateur, celui qui donnait les bourses au collège des Dix-huit.

4. Par conséquent, je ne suis pas suspect d'avoir coopéré à leur naissance

CXXV

Item, et à Michault Culdou,
Et à sire Charlot Taranne,
Cent solz : s'ilz demandent prins où?
Ne leur chaille; ils viendront de manne[1];
Et unes houses de basanne[2],
Autant empeigne que semelle;
Pourveu qu'ils me saulveront Jehanne,
Et autant une autre comme elle.

CXXVI

Item, au seigneur de Grigny,
Auquel jadis laissay Vicestre,
Je donne la tour de Billy[3],
Pourveu, se huys y a ne fenestre
Qui soit ne debout ne en estre,
Qu'il mette très bien tout appoinct:
Face argent à dextre, à senestre :
Il m'en fault[4] et il n'en a point.

1. Ils tomberont du ciel comme la manne

2. Des bottes de basane.

3. La tour de Billy était située au bord de la rivière près de l'hôtel saint Paul.

4. Il m'en manque.

CXXVII

Item, à Thibault de la Garde :
Thibault? je mentz, il a nom Jehan ;
Que luy donray-je, que ne perde?
Assez ay perdu tout cest an.
Dieu le vueille pourvoir, *amen...!*
Le barillet? par m'ame, voyre!
Genevoys est le plus ancien,
Et plus beau nez a pour y boyre.

CXXVIII

Item, je donne à Basanyer,
Notaire et greffier criminel,
De giroffle plain ung panyer,
Prins chez maistre Jehan de Ruel.
Tant à Mautainct; tant à Rosnel[1];
Et, avec ce don de giroffle,
Servir, de cueur gent et ysnel,
Le seigneur qui sert sainct Cristofle[2],

CXXIX

Auquel ceste Ballade donne,
Pour sa dame, qui tous biens a.

1. J'en donne autant à Mautainct et à Rosnel; ils étaient juges examinateurs au Châtelet.

2. Le prévôt de Paris, Robert d'Estouteville, qui avait en effet, dit M. P. Lacroix, conquis la main de sa femme Ambroise de Loré au Pas d'armes célébré à Saumur en 1446, par le roi René.

S'Amour ainsi tous ne guerdonne,
Je ne m'esbahys de cela;
Car au Pas conquesté celle a,
Que tint[1] René, roy de Cecille,
Où si bien fist, et peu parla[2],
Qu'oncques Hector feit, ne Troïle.

1. Au pas d'armes que tint.
2. Où Robert d'Estouteville fit autant de prouesses, et sans parler autant, qu'Hector et Troïlus au siége de Troie.

BALLADE

Que Villon donna à un gentilhomme, nouvellement marié, pour l'envoyer à son espouse, par luy conquise à l'espée.

Au poinct du jour, que l'esprevier se bat,
Meu de plaisir et par noble coustume,
Bruyt il demaine et de joye s'esbat,
Reçoit son per et se joint à la plume :
Offrir vous vueil, à ce desir m'allume,
Joyeusement ce qu'aux amans bon semble.
Sachez qu'Amour l'escript en son volume[1],
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

Dame serez de mon cueur, sans debat,
Entierement, jusques mort me consume.
Laurier soüef qui pour mon droit combat,
Olivier franc, m'ostant toute amertume.
Raison ne veult que je desaccoustume
(Et en ce vueil avec elle m'assemble)
De vous servir, mais que je m'y accoustume;
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

Et qui plus est, quand dueil sur moy s'embat,
Par fortune qui sur moy si se fume[2],

1. Une variante dit :

Si qu'Averroys l'escrit en son volume,

« ainsi qu'Averroës le recommande en son ouvrage, » et c'est peut-être la bonne leçon

2. *Se fume*, se courrouce.

Vostre doulx œil sa malice rabat,
Ne plus ne moins que le vent faict la fume.
Si ne perds pas la graine que je sume[1]
En vostre champ, car le fruict me ressemble :
Dieu m'ordonne que le fouysse et fume ;
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

ENVOI

Princesse, oyez ce que cy vous resume :
Que le mien cueur du vostre desassemble
Jà ne sera : tant de vous en presume ;
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble

1. *Sume*, pour *sème*

CXXX

Item, à sire Jehan Perdryer,
Riens, n'à Françoys, son second frère.
Si m'ont-ilz voulu aydier,
Et de leurs biens faire confrère;
Combien que Françoys, mon compère,
Langues cuisans, flamoans et rouges,
My commandement, my prière,
Me recommanda fort à Bourges[1].

CXXXI

Si aille veoir en Taillevent[2],
Ou chapitre de fricassure,
Tout au long, derrière et devant,
Lequel n'en parle jus ne sure[3];
Mais Macquaire, je vous asseure,
A tout le poil cuysant ung dyable
Affin que sentist bon l'arsure,
Ce *Recipe* m'escript, sans fable.

1. François Perdrier avait probablement chargé Villon, devant l'officialité de Bourges.

2. Taillevent, *le Livre de cuisine*. On n'y trouvera pas la recette que va donner Villon pour accommoder les langues venimeuses. Mais c'est saint Macaire, celui qui a cuit un diable avec le poil, afin de sentir la grillade, qui la lui a donnée. Tel est le sens de ces huit vers.

3. *Jus ne sure,* soubz ne sus (Cl. Marot).

BALLADE

En réagal, en arsenic rocher,
En orpigment, en salpestre et chaulx vive;
En plomb boillant, pour mieulx les esmorcher[1];
En suif et poix, destrampez de lessive
Faicte d'estronts et de pissat de Juifve;
En lavaille de jambes à meseaulx;
En raclure de piedz et vieulx houseaulx;
En sang d'aspic et drogues venimeuses;
En fiel de loups, de regnards et blereaux,
Soient frittes ces langues envieuses[2]!

En cervelle de chat qui hayt pescher[3],
Noir, et si vieil qu'il n'ait dent en gencive;
D'ung vieil mastin, qui vault bien aussi cher,
Tout enragé, en sa bave et salive;
En l'escume d'une mulle poussive,
Detrenchée menu à bons ciseaulx;
En eau où ratz plongent groings et museaulx,
Raines, crapauds, telz bestes dangereuses,
Serpens, lezards, et telz nobles oyseaulx,
Soient frittes ces langues envieuses!

1. Nettoyer.
2. Il faut prendre le dernier vers du dizain et lire comme s'il y avait : Que les langues envieuses soient frites en réagal (arsenic rouge) arsenic rocher, en orpiment, etc.
3. Qui n'aime plus à prendre le poisson dans l'eau.

En sublimé, dangereux à toucher;
Et au nombril d'une couleuvre vive;
En sang qu'on mect en poylettes secher,
Chez ces barbiers, quand plaine lune arrive,
Dont l'ung est noir, l'autre plus vert que cive ;
En chancre et fix [1], et en ces ords cuveaulx
Où nourrices essangent [2] leurs drappeaulx;
En petits baings de filles amoureuses
(Qui ne m'entend n'a suivi les bordeaulx),
Soient frittes ces langues envieuses!

ENVOI

Prince, passez tous ces friands morceaux,
S'estamine n'avez, sacs ou bluteaux,
Parmy le fons d'une brayes breneuses;
Mais, paravant, en estrons de pourceaulx
Soient frittes ces langues envieuses!

1. *Fix,* abcès *(ficus).*
2. *Essangent, exsanguent,* pressent le sang de leurs linges.

CXXXII

Item, à maistre Jehan Courault,
Les Contredictz Franc-Gontier mande[1] :
Quant du Tyrant séant en hault[2],
A cestuy-là rien ne demande;
Le Saige ne veult que contende,
Contre puissant, pouvre homme las[3],
Affin que ses filez ne tende,
Et que ne tresbuche en ses laqs.

CXXXIII

Gontier ne crains : il n'a nulz hommes
Et mieulx que moy n'est herité;

1. « Du temps de Villon, lecteurs, fut faicte une petite œuvre intitulée les *Ditz de Franc-Gontier,* là où la vie pastouralle est estimée; et, pour y contredire, fut faicte une autre œuvre intitulée : *les Contreditz de Franc-Gontier,* dont le subgect est prins sur un tyrant, et auquel œuvre la vie de quelque grand seigneur d'iceluy temps est taxée. Mais Villon, plus saigement et sans parler des grans seigneurs, feit d'autres Contreditz de Franc-Gontier, parlant seulement d'un chanoine, comme verrez ci-après. » *(Note de Clément Marot.)*

Ces deux pièces, les *Ditz* et les *Contreditz de Franc-Gontier,* ont été publiées dans le *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand, à l'article *Vitry.*

2. Le tyran ou prince dont il s'agit dans les *Contreditz de Franc-Gontier.*

3. Le Sage ne veut que, pauvre et faible, j'entre en lutte contre le puissant,

Mais en ce debat cy nous sommes,
Car il loue sa pouvreté :
Estre pouvre, yver et esté,
A felicité il repute,
Ce que tiens à malheureté.
Lequel à tort? Or en dispute[1].

1. Que l'on discute la question.

BALLADE

Intitulée : *Les Contredictz de Franc-Gontier*

Sur mol duvet assis, ung gras chanoine,
Lez ung brasier, en chambre bien nattée,
A son costé gisant dame Sydoine,
Blanche, tendre, pollie et attaintée [1] :
Boire ypocras, à jour et à nuyctée,
Rire, jouer, mignoter et baiser,
Et nud à nud, pour mieulx des corps s'ayser,
Les vy tous deux, par un trou de mortaise :
Lors je congneuz que, pour dueil appaiser,
Il n'est tresor que de vivre à son aise.

Se Franc-Gontier et sa compaigne Heleine
Eussent tousjours tel douce vie hantée,
D'oignons, civotz, qui causent forte alaine,
N'en mangeassent bise crouste frottée.
Tout leur mathon [2], ne toute leur potée,
Ne prise ung ail, je le dy sans noysier [3].
S'ilz se vantent coucher soubz le rosier,
Ne vault pas mieulx lict costoyé de chaise?
Qu'en dictes-vous? Faut-il à ce muser?
Il n'est tresor que de vivre à son aise.

1. *Attaintée,* parée.
2. *Mathon,* fromage mou
3. *Sans noysier,* sans chicaner

De gros pain bis vivent, d'orge, d'avoine,
Et boivent eau, tout au long de l'année
Tous les oyseaulx d'icy[1] en Babyloine
A tel escot une seule journée
Ne me tiendroient, non une matinée.
Or s'esbate, de par Dieu, Franc-Gontier,
Helène o luy[2], soubz le bel esglantier;
Si bien leur est, n'ay cause qu'il me poise;
Mais, quoy qu'il soit du laboureux mestier[3],
Il n'est tresor que de vivre à son aise.

ENVOI.

Prince, jugez, pour tous nous accorder;
Quant est à moy, mais qu'à nul n'en desplaise,
Petit enfant, j'ay ouy recorder
Qu'il n'est tresor que de vivre à son aise.

1. Tous les gazouillements d'oiseaux vantés par Franc-Gontier.
2. Hélène avec lui.
3. Quelle que soit la condition de l'homme des champs, du laboureur.

CXXXIV.

Item, pour ce que sçait la Bible,
Mademoyselle de Bruyères [1],
Donne prescher, hors l'Evangile,
A elle et à ses bachelières,
Pour retraire ces villotières
Qui ont le bec si affilé,
Mais que ce soit hors cymetières,
Trop bien au marché au filé [2].

BALLADE

DES FEMMES DE PARIS.

Quoy qu'on tient belles langagières
Florentines, Veniciennes,
Assez pour estre messaigières,
Et mesmement les anciennes ;
Mais, soient Lombardes, Rommaines,
Genevoises, à mes perilz [3],
Piemontoises, Savoysiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

1. C'est le nom d'une bourgeoise de Paris, veuve de Regnauld de Thumery.

2. On dit : Couper le filet, pour signifier faire taire, rendre moins bavard. L'expression *marché au filé* fait peut-être allusion à ce dicton.

3. Je m'en fais garant.

De très beau parler tiennent chaires,
Ce dit-on, les Napolitaines,
Et que sont bonnes cacquetoeres
Allemandes et Bruciennes;
Soient Grecques, Egyptiennes,
De Hongrie ou d'autre pays,
Espaignolles ou Castellennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

Brettes[1], Suysses, n'y sçavent guères,
Ne Gasconnes et Tholouzaines;
Du Petit-Pont deux harangères
Les concluront[2], et les Lorraines,
Anglesches ou Callaisiennes,
(Ay-je beaucoup de lieux compris?)
Picardes, de Valenciennes;
Il n'est bon bec que de Paris.

ENVOI.

Prince, aux dames parisiennes
De bien parler donnez le prix;
Quoy qu'on die d'Italiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

1. *Brettes,* Bretonnes.
2. Les réduiront au silence.

CXXXV.

Regarde-m'en deux, trois, assises
Sur le bas du ply de leurs robes,
En ces monstiers, en ces eglises;
Tire t'en près, et ne t'en hobes[1];
Tu trouveras là que Macrobes
Oncques ne fist tels jugemens;
Entens : quelque chose en desrobes;
Ce sont tous beaulx enseignemens.

CXXXVI.

Item, et au mont de Montmartre,
Qui est ung lieu moult ancien,
Je lui donne et adjoincts le tertre
Qu'on dit le mont Valerien;
Et, oultre plus, d'ung quartier d'an,
Du pardon qu'apportay de Romme[2],
Sy yra maint bon chrestien,
En l'abbaye où il n'entre homme[3].

1. Ne bouge pas.

2. Grâce au pardon, aux indulgences que j'apportai de Rome. Il semble donner à entendre que l'abbaye des dames de Montmartre était alors peu régulière.

3. L'abbaye des dames de Montmartre, fondée par Louis VI en 1134.

CXXXVII.

Item, valetz et chambrières
De bons hostelz (rien ne me nuyst)[1],
Faisans tartes, flans et goyères,
Et grant rallias à minuict...
Riens n'y font sept pintes ne huict[2],
Tant que gisent seigneur et dame;
Puis après, sans mener grant bruyt,
Je leur ramentoy le jeu d'asne.

CXXXVIII.

Item, et à filles de bien,
Qui ont pères, mères et antes[3],
Par m'ame! je ne donne rien;
Tout ont eu varletz et servantes;
Elles seront de pou contentes.
Grant bien leur feissent maintz lopins,
Aux povres filles advenantes,
Qui se perdent aux Jacopins[4].

CXXXIX.

Aux Célestins et aux Chartreux,
Quoy que vie meinent estroicte,

1. Cela ne me nuit en rien.
2. Sept pintes de vin ou huit ne leur font pas grand compte, sont bientôt vidées.
3. *Antes*, tantes.
4. Maints lopins,... qui se perdent chez les Jacobins.

Si ont-ilz largement entre eulx,
Dont povres filles ont souffrette :
Tesmoing Jaqueline et Perrette,
Et Isabeau, qui dit : *Enné*[1] !
Puis qu'elles ont telle disette,
A peine en seroit-on damné[2].

CXL.

Item, à la grosse Margot,
Très doulce face et pourtraicture,
Foy que doy *Brelare Bigod*[3],
Assez devote creature.
Je l'ayme de propre nature,
Et elle moy, la doulce sade.
Qui la trouvera d'adventure,
Qu'on luy lise ceste Ballade.

1. *Enné* sorte de juron, parent de *enda* (par mon âme).
2. A peine serait-on damné de prendre quelques lopins aux Célestins et aux Chartreux pour les leur donner.
3. Juron en allemand corrompu : *Verloren, bey Gott!*

BALLADE

DE VILLON ET DE LA GROSSE MARGOT.

Se j'ayme et sers la belle de bon haict,
M'en devez-vous tenir à vil ne sot?
Elle a en soy des biens à fin souhaict.
Pour son amour ceings bouclier et passot[1].
Quand viennent gens, je cours et happe un pot :
Au vin m'en voys, sans demener grand bruyt.
Je leur tendz eau, frommage, pain et fruict,
S'ils payent bien, je leur dy que bien *stat* :
« Retournez cy, quand vous serez en ruyt,
En ce bourdel où tenons nostre estat! »

Mais, tost après, il y a grant deshait,
Quand sans argent s'en vient coucher Margot;
Veoir ne la puis; mon cueur à mort la hait.
Sa robe prens, demy-ceinct et surcot :
Si luy prometz qu'ilz tiendront pour l'escot.
Par les costez si se prend, l'antechrist[2],
Crie, et jure par la mort Jesuchrist,
Que non fera. Lors j'enpongne ung esclat,
Dessus le nez luy en fais ung escript,
En ce bourdel où tenons nostre estat.

1. *Passot,* épée courte, dit M. P. Lacroix.
2. Cet antechrist (ladite Margot) met les mains sur ses hanches.

Puis paix se faict, et me lasche ung gros pet,
Plus enflée qu'ung venimeux scarbot.
Riant, m'assiet son poing sur mon sommet,
Gogo me dit, et me fiert le jambot.
Tous deux yvres, dormons comme ung sabot;
Et, au reveil, quand le ventre luy bruyt,
Monte sur moy, qu'el ne gaste son fruit.
Soubz elle geins; plus qu'ung aiz me faict plat;
De paillarder tout elle me destruict,
En ce bourdel où tenons nostre estat.

ENVOI.

Vente, gresle, gelle, j'ay mon pain cuict!
Je suis paillard, la paillarde me duit [1].
Lequel vault mieux? chascun bien s'entresuit [2].
L'ung l'autre vault : c'est à mau chat mau rat.
Ordure amons, ordure nous affuyt [3].
Nous deffuyons honneur, il nous deffuyt,
En ce bourdel où tenons nostre estat.

1. *Me duit*, me plaît.
2. Ils vont bien ensemble.
3. Accourt chez nous.

CXLI.

Item, à Marion l'Ydolle
Et la grand Jehanne de Bretaigne,
Donne tenir publique escolle
Où l'escolier le maistre enseigne.
Lieu n'est où ce marché ne tienne,
Sinon en la geolle de Mehun;
De quoy je dy : Fy de l'enseigne,
Puis que l'ouvrage est si commun!

CXLII

Item, à Noë le Jolys,
Autre chose je ne luy donne,
Fors plein poing d'osiers frez cueilliz
En mon jardin : je l'abandonne.
Chastoy [1] est une belle aulmosne;
Ame n'en doit estre marry.
Unze vingtz coups lui en ordonne,
Par les mains de maistre Henry [2].

CXLIII

Item, ne sçay que à l'Hostel-Dieu
Donner, n'aux povres hospitaulx;

1. *Chastoy,* correction.
2. Henri Cousin, bourreau ou tourmenteur juré de la prévôté de Paris.

Bourdes n'ont icy temps ne lieu,
Car povres gens ont assez maulx.
Chascun leur envoye leurs aulx.
Les Mandians ont eu mon oye;
Au fort, ilz en auront les os :
A menues gens menue monnoye.

CXLIV

Item, je donne à mon barbier,
Qui se nomme Colin Galerne,
Près voysin d'Angelot l'Herbier,
Ung gros glasson... Prins où? En Marne.
Affin qu'à son ayse s'yverne[1].
De l'estomach le tienne près.
Se l'yver ainsi se gouverne,
Il n'aura chaud l'esté d'après.

CXLV

Item, rien aux Enfans-Trouvez;
Mais les perduz fault que console.
Se doivent estre retrouvez,
Par droict, chez Marion l'Ydolle,
Une leçon de mon escolle
Leur liray, qui ne dure guière.
Teste n'ayent dure ne folle,
Mais escoutent : c'est la dernière!

1. Afin qu'il passe l'hiver à son aise.

BELLE LEÇON

DE VILLON AUX ENFANS PERDUZ

Beaux enfans, vous perdez la plus
Belle rose de vo chapeau ;
Mes clers, apprenans comme glu,
Se vous allez à Montpippeau
Ou à Ruel, gardez la peau :
Car, pour s'esbatre en ces deux lieux,
Cuydant que vaulsist le rappeau[1],
La perdit Colin de Cayeulx.

Ce n'est pas ung jeu de trois mailles,
Où va corps, et peut-estre l'ame :
S'on perd, rien n'y sont repentailles,
Qu'on ne meure à honte et diffame;
Et qui gaigne, n'a pas à femme
Dido la royne de Cartage.
L'homme est donc bien fol et infame,
Qui, pour si peu, couche tel gage.

Qu'ung chascun encore m'escoute :
On dit, et il est verité,

1. Comptant que l'appel le sauverait, s'il était pris et traduit en justice, ou peut-être comptant sur le signal de ses compagnons pour l'avertir du danger.

Que charretée se boyt toute,
Au feu l'yver, au bois l'esté [1].
S'argent avez, il n'est enté [2];
Mais le despendez tost et viste.
Qui en voyez-vous herité?
Jamais mal acquest ne proffite.

1. Une charretée de vin finit toujours par s'épuiser.
2. Il ne se reproduit pas en le greffant.

BALLADE

DE BONNE DOCTRINE

A ceux de mauvaise vie.

Car ou soyes porteur de bulles,
Pipeur ou hazardeur de dez,
Tailleur de faulx coings, tu te brusles,
Comme ceux qui sont eschaudez,
Traistres pervers, de foy vuydez;
Soyes larron, ravis ou pilles :
Où en va l'acquest, que cuydez[1] ?
Tout aux tavernes et aux filles.

Ryme, raille, cymballe, luttes,
Comme folz, faintis, eshontez;
Farce, broille, joue des flustes;
Fais, ès villes et ès cités,
Fainctes, jeux et moralitez;
Gaigne au berlan, au glic, aux quilles :
Où s'en va tout? Or escoutez :
Tout aux tavernes et aux filles.

De telz ordures te recules;
Laboure, fauche champs et prez;

1. Où pensez-vous qu'en aille le profit?

Serz et panse chevaulx et mulles,
S'aucunement tu n'es lettrez;
Assez auras, se prens en grez;
Mais, se chanvre broyes ou tilles[1],
Où tend ton labour qu'as ouvrez?
Tout aux tavernes et aux filles.

ENVOI

Chausses, pourpoinctz esguilletez,
Robes, et toutes vos drapilles,
Ains que soient usez, vous portez
Tout aux tavernes et aux filles.

1 Toiles.

CXLVI

A vous parle, compaings de galles[1],
Qui estes de tous bons accors ;
Gardez-vous tous de ce mau hasles[2]
Qui noircist gens quand ils sont mortz
Eschevez-le, c'est ung mal mors[3] ;
Passez-vous-en mieulx que pourrez ;
Et, pour Dieu, soyez tous recors
Qu'une fois viendra que mourrez.

CXLXII

Item, je donne au Quinze-Vingtz
Qu'autant vauldroit nommer Trois-Cens,
De Paris, non pas de Provins,
Car à eulx tenu je me sens.
Ilz auront, et je m'y consens,
Sans les estuis, mes grans lunettes,
Pour mettre à part, aux Innocens,
Les gens de bien des deshonnestes[4].

1. Compagnons de plaisirs.
2. Mauvais hâle.
3. Évitez-le, c'est une méchante morsure.
4. Les aveugles des Quinze-Vingts devaient, aux termes de la fondation de leur hospice, fournir un certain nombre d'assistants ou de pleureurs aux convois des morts que l'on enterrait dans le cimetière des saints Innocents

CXLVIII

Ici n'y a ne rys ne jeu.
Que leur vault avoir eu chevances,
N'en grans lictz de parement geu,
Engloutir vin, engrossir panses,
Mener joye, festes et danses,
Et de ce prest estre à toute heure?
Tantost faillent telles plaisances,
Et la coulpe si en demeure.

CXLIX

Quand je considère ces testes
Entassées en ces charniers,
Tous furent maistres des requestes,
Ou tous de la Chambre aux Deniers,
Ou tous furent porte-paniers ;
Autant puis l'ung que l'autre dire,
Car, d'evesques ou lanterniers,
Je n'y congnois rien à redire.

CL

Et icelles qui s'inclinoient
Unes contre autres en leurs vies;
Desquelles les unes regnoient,
Des autres craintes et servies,
Là les voy toutes assouvies,
Ensemble en ung tas pesle-mesle.

Seigneuries leur sont ravies ;
Clerc ne maistre ne s'y appelle.

CLI

Or sont-ilz mortz, Dieu ayt leurs ames.
Quant est des corps, ils sont pourriz.
Ayent esté seigneurs ou dames,
Souef et tendrement nourriz
De cresme, fromentée ou riz,
Leurs os sont declinez en pouldre,
Auxquelz ne chault d'esbat, ne riz...
Plaise au doulx Jesus les absouldre !

CLII

Aux trespassez je fais ce lays,
Et icelluy je communique
A regentz, courtz, sièges et plaids,
Hayneurs d'avarice l'inique,
Lesquelz pour la chose publique
Se seichent les os et les corps :
De Dieu et de sainct Dominique
Soient absolz, quand ilz seront mortz.

LAYS

Au retour de dure prison,
Où j'ay laissé presque la vie,
Se fortune a sur moy envie,
Jugez s'elle fait mesprison !
Il me semble que, par raison,
Elle deust bien estre assouvie,
Au retour.

Cecy plain est de desraison,
Qui vueille que de tout desvie;
Plaise à Dieu que l'ame ravie
En soit, lassus, en sa maison,
Au retour !

CLIII

Item, donne à maistre Lomer,
Comme extraict que je suis de fée,
Qu'il soit bien amé: mais, d'amer
Fille en chief ou femme coëffée,
Jà n'en ayt la teste eschauffée,
Et qu'il ne luy couste une noix,
Faire au soir cent fois la faffée[1],
En despit d'Auger le Danois.

CLIV

Item, rien à Jacques Cardon,
Car je n'ay rien pour luy honneste,
Non pas que le jette à bandon [2],
Sinon cette bergeronnette :
S'elle eust le chant *Marionnette*,
Faict por Marion la Peau-Tarde,
Ou de *Ouvrez vostre huys, Guillemette*,
Elle allast bien à la moustarde.

1. Cet octave a été omis dans toutes les anciennes éditions, sans doute faute d'être entendu. En voici le sens selon nous : Ayant eu une fée pour ancêtre, je donne à maître Lomer d'être bien-aimé, pourvu qu'il ne s'échauffe pas la tête, qu'il ne soit soucieux d'aimer fille à tête nue ou femme coiffée; et (je lui donne) qu'il ne lui coûte une noix de faire un soir cent fois l'amour, en dépit d'Oger le Danois, grand protecteur de l'innocence des dames.

2. Non pas que j'en fasse fi.

CLV

Item donne aux amants enfermes[1],
Oultre le lay Alain Chartier,
A leurs chevetz, de pleurs et lermes
Trestout fin plain ung benoistier,
Et ung petit brin d'esglantier,
En tout temps verd, pour gouppillon,
Pourveu qu'ilz diront ung *Psaultier*
Pour l'ame du pouvre Villon.

CLVI

Item, à maistre Jacques James,
Qui se tue d'amasser biens,
Donne fiancer tant de femmes
Qu'il vouldra; mais d'espouser, riens.
Pour qui amasse-il? Pour les siens.
Il ne plainct fors que ses morceaulx;
Ce qui fut aux truyes, je tiens
Qu'il doit de droit estre aux pourceaulx[2].

CLVII

Item, le Camus Seneschal,
Qui une fois paya mes debtes,

1. *Enfermes*, infirmes, languissants, amants transis.

2. Ce qu'on a gagné dans la débauche doit être dépensé dans la débauche, autrement dit : Ce qui vient de la flûte retourne au tambour.

En recompense, mareschal,
Pour ferrer oës et canettes...
Je luy envoye ces sornettes.
Pour soy desennuyer; combien,
Si veult, face-en des alumettes.
De bien chanter s'ennuye-on bien [1].

CLVIII

Item, au Chevalier du Guet
Je donne deux beaulx petitz page
Philippot et le gros Marquet,
Qui ont servy, dont sont plus sages,
La plus grant partie de leurs aages,
Tristan, prevost des mareschaulx.
Hélas, s'ilz sont cassez de gaiges,
Aller leur fauldra tous deschaulx!

CLIX

Item, au Chappelain je laisse
Ma chapelle à simple tonsure,
Chargée d'une seiche messe [2],
Où il ne fault pas grand lecture.
Resigné luy eusse ma cure,
Mais point ne veult de charge d'ames;
De confesser, ce dit, n'a cure,
Sinon chambrières et dames.

1. On s'ennuie même d'entendre bien chanter
2. Une messe sans consécration.

CLX

Pour ce que sçait bien mon entente,
Jehan de Calays[1], honnorable homme,
Qui ne me veit des ans a trente,
Et ne sçait comment je me nomme,
De tout ce Testament, en somme,
S'aucune y a difficulté,
Oster jusqu'au rez d'une pomme[2]
Je luy en donne faculté.

CLXI

De le gloser et commenter,
De le diffinir ou prescripre,
Diminuer ou augmenter;
De le canceller ou transcripre
De sa main, ne sceust-il escripre;
Interpreter, et donner sens,
A son plaisir, meilleur ou pire;
A tout ceci je m'y consens.

CLXII

Et s'aucun, dont n'ay congnoissance,
Estoit allé de mort à vie,

1. C'est le compilateur du *Jardin de plaisance,* recueil de poésies du temps.

2. Je lui donne la permission d'aplanir toutes les difficultés, en sorte qu'il n'y ait pas plus à chicaner sur ce testament qu'il n'y a à tondre sur une pomme.

Audict Calais donne puissance.
Affin que l'ordre soit suyvie
Et mon ordonnance assouvie,
Que ceste aulmosne ailleurs transporte,
Sans se l'appliquer par envie;
A son ame je m'en rapporte.

CLXIII

Item, j'ordonne à Saincte-Avoye,
Et non ailleurs, ma sepulture[1];
Et, affin que chascun me voye,
Non pas en chair, mais en paincture,
Que l'on tire mon estature
D'ancre, s'il ne coustoit trop cher.
De tumbel? Rien; je n'en ay cure,
Car il greveroit le plancher.

CLXIV

Item, vueil qu'autour de ma fosse
Ce que s'ensuyt, sans autre histoire,
Soit escript, en lettre assez grosse;
Et qui n'auroit point d'escriptoire,
De charbon soit, ou pierre noire,
Sans en rien entamer le plastre:
Au moins sera de moy memoire
Telle qu'il est d'ung bon folastre.

1. Il paraît que la chapelle de Sainte-Avoye était la seule à Paris qui ne fût pas au rez-de-chaussée, et dans laquelle il ne pouvait, par conséquent, y avoir de sépulture.

CLXV

Cy gist et dort en ce sollier,
Qu'Amour occist de son raillon[1],
Ung pouvre petit escollier,
Qui fut nommé François Villon.
Oncques de terre n'eut sillon.
Il donna tout, chascun le scet :
Table, tretteaulx, pain, corbillon.
Pour Dieu, dictes-en ce verset.

1. *Raillon*, dard. Le raillon était une espèce de flèche triangulaire.

RONDEAU

Repos eternel donne à cil
Lumière, clarté perpétuelle,
Qui vaillant plat ny escuelle
N'eut oncques, n'ung brin de percil[1].
Il fut rez[2], *chef, barbe, sourcil,*
Comme ung navet qu'on ree et pelle.
Repos eternel donne à cil.

Rigueur le transmit en exil,
Et luy frappa au cul la pelle,
Nonobstant qu'il dist : J'en appell
Qui n'est pas terme trop subtil.
Repos eternel donne à cil.

1. Construisez ainsi : Donne repos éternel, lumière, clarté, à celui qui n'eut jamais vaillant plat ni écuelle, ni un brin de persil.

2. *Rez*, rasé.

CLXVI

Item, je vueil qu'on sonne à branle
Le gros Beffray, qui n'est de voire[1];
Combien que cueur n'est qui ne tremble,
Quand de sonner est à son erre[2].
Saulvé a mainte belle terre,
Le temps passé, chascun le sçait :
Fussent gens d'armes ou tonnerre,
Au son de luy tout mal cessoit.

CLXVII

Les sonneurs auront quatre miches;
Et se c'est peu, demy-douzaine,
Autant qu'en donnent les plus riches;
Mais ilz seront de sainct Estienne.
Vollant est homme de grant peine :
L'ung en sera. Quand j'y regarde,
Il en vivra une sepmaine.
Et l'autre? Au fort, Jehan de la Garde.

CLXVIII

Pour tout ce fournir et parfaire
J'ordonne mes executeurs,
Auxquelz faict bon avoir affaire,
Et contentent bien leurs debteurs.

1. Qui n'est de verre.
2. Quand il est en train de sonner

Ilz ne sont pas trop grans venteurs,
Et ont bien de quoy, Dieu mercys!
De ce faict seront directeurs...
Escripts : je t'en nommeray six.

CLXIX

C'est maistre Martin Bellefaye,
Lieutenant du cas criminel.
Qui sera l'autre? J'y pensoye :
Ce sera sire Colombel.
S'il luy plaist et il lui est bel,
Il entreprendra ceste charge.
Et l'autre? Michel Jouvenel[1].
Ces trois seulz, et pour tous, j'en charge.

CLXX

Mais, au cas qu'ils s'en excusassent,
En redoubtant les premiers frais,
Ou totalement recusassent,
Ceulx qui s'ensuivent cy-après
J'institue, gens de bien très,
Philip Bruneau, noble escuyer,
Et l'autre, son voysin d'emprès,
Cy est maistre Jacques Raguyer.

1. Michel Juvenel des Ursins, fils du fameux prévôt des marchands sous Charles VI.

CLXXI

Et l'aultre, maistre Jaques James,
Trois hommes de bien et d'honneur,
Desirans de saulver leurs ames,
Et doubtans Dieu Nostre Seigneur.
Plustot y metteront du leur,
Que ceste ordonnance ne baillent.
Point n'auront de contrerooleur,
Mais à leur seul plaisir en taillent.

CLXXII

Des testamens qu'on dit le maistre[1]
De mon faict n'aura *quid* ne *quod;*
Mais ce sera ung jeune prebstre,
Qui se nomme Colas Tacot.
Voulentiers beusse à son escot,
Et qu'il me coustast ma cornette!
S'il sceust jouer en ung trippot,
Il eust de moy le Trou Perrette[2].

CLXXIII

Quant au regard du luminaire,
Guillaume du Ru j'y commectz.
Pour porter les coings du suaire,

1. Celui qu'on dit le maître des testaments (?) n'aura qui ne quoi dans mon fait.
2. Marot dit que c'était un jeu de paume.

Aux executeurs le remectz.
Trop plus mal me font qu'oncques mais
Penil, cheveulx, barbe, sourcilz.
Mal me presse ; est temps desormais
Que crie à toutes gens merciz.

BALLADE

Par laquelle Villon crye mercy à chascun

A Chartreux, aussi Celestins,
A mendians et aux devotes,
A musars et cliquepatins,
Servantes et filles mignottes,
Portant surcotz et justes cottes;
A cuyderaulx d'amours transis,
Chaussans sans meshaing[1] fauves bottes,
Je crye à toutes gens merciz.

A fillettes monstrans tetins,
Pour avoir plus largement hostes;
A ribleurs meneurs de hutins[2],
A basteleurs traynans marmottes,
A folz et folles, sotz et sottes,
Qui s'en vont sifflant cinq et six[3]
A veufves et à mariottes[4],
Je crye à toutes gens merciz!

1. *Meshaing*, peine, douleur.
2. *Hutin*, tapage.
3. Qui s'en vont à cinq et à six en sifflant
4. *Mariottes*, filles à marier.

Sinon aux trahistres [1] chiens mastins,
Qui m'ont fait ronger dures crostes [2]
Et boire eau maintz soirs et matins,
Qu'ores je ne crains pas trois crottes.
Je feisse pour eulx petz et rottes;
Je ne puis, car je suis assis.
Bien fort, pour eviter riottes [3],
Je crye à toutes gens merciz!

ENVOI

Qu'on leur froisse les quinze costes
De gros mailletz, fortz et massis,
De plombée et de telz pelottes [4]
Je crye à toutes gens merciz!

1. *Trahistres,* traîtres.
2. *Crostes,* croûtes.
3. *Riottes,* querelles.
4. *Massis,* massifs.

BALLADE

POUR SERVIR DE CONCLUSION.

Icy se clost le Testament
Et finist du pouvre Villon.
Venez à son enterrement,
Quant vous orrez le carillon,
Vestuz rouges com vermillon,
Car en amours mourut martir;
Ce jura-il sur son coullon
Quand de ce monde voult partir.

Et je croy bien que pas n'en ment,
Car chassié fut comme un soullon
De ses amours hayneusement,
Tant que, d'icy à Roussillon,
Brosses n'y a ne brossillon [1],
Qui n'eust, ce dit-il sans mentir,
Ung lambeau de son cotillon,
Quand de ce monde voult partir.

Il est ainsi, et tellement,
Quand mourut n'avoit qu'un haillon.
Qui plus : en mourant, mallement
L'espoignoit d'amours l'esguillon;
Plus agu que le ranguillon [2]

1. Il n'y a broussaille grande ni petite
2. *Ranguillon*, ardillon d'une boucle

D'un baudrier luy faisoit sentir:
C'est de quoy nous esmerveillon,
Quand de ce monde voult partir.

ENVOI

Prince, gent comme esmerillon,
Saichiez qu'il fist, au departir :
Ung traict but de vin morillon[1],
Quand de ce monde voult partir.

1. *Vin morillon*, gros vin rouge, vin pineau.

FIN DU GRAND TESTAMENT.

POÉSIES DIVERSES

LE QUATRAIN

Que feit Villon quand il fut jugé à mourir.

Je suis François, dont ce me poise[1],
Né de Paris emprès Ponthoise.
Or d'une corde d'une toise
Saura mon col que mon cul poise[2].

L'ÉPITAPHE

EN FORME DE BALLADE

Que feit Villon pour luy et ses compagnons, s'attendant estre pendu avec eulx.

Frères humains, qui après nous vivez,
N'ayez les cueurs contre nous endurciz,
Car, si pitié de nous pouvres avez,
Dieu en aura plustost de vous merciz.
Vous nous voyez cy attachez cinq, six :

1. Ce dont je suis fâché.
2. *Poise*, pèse.

Quant de la chair, que trop avons nourrie,
Elle est piéça devorée et pourrie,
Et nous, les os, devenons cendre et pouldre.
De nostre mal personne ne s'en rie,
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre!

Se vous clamons[1], frères, pas n'en devez
Avoir desdaing, quoyque fusmes occis
Par justice. Toutesfois, vous sçavez
Que tous les hommes n'ont pas bon sens assis;
Intercedez doncques, de cueur rassis,
Envers le Filz de la Vierge Marie,
Que sa grace ne soit pour nous tarie,
Nous preservant de l'infernale fouldre.
Nous sommes mors, ame ne nous harie[2];
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre!

La pluye nous a debuez et lavez[3],
Et le soleil dessechez et noirciz;
Pies, corbeaulx, nous ont les yeux cavez,
Et arrachez la barbe et les sourcilz.
Jamais, nul temps, nous ne sommes rassis;
Puis çà, puis là, comme le vent varie,
A son plaisir sans cesser nous charie,
Plus becquetez d'oyseaulx que dez à couldre.
Ne soyez donc de nostre confrairie,
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre!

1. Si nous vous implorons.
2. Que personne ne nous tourmente.
3. *Debuez et lavez*, lessivés et lavés.

ENVOI

Prince Jesus, qui sur tous seigneurie,
Garde qu'Enfer n'ayt de nous la maistrie :
A luy n'ayons que faire ne que souldre [1].
Hommes, icy n'usez de mocquerie
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre!

LA REQUESTE DE VILLON

Présentée à la Cour de Parlement, en forme de ballade.

Tous mes cinq Sens, yeulx, oreilles et bouche,
Le nez, et vous, le sensitif, aussi;
Tous mes membres où il y a reprouche,
En son endroit ung chascun die ainsi :
« Court souverain, par qui sommes icy,
Vous nous avez gardé de desconfire;
Or, la langue ne peut assez suffire
A vous rendre suffisantes louenges :
Si prions tous, fille au souverain Sire,
Mère des bons, et sœur des benoistz anges! »

Cueur, fendez-vous, ou percez d'une broche,
Et ne soyez, au moins, plus endurcy

1. N'ayons rien à démêler avec lui ni rien à lui payer.

Qu'au desert fut la forte bise roche
Dont le peuple des Juifs fut adoulcy;
Fondez larmes, et venez à mercy,
Comme humble cueur qui tendrement souspire
Louez la Court, conjoincte au sainct Empire,
L'heur des Françoys, le confort des estranges,
Procréée là sus au ciel empire [1],
Mère des bons, et sœur des benoistz anges!

Et vous, mes dentz, chascune si s'esloche [2];
Saillez avant, rendez toutes mercy,
Plus haultement qu'orgue, trompe, ne cloche,
Et de mascher n'ayez ores soulcy;
Considerez que je fusse transy,
Foye, pommon, et rate qui respire;
Et vous, mon corps, vil qui estes ou pire
Qu'ours ne pourceau, qui faict son nid ès fanges
Louez la Court, avant qu'il vous empire,
Mère des bons, et sœur des benoistz anges!

ENVOI

Prince, trois jours ne vueillez m'escondire [3],
Pour moy pourvoir, et aux miens adieu dire;
Sans eulx, argent je n'ay, icy n'aux changes [4].

1. Là-haut dans le ciel empyrée.
2. Chacune sorte de sa place; *eslocher,* du bas-latin *elocare.*
3. Ne veuillez me refuser trois jours (avant de partir en exil).
4. Ni ici ni chez les changeurs.

Court triumphant, *fiat*, sans me desdire,
Mère des bons, et sœur des benoistz anges!

BALLADE

DE L'APPEL DE VILLON

Que dites-vous de mon appel,
Garnier? Feis-je sens ou follie?
Toute beste garde sa pel;
Qui la contrainct, efforce ou lye,
S'elle peult, elle se deslie.
Quand à ceste peine arbitraire
On me jugea par tricherie,
Estoit-il lors temps de me taire?

Se fusse des hoirs Hue Capel [1],
Qui fut extraict de boucherie,
On ne m'eust, parmy ce drapel,
Faict boyre à celle escorcherie [2] :
Vous entendez bien joncherie [3]?
Quand donc, par plaisir voluntaire [4]

1. Des héritiers de Hugues Capet.

2. Il s'agit de la question subie par Villon. « La question se donnait à Paris avec l'eau qui s'entonnait à travers un linge dans l'estomac du patient. » (Formey.)

3. *Joncherie*, ruse, farce.

4. Caprice, fantaisie.

Chanté me fut ceste homélie[1],
Etoit-il lors temps de me taire?

Cuydez-vous que soubz mon cappel
N'y eust tant de philosophie
Comme de dire : « J'en appel? »
Si avoit[2], je vous certifie,
Combien que point trop ne m'y fie.
Quand on me dit, présent notaire :
« Pendu serez! » je vous affie[3],
Estoit-il lors temps de me taire?

ENVOI

Prince, si j'eusse eu la pepie,
Piéça je fusse où est Clotaire[4],
Aux champs debout comme ung espie[5].
Estoit-il lors temps de me taire?

1. La sentence de mort.

2. Il y avait bien assez de philosophie pour cela.

3. Je vous prends à témoin.

4. Le gibet de Montfaucon où se faisaient les exécutions était situé sur le chemin de l'abbaye de Saint-Denis où fut inhumé Clotaire III. (Note de Prompsault).

5. « Pendu comme un espion », dit Le Duchat; « comme voleur de grand chemin », dit Prompsault qui ajoute cette remarque : « On nommait ces voleurs-là épieurs ou espies, parce qu'ils se mettaient en embuscade dans les bois pour surprendre les passants. » J'entendrai plutôt : Dressé dans les champs comme un épouvantail, comme un de ces mannequins destinés à écarter les oiseaux.

LE DIT

DE LA NAISSANCE MARIE [1]

Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
(*Virg.* ecl. 4, v. 7.)

O louée Conception,
Envoiée sà jus des cieulx;
Du noble Lys digne syon;
Don de Jhésus très précieux,
MARIE, nom très gracieux,
Font de pitié [2], source de grace,
La joye confort de mes yeulx,
Qui nostre paix batist et brasse;

La paix, c'est assavoir, des riches,
Des povres le substantement,
Le rebours des felons et chiches [3]!
Très necessaire enfantement,
Conceu, porté honnestement,
Hors le péchié originel,
Que dire je puis sainctement
Souverain bien, Dieu éternel!

1 Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire et d'Isabeau de Bourbon, née le 13 février 1457.

2. Fontaine de pitié.

3. L'effroi des traîtres et des avares, des usuriers, dit Prompsault.

Nom recouvré, joye de peuple,
Confort des bons, de maulx retraicte[1];
Du doux Seigneur première et seule
Fille, de son cler sang extraicte,
Du dextre costé Clovis traicte,
Glorieuse ymage en tous fais,
Ou[2] hault ciel créée et pourtraicte,
Pour esjouyr et donner paix!

En l'amour et crainte de Dieu
Es nobles flans Cesar conceue;
Des petits et grans, en tout lieu,
A très grande joye receue;
De l'amour Dieu traicte, tissue,
Pour les discordez ralier,
Et aux enclos[3] donner yssue,
Leurs lians et fers delier.

Aucunes gens, qui bien peu sentent,
Nourriz en simplesse et confiz,
Contre le vouloir Dieu attentent,
Par ignorance desconfiz,
Désirans que feussiez ung filz;
Mais qu'ainsi soit, ainsi m'aist Dieux,
Je croy que ce soit grans proufiz;
Raison : Dieu fait tout pour le mieulx.

1. Recours des méchants.
2. *Ou,* au.
3. Aux prisonniers. Villon était probablement de ceux-là, et ce fut ce qui excita son enthousiasme.

Du Psalmiste je prens les dictz :
Delectasti me, Domine,
In factura sua[1] *!* Je diz :
« Noble enfant, de bonne heure né,
A toute doulceur destiné,
Manne du Ciel, celeste don,
De tous bienfais le guerdonné[2],
Et de nos maulx le vray pardon! »

DOUBLE BALLADE[3]

Combien que j'ay leu en ung Dit :
Inimicum putes, y a,
Qui te presentem laudabit[4],
Toutesfois, non obstant cela,
Oncques vray homme ne cela
En son courage aucun grant bien,
Qui ne le monstrast çà et là :
On doit dire du bien le bien.

1. J'emprunte les paroles du psalmiste : « Seigneur, vous m'avez comblé de joie en me montrant l'œuvre de vos mains. »

2. Enrichi de toutes les perfections.

3. Cette pièce, adressée à Marie de Bourgogne, fut composée longtemps après la précédente, et lorsque la princesse était déjà grande, et avait « port assuré, maintien rassis. »

4. « Considérez comme un ennemi celui qui vous louera en votre présence. »

Saint Jehan-Baptiste ainsi le fist,
Quand l'Aignel de Dieu descela.
En ce faisant pas ne meffist,
Dont sa voix ès tourbes[1] vola,
De quoy saint André Dieu loua,
Qui de luy cy ne sçavoit rien[2],
Et au Fils de Dieu s'aloua :
On doit dire du bien le bien.

Envoyée de Jhesucrist,
Rappelles sà jus, par deçà,
Les povres que Rigueur proscript
Et que Fortune betourna[3].
Cy sçay bien comment y m'en va[4] !
De Dieu, de vous, vie je tien...
Benoist celle qui vous porta!
On doit dire du bien le bien.

Cy, devant Dieu, fais congnoissance[5],
Que créature feusse morte,
Ne feust vostre doulce naissance,
En charité puissant et forte,
Qui ressuscite et reconforte

1. Parmi les foules.

2. A cause de la prédication de Jean-Baptiste, saint André s'attacha au service de Dieu qu'il n'avait point connu jusqu'alors.

3. Envoyée ici-bas (ça jus) par Jésus-Christ, rappelle, ramène de eur lieu d'exil les pauvres qu'une condamnation rigoureuse a proscrits, ceux dont la fortune ennemie a bouleversé l'existence.

4. J'en sais quelque chose pour mon compte.

5. Je reconnais devant Dieu.

Ce que Mort avoit prins pour sien.
Vostre présence me conforte :
On doit dire du bien le bien.

Cy vous rens toute obéissance,
A ce faire raison m'exorte,
De toute ma povre puissance;
Plus n'est deul qui me desconforte,
N'autre ennuy de quelque sorte.
Vostre je suis et non plus mien;
Ad ce droit et devoir m'enhorte [1] :
On doit dire du bien le bien.

O grace et pitié très immense,
L'entrée de paix et la porte,
Sommaire et benigne clemence,
Qui noz faultes toult [2] et supporte,
Sy de vous louer me deporte,
Ingrat suis, et je le maintien,
Dont en ce refrain me transporte :
On doit dire du bien le bien.

ENVOI

Princesse, ce loz je vous porte,
Que sans vous je ne feusse rien.
A vous, et à vous m'en rapporte.
On doit dire du bien le bien.

---

1. Justice et devoir m'obligent.
2. *Toult*, efface; *tollit.*

Euvre de Dieu, digne, louée
Autant que nulle créature,
De tous biens et vertuz douée,
Tant d'esperit que de nature,
Que de ceulx qu'on dit, d'adventure[1],
Plus nobles que rubis balais ;
Selon de Caton l'escripture :
Patrem insequitur proles[2].

Port assuré, maintien rassiz,
Plus que ne peut nature humaine ;
Et, eussiez des ans trente-six,
Enfance en rien ne vous demaine[3].
Que jour ne le die et sepmaine,
Je ne sçay qui me le deffend..
A ce propos ung dit ramaine :
De saige mère saige enfant.

Dont resume ce que j'ay dit :
Nova progenies cœlo,
Car c'est du poëte le dit :
Jamjam demittitur alto[4].
Saige Cassandre, belle Echo,
Digne Judith, caste Lucresse,
Je vous congnois, noble Dido,
A ma seule dame et maistresse[5],

1. Biens d'adventure, qualités accidentelles, faveurs de la fortune
2. « L'enfant suit les traces de son père. »
3. Il n'y a en vous rien de l'enfant, je ne sais qui m'empêche de le répéter chaque jour, chaque semaine, c'est-à-dire continuellement.
4. « Une race nouvelle nous est envoyée du haut des cieux. »
5. Enfant, qui avez la sagesse de Cassandre, la beauté de la nymphe

En priant Dieu, digne pucelle,
Que vous doint longue et bonne vie;
Qui vous ayme, MADEMOISELLE,
Jà ne coure sur luy envie.
Entière dame et assouvie [1],
J'espoir de vous servir ainçoys,
Certes, se Dieu plaist, que devie
Vostre povre escolier FRANÇOYS.

BALLADE VILLON [2]

Je meurs de soif auprès de la fontaine,
Chauld comme feu, et tremble dent à dent,
En mon païs suis en terre loingtaine;
Lez un brazier friçonne tout ardent;
Nu comme ung ver, vestu en president;
Je ris en pleurs et attens sans espoir;
Confort reprens en triste desespoir;
Je m'esjouys et n'ay plaisir aucun:
Puissant je suis sans force et sans povoir;
Bien recueilly, debouté de chascun.

Écho, la dignité de Judith, la chasteté de Lucrèce, la noblesse de Didon, je vous proclame dès ce jour ma dame et maîtresse.

1. *Assouvie,* accomplie.

2. Ballade composée sur un sujet et avec un refrain donnés par le duc d'Orléans. Le manuscrit des poésies de ce prince contient onze autres ballades faites à la même occasion par onze poètes de sa cour.

Rien ne m'est seur que la chose incertaine;
Obscur, fors ce qui est tout évident;
Doubte ne fais, fors en chose certaine;
Science tiens à soudain accident;
Je gaigne tout, et demeure perdant;
Au point du jour, diz : « Dieu vous doint bon soir ! »
Gisant envers, j'ay grant paour de cheoir [1];
J'ay bien de quoy, et si n'en ay pas un [2];
Eschoicte attens [3], et d'homme ne suis hoir;
Bien recueilly, debouté de chascun.

De riens n'ay soing, si metz toute ma paine
D'acquerir biens, et n'y suis pretendant;
Qui mieulx me dit, c'est cil qui plus m'attaine [4],
Et qui plus vray, lors plus me va bourdant;
Mon ami est qui me fait entendant
D'ung cygne blanc que c'est ung corbeau noir;
Et qui me nuyst croy qu'il m'aide à povoir [5].
Vérité, bourde, aujourd'huy m'est tout un.
Je retiens tout, riens ne sçay concepvoir;
Bien recueilly, debouté de chascun.

L'ENVOI

Prince clement, or vous plaise savoir
Que j'entens moult, et n'ay sens ne sçavoir;

1. Étendu à la renverse, sur le dos, j'ai peur de tomber.
2. Pas un sou.
3. J'attends une succession.
4. Me blesse.
5. Je crois qu'il m'aide à son pouvoir.

Parcial suis, à toutes lois commun.
Que fais je plus? Quoy? Les gaiges ravoir,
Bien recueilly, debouté de chascun.

EPISTRE

EN FORME DE BALLADE, A SES AMIS [1]

Ayez pitié, ayez pitié de moy,
A tout le moins, si vous plaist, mes amis!
En fosse giz, non pas soubz houx ne may,
En cest exil ouquel je suis transmis
Par fortune, comme Dieu l'a permis.
Filles, amans, jeunes, vieulx et nouveaulx,
Danceurs, saulteurs, faisans les piez de veaux,
Vifs comme dars, aguz comme aguillon;
Gousiers tintans, clers comme gastaveaux [2],
Le lesserez là, le povre Villon?

Chantres chantans à plaisance, sans loy;
Galans, rians, plaisans en faictz et diz,
Coureux, allans, francs de faulx or, d'aloy [3];
Gens d'esperit, ung petit estourdiz;

1. Ballade composée dans la prison de Meung.

2. Prompsault a lu *gastaveaux,* et traduit : grelots. La Monnoie écrit *gastaneaux,* sans traduire.

3. *Francs de faulx or, d'aloi,* c'est-à-dire n'ayant ni or faux ni or vrai à votre service.

Trop demourez, car il meurt entandiz [1].
Faiseurs de laiz, de motets et rondeaux,
Quand mort sera vous lui ferez chandeaux [2].
Il n'entre, où gist [3], n'escler ne tourbillon;
De murs espoix on luy a fait bandeaux :
Le lesserez là, le povre Villon?

Venez le veoir en ce piteux arroy,
Nobles hommes, francs de quars et de dix [4],
Qui ne tenez d'empereur ne de roy,
Mais seulement de Dieu de Paradiz :
Jeuner lui fault dimanches et mardiz [5]
Dond les dens a plus longues que ratteaux,
Après pain sec, non pas après gasteaux;
En ses boyaulx verse eau à gros bouillon;
Bas enterré, table n'a, ne tresteaulx :
Le lesserez là, le povre Villon?

ENVOI

Princes nommez, anciens, jouvenceaulx,
Impetrez-moy graces et royaulx sceaux,
Et me montez en quelque corbillon.
Ainsi se font l'un à l'autre pourceaux,

1. *Entandiz,* pendant ce temps là.
2. *Chandeaux,* pour chaudeaux.
3. *Où gist,* où il git.
4. *Francs de quars et de dix,* exempts de taxe et de dîme.
5. Justement les jours gras.

Car, où l'un brait, ilz fuyent à monceaux.
Le lesserez là, le povre Villon ?

LE DEBAT

DU CUEUR ET DU CORPS DE VILLON

En forme de Ballade.

Qu'est-ce que j'oy ?—Ce suis-je.—Qui ?—Ton cueur,
Qui ne tient mais qu'à ung petit filet ;
Force n'ay plus, substance ne liqueur,
Quand je te voy retraict ainsi seulet,
Com pouvre chien tappy en recullet.
— Pourquoy est-ce ? — Pour ta folle plaisance.
— Que t'en chault-il ? — J'en ai la desplaisance.
— Laisse m'en paix ! — Pourquoi ? — J'y penseray.
— Quand sera-ce ? — Quant seray hors d'enfance.
— Plus ne t'en dy. — Et je m'en passeray.

— Que penses-tu ? — Estre homme de valeur.
— Tu as trente ans. — C'est l'aage d'ung mullet.
— Est-ce enfance ? — Nenny. — C'est donc folleur
Qui te saisit ? — Par où ? — Par le collet.
Rien ne congnois. — Si fais : mouches en laict :
L'ung est blanc, l'autre est noir, c'est la distance.
— Est-ce doncq tout ? — Que veulx-tu que je tance ?
Si n'est assez, je recommenceray.

— Tu es perdu ! — J'y mettray resistance.
— Plus ne t'en dy. — Et je m'en passeray.

— J'en ay le dueil; toi, le mal et douleur.
Si fusse ung povre ydiot et folet,
Au cueur eusses de t'excuser couleur :
Si n'as-tu soing, tout ung, tel, bel ou laid [1],
Ou la teste as plus dure qu'ung jalet [2],
Ou mieulx te plaist qu'honneur ceste meschance !
Que respondras à ceste conséquence?
— J'en seray hors quand je trespasseray.
— Dieu, quel confort ! Quelle saige éloquence !
Plus ne t'en dy. — Et je m'en passeray.

— D'ond vient ce mal ? — Il vient de mon malheur.
Quand Saturne [3] me feit mon fardelet,
Ces maulx y mist, je le croy. — C'est foleur :
Son seigneur es, et te tiens son valet.
Voy que Salmon escript en son roulet :
« Homme sage, ce dit-il, a puissance
Sur les planètes et sur leur influence. »
— Je n'en croy rien ; tel qu'ilz m'ont faict seray.
— Que dis-tu ? — Rien. — Certe, c'est ma créance.
Plus ne t'en dy. — Et je m'en passeray.

1. Tu n'en as cure, beau ou laid, tout t'est égal.

2. Galet.

3. Saturne présidait aux destinées malheureuses et pénibles.

ENVOI

— Veux-tu vivre? — Dieu m'en doint la puissance!
— Il te fault... — Quoy? — Remors de conscience;
Lire sans fin. — Et en quoy? — En science;
Laisse les folz! — Bien, j'y adviseray.
— Or le retiens. — J'en ay bien souvenance.
— N'attends pas tant que tourne à desplaisance [1].
Plus ne t'en dy. — Et je m'en passeray.

LA REQUESTE

Que Villon bailla à Monseigneur de Bourbon [2].

Le mien seigneur et prince redoubté,
Fleuron de Lys, royale geniture,
Françoys Villon, que travail a dompté
A coups orbes [3], par force de batture,
Vous supplie, par cette humble escripture,
Que luy faciez quelque gracieux prest.
De s'obliger en toutes cours est prest;
Si ne doubtez que bien ne vous contente.
Sans y avoir dommage n'interest,
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

1. Les premières lettres de ces six vers donnent le nom de Villon.
2. Jean II, mort en 1487.
3. *Coups orbes,* coups produisant des contusions, des meurtrissures, des bleus, sans entamer la peau. Cette expression est encore employée en chirurgie.

A prince n'a ung denier emprunté,
Fors à vous seul, vostre humble créature.
Des six escus que lui avez presté,
Cela piéça, il mist en nourriture;
Tout se payera ensemble, c'est droicture,
Mais ce sera légèrement et prest :
Car, se du gland rencontre en la forest
D'entour Patay [1], et chastaignes ont vente,
Payé serez sans delay ny arrest :
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

Si je pensois vendre de ma santé
A ung Lombard, usurier par nature,
Faulte d'argent m'a si fort enchanté,
Que j'en prendrois, ce croy-je, l'adventure.
Argent ne pend à gippon ne ceincture;
Beau sire Dieux! je m'esbahyz que c'est,
Que devant moy croix ne se comparoist,
Sinon de bois ou pierre, que ne mente;
Mais s'une fois la vraye m'apparoist [2],
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

ENVOI

Prince du Lys, qui à tout bien complaist,
Que cuydez-vous comment il me desplaist [3],
Quand je ne puis venir à mon entente!

1. Patay, dans la Beauce.
2. La croix qui était sur les monnaies.
3. Si vous saviez combien il m'est pénible.

Bien m'entendez, aydez-moi, s'il vous plaist :
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

SUSCRIPTION DE LADITE REQUESTE

Allez, Lettres, faictes un sault,
Combien que n'ayez pied ne langue :
Remonstrez, en vostre harengue,
Que faulte d'argent si m'assault.

BALLADE

DES PROVERBES

Tant grate chèvre que mal gist;
Tant va le pot à l'eau qu'il brise;
Tant chauffe-on le fer qu'il rougist;
Tant le maille-on qu'il se debrise;
Tant vault l'homme comme on le prise;
Tant s'eslongne-il qu'il n'en souvient;
Tant mauvais est qu'on le desprise;
Tant crie l'on Noel[1] qu'il vient.

Tant raille-on que plus on ne rit;
Tant despend-on qu'on n'a chemise;
Tant est-on franc que tout se frit;
Tant vault tien que chose promise;
Tant ayme-on Dieu qu'on suyt l'Église;

1. On criait Noël! dans toutes les occasions de réjouissance.

Tant donne-on qu'emprunter convient;
Tant tourne vent qu'il chet en bise;
Tant crie l'on Noel qu'il vient.

Tant ayme-on chien qu'on le nourrist;
Tant court chanson qu'elle est apprise;
Tant garde-on fruict qu'il se pourrist;
Tant bat-on place qu'elle est prise;
Tant tarde-on qu'on fault à l'emprise;
Tant se haste-on que mal advient;
Tant embrasse-on que chet la prise;
Tant crie l'on Noel qu'il vient;

ENVOI

Prince, tant vit fol qu'il s'advise;
Tant va-t-il qu'après il revient;
Tant le matte-on qu'il se radvise;
Tant crie l'on Noel qu'il vient.

BALLADE

DES MENUS PROPOS

Je congnois bien mouches en laict;
Je congnois à la robe l'homme;
Je congnois le beau temps du laid;
Je congnois au pommier la pomme;
Je congnois l'arbre à veoir la gomme;
Je congnois quand tout est de mesme;

Je congnois qui besongne ou chomme;
Je congnois tout, fors que moy-mesme.

Je congnois pourpoinct au collet;
Je congnois le moyne à la gonne[1];
Je congnois le maistre au valet;
Je congnois au voyle la nonne;
Je congnois quand piqueur jargonne;
Je congnois folz nourriz de cresme;
Je congnois le vin à la tonne;
Je congnois tout, fors que moy-mesme.

Je congnois cheval du mulet;
Je congnois leur charge et leur somme;
Je congnois Bietrix et Bellet;
Je congnois gect[2] qui nombre et somme
Je congnois vision en somme;
Je congnois la faulte des Boesmes[3];
Je congnois filz, varlet et homme;
Je congnois tout, fors que moy-mesme.

ENVOI

Prince, je congnois tout en somme;
Je congnois coulorez et blesmes;
Je congnois mort qui nous consomme;
Je congnois tout, fors que moy-mesme

---

1. *Gonne,* tunique, froc.
2. *Gect,* jeton servant à compter.
3. L'erreur, l'hérésie des Bohémiens.

BALLADE

DES POVRES HOUSSEURS [1]

On parle des champs labourer,
De porter chaulme contre vent,
Et aussi de se marier
A femme qui tance souvent;
De moyne de povre couvent;
De gens qui vont souvent sur mer;
De ceulx qui vont les bleds semer
Et de celluy qui l'asne maine;
Mais, à trestout considérer,
Povres housseurs ont assez peine.

A petits enfans gouverner,
Dieu sçait se c'est esbatement
De gens d'armes doit-on parler?
De faire leur commandement [2];
De servir Malchus chauldement;
De servir dames et aymer;
De guerrier et bouhourder [3]
Et de jouster à la quintaine;

1. Ce mot est interprété tantôt *balayeurs, batteurs de tapis,* tantôt ecoliers portant des *housseaux* (des housses), comme ceux du collège de Navarre, ou encore faiseurs de *houseaux* (bottes, chaussures). C'est ce dernier sens qui nous paraît préférable.

2. J'entends : de se conformer à la discipline.

3. *Bouhourder,* c'était s'exercer dans les tournois.

Mais, à trestout considérer,
Povres housseurs ont assez peine.

Ce n'est que jeu de bled soyer,
Et de prez faulcher, vrayement;
Ne d'orge battre, ne vanner,
Ne de plaider en Parlement;
A danger emprunter argent [1];
A maignans [2] leurs poisles mener;
Et à charretiers desjeuner,
Et de jeusner la quarantaine;
Mais, à trestout considérer,
Povres housseurs ont assez peine.

PROBLÈME OU BALLADE

AU NOM DE LA FORTUNE

Fortune fuz par clercz jadis nommée,
Que toy, Françoys, crie et nomme meurtrière.
S'il y a hom d'aucune renommée
Meilleur que toy, faiz user en plastrière,
Par povreté, et fouyr en carrière [3],

1. Emprunter de l'argent, en engageant ses biens ou sa personne.
2. Aux *maignans* (chaudronniers) traîner leurs poëles.
3. S'il y a homme d'aucune renommée, meilleur que toi, que je fais tirer du plâtre ou travailler aux carrières par pauvreté, toi qui à honte vis, etc.

S'a honte viz, te dois tu doncques plaindre?
Tu n'es pas seul; si ne te dois complaindre.
Regarde et voy de mes faitz de jadis,
Maints vaillans homs par moy mors et roidiz,
Et n'eusses-tu envers eulx ung soullon [1],
Appaise-toi, et mectz fin en tes diz :
Par mon conseil prends tout en gré, Villon!

Contre grans roys je me suis bien armée,
Le temps qui est passé; car, en arrière,
Priame occis et toute son armée;
Ne lui valut tour, donjon, ne barrière.
Et Hannibal, demoura-il derrière?
En Cartaige, par moy, le feiz actaindre;
Et Scypion l'Affricquain feiz estaindre;
Julius Cesar au senat je vendiz;
En Egipte Pompée je perdiz;
En mer noyay Jazon en ung boullon [2];
Et, une fois, Romme et Rommains ardiz [3]...
Par mon conseil prends tout en gré, Villon!

Alexandre, qui tant fist de hamée,
Qui voulut voir l'estoille poucynière [4],
Sa personne par moy fut inhumée.
Alphasar roy, en champ, sous la bannière,

1. N'eusses-tu, comparé à eux, qu'un méchant chiffon.
2. En un tourbillon.
3. *Ardiz,* je brûlai.
4. Qui voulut s'élever jusqu'aux astres, et ceci n'est pas dit au figuré. Villon parle d'après les *Romans d'Alexandre,* où le héros macédonien visite réellement les planètes, au moyen d'un char traîné par des dragons volants et d'un appât toujours tendu devant eux.

Ruay jus mort[1], cela est ma manière.
Ainsi l'ay fait, ainsi le maintendray;
Autre cause ne raison n'en rendray.
Holofernes l'ydolastre mauldiz[2],
Qu'occist Judic (et dormoit entandiz!)
De son poignart, dedens son pavillon;
Absallon, quoy! en fuyant suspendis...
Par mon conseil prends tout en gré, Villon!

ENVOI

Povre Françoys, escoute que tu dis
Se rien peusse sans Dieu de paradiz[3],
A toy n'aultre ne demourroit haillon :
Car pour ung mal lors j'en feroye dix :
Par mon conseil prends tout en gré, Villon!

BALLADE

CONTRE LES MESDISANS DE LA FRANCE[4]

Rencontré soit de bestes feu gectans,
Que Jason vit, querant la Toison d'or;

1. Arphaxad, roi des Mèdes, défait et tué dans une bataille par Holopherne *(Judith,* ch. I).
2. Je maudis l'idolâtre Holopherne.
3. Si je pouvais agir sans l'ordre du Dieu du paradis.
4. Contre ceux qui disent du mal de la France, qui lui souhaitent du mal.

Ou transmué d'homme en beste, sept ans,
Ainsi que fut Nabugodonosor;
Ou bien ait perte aussi griefve et villaine
Que les Troyens pour la prinse d'Heleine;
Ou avallé[1] soit avec Tantalus
Et Proserpine aux infernaulx pallus,
Ou plus que Job soit en griefve souffrance,
Tenant prison en la court Dedalus,
Qui mal vouldroit au royaume de France!

Quatre mois soit en un vivier chantant,
La teste au fons, ainsi que le butor;
Ou au Grand-Turc vendu argent contant,
Pour estre mis au harnois comme ung tor[2];
Ou trente ans soit, comme la Magdelaine,
Sans vestir drap de linge ne de laine;
Ou noyé soit, comme fut Narcisus;
Ou aux cheveux, comme Absalon, pendus,
Ou comme fut Judas par desperance;
Ou puist mourir comme Simon Magus,
Qui mal vouldroit au royaume de France!

D'Octovien puisse venir le temps[3]:
C'est qu'on luy coule au ventre son trésor;
Ou qu'il soit mis entre meules flotans,
En un moulin, comme fut saint Victor;
Ou transgloutis en la mer, sans haleine,

1. Descendu.
2. Sous le joug, comme un taureau.
3. Octovien, tyran de Rome dans les légendes, grand inventeur de supplices, n'a aucun rapport avec Octavien Auguste.

Pis que Jonas au corps de la baleine;
Ou soit banny de la clarté Phœbus,
Des biens Juno et du soulas Venus,
Et du grant Dieu soit mauldit à outrance,
Ainsi que fut roy Sardanapalus,
Qui mal vouldroit au royaume de France!

ENVOI

Prince, porté soit des clers Eolus,
En la forest où domine Glocus[1],
Ou privé soit de paix et d'espérance,
Car digne n'est de posseder vertus,
Qui mal vouldroit au royaume de France!

1. C'est-à-dire la mer.

LE JARGON OU JOBELIN

DE MAISTRE

FRANÇOIS VILLON

BALLADE I[1]

A Parouart, la grand Mathe Gaudie,
Où accollez sont duppez et noirciz,
De par angels suyvans la paillardie,
Sont greffiz et prins cinq ou six.
Là sont bleffeurs, au plus hault bout assis
Pour l'evagie, et bien hault mis au vent.
Eschecquez-moy tost ces coffres massis!
Ces vendengeurs, des ances circoncis,
S'embrouent du tout à néant.....
Eschec, eschec, pour le fardis!

Brouez-moy sur ces gours passans,
Advisez-moy bien tous le blanc,
Et pictonnez au large sur les champs :
Qu'au mariage ne soyez sur le banc,
Plus qu'un sac de plastre n'est blanc.
Si gruppez estes des carireux,
Rebignez-moy ces enterveux,
Et leur montrez des trois le bris :
Que enclavés ne soyez deux et deux...
Eschec, eschec, pour le fardis!

Plantez aux hurmes vos picons,
De paour des bisans si très-durs,
Et, aussi, d'estre sur les joncs,

1. Pas plus que nos prédécesseurs, nous n'avons la prétention de traduire ces pièces écrites en argot du temps.

En mahe, en coffres, en gros murs.
Escharricez, ne soyez surs,
Que le grand Can ne vous fasse essorer.
Songears ne soyez pour dorer,

Et babignez tousjours aux ys
Des sires, pour les debourer....
Eschec, eschec, pour le fardis!

ENVOI

Prince Froart, dit des Arques Petis,
L'un des sires si ne soit endormis,
Levez au bec, que ne soyez greffis,
Et que vous n'en ayez du pis.....
Eschec, eschec, pour le fardis!

BALLADE II

Coquillars, narvans à Ruel,
Meny vous chante mieux que caille
Que n'y laissez et corps et pel,
Com fist Colin de l'Escaille,
Devant la roe babiller :
Il babigna, pour son salut.
Pas ne sçavoit oingnons peller,
Dont Lamboureux lui rompt le suc.

Changez et andossez souvent,
Et tirez toujours droit au Temple,
Et eschecquez tost en brouant,
Qu'en la jarte ne soyez ample.
Montigny y fut, par exemple,
Bien estaché au halle-grup,
Et y jargonnast-il le tremple,
Dont Lamboureux lui rompt le suc.

Gailleurs, bien faitz en piperie,
Pour ruer les ninars au loing,
A l'assault tost, sans suerie!
Que les mignons ne soient au gaing,
Tout farcis d'un plumbis à coing,
Qui griefve et garde le duc,
Et de la dure si très loing,
Dont Lamboureux luy rompt le suc.

ENVOI

Prince, arrière de Ruel,
Et n'eussiez vous denier ne pluc,
Que au giffle ne laissez la pel,
Pour Lamboureux, qui rompt le suc.

BALLADE III

Spelicans,
Qui, en tous temps,
Avancez dedans le pogois,
Gourde piarde,
Et sur la tarde,
Desbousez les pauvres nyois,
Et pour soustenir vostre pois,
Les duppes sont privez de caire,
Sans faire haire,
Ne hault braire,
Mais plantez sont comme joncz,
Pour les sires qui sont si longs.

Souvent aux arques,
A leurs marques,
Se laissent tous desbouser
Par ruer,
Et enterver
Pour leur contre que lors faisons.
La fée aux Arques vous respond,
Et rue deux coups, ou bien troys,
Aux gallois.
Deux, ou troys
Mineront trestout aux frontz,
Pour les sires qui sont si longs.

Et pour ce, benards,
Coquillars,
Rebecquez-vous de la montjoye,
Qui desvoye
Votre proye,
Et vous fera de tout brouer;
Par joncher
Et enterver,
Qui est aux pigeons bien cher :
Pour riffler
Et placquer
Les angels de mal tous rondz,
Pour les sires qui sont si longs.

ENVOI

De paour des hurmes
Et des grumes,
Rassurez-vous en droguerie
Et faerie,
Et ne soyez sur les jonez,
Pour les sires qui sont si longs.

BALLADE IV

Saupicquetz frouans des gours arques,
Pour desbouser, beau sire dieux,
Allez ailleurs planter vos marques!
Benards, vous estes rouges gueux.
Berard s'en va chez les joncheux
Et babigne qu'il a plongis.
Mes frères, soiez embrayeux
Et gardez des coffres massis.

Se gruppez estes des agrappes
De ces angels si graveliffes,
Incontinent, manteaulx et cappes,
Pour Lamboureux feront eclipses,
De vos sarges serez besifles,
Tout debout et non pas assis.
Pour ce, vous gardez d'estre griffes
Dedans ces gros coffres massis.

Nyais, qui seront attrapez,
Bientost s'en brouent aux Halles,
Plus ne vault que tost ne happez
La baudrouse de quatre talles.
Des tires fait la hairenalle,
Quand le gosser est assiegis,
Et si hurcque la pirenalle,
Au saillir des coffres massis.

ENVOI

Prince des gayeulx, à leurs marques,
Que vos contrees ne soient greffis.
Pour doubte de frouer aux arques,
Gardez-vous des coffres massis.

BALLADE V

Joncheurs, jonchans en joncherie,
Rebignez bien où joncherez ;
Qu'Ostac n'embroue vostre arrerie,
Où accollez sont vos aisnez.
Poussez de la quille et brouez,
Car tost seriez roupieux.
Eschet qu'acollez ne soyez,
Par la poe du marieux.

Bendez-vous contre la faerie,
Quanques vous aurez desbousez,
Mettant à juc la riflerie
Des angelz et leurs assosez.
Berard, se povez, renversez :
Se greffir laissez vos carieux,
La dure bientost n'en verrez,
Pour la poe du marieux.

Entervez à la floterie,
Chantez-leur croix, sans point songer,
Qu'en artes ne voyez en suerie
Blanchir vos cuirs et essurger.
Bignez la mathe, sans targer;
Que vos ans ne soyent ruppieux !
Plantez ailleurs contre assieger,
Pour la poe du marieux.

ENVOI

Prince, benards en Esterie,
Querez coupans pour Lamboureux,
Et autour de vos ys tuerie,
Pour la poe du marieux.

BALLADE VI

Contres de la gaudisserie,
Entervez tousjours blanc pour bis,
Et frappez, en la hurterie,
Sur les beaulx sires bas assis.
Ruez de feuilles cinq ou six,
Et vous gardez bien de la roe,
Qui aux sires plante du gris,
En leur faisant faire la moe.

La giffle gardez de rurie,
Que vos corps n'en ayent du pis,
Et que point, à la turterie,
En la hurme soyez assis.
Prenez du blanc, laissez du bis,
Ruez par les fondes la poe,
Car le bizac, à voir advis,
Faict aux benards faire la moe.

Plantez doncq de la mouargie,
Puis ça, puis là, tout pour l'artis,
Et n'espargnez point la flogie
Des doulx dieux sur les patis.
Vos emps soyent assez hardis,
Pour leur avancer la droe;
Mais soyez bien memorandis,
Qu'on vous face faire la moe.

ENVOI

Prince, cil qui n'a bauderie
Pour se eschever de la soe,
Danger du grup, en arderie,
Faict aux sires faire la moe.

FIN DES POÉSIES DIVERSES DE MAISTRE
FRANÇOIS VILLON.

POÉSIES

ATTRIBUÉES A VILLON

I. RONDEL[1]

Les biens dont vous estes la dame
Ont mon cueur si très fort espris,
Qu'il feust mort, s'il n'eust entrepris
De vous aymer plus que nul ame.

Quant à moy, point je ne l'en blasme,
Pour ce qu'ilz ont de tous le pris
Les biens dont vous estes la dame.

De ce qu'il fault que je vous ayme,
Je sçay trop bien que j'ay mespris;
Mais qui en doit estre repris?
Non pas moi. Qui donc? Sur mon ame,
Les biens dont vous estes la dame.

II. RONDEL

A bien juger mon propre affaire
Et piteux cas, sans riens en taire,
Plus qu'autre croire me debvez,
Se par advanture n'avez
Information de contraire.

1. Les pièces suivantes ont été recueillies par M. Campaux parm les morceaux anonymes du *Jardin de plaisance,* sorte d'anthologie composée peu de temps après la mort de Villon par Jean de Calais.

Celle ou celluy qui m'a brassé
Ce maulvais los et pourchassé
Me het et ne vous ayme pas;
Mais il quiert que soye chacié
De vostre amour et effacié.
Je congnois bien telz advocas.

Se vous avez voulu refaire
Leur voulenté pour me deffaire,
Vous faictes mal et me grevez.
Considerez que vous sçavez
Qu'onc vers vous ne voulus meffaire,
A bien juger.

III. RONDEL

Une fois me dictes ouy,
En foy de noble et gentil femme;
Je vous certifie, ma Dame,
Qu'oncques ne fuz tant resjouy.

Veuillez le donc dire selon
Que vous estes benigne et doulche,
Car ce doulx mot n'est pas si long
Qu'il vous face mal en la bouche.

Soyez seure, si j'en jouy,
Que ma lealle et craintive ame

Gardera trop mieulx que nul ame
Vostre honneur. Avez-vous ouy?
Une fois me dictes ouy.

IV. RONDEL

Se mieulx ne vient d'amours, peu me contente;
Une j'en sers qui est bien suffisante
Pour contenter un grant duc ou un roy.
Je l'ayme bien, mais non pas elle moy;
Il n'est besoing que de ce je me vante.

Combien qu'elle est de taille belle et gente,
De m'en louer pour ceste heure presente
Pardonnez-moy, car je n'y voy de quoy;
Se mieulx ne vient d'amours, peu me contente.

Quant je luy dy de mon vouloir l'entente,
Et cueur et corps et biens je luy presente,
Pour tout cela remede je n'y voy.
Deliberé suis, sçavez-vous de quoy?
De luy quicter et le jeu et l'actente.
Se mieulx ne vient d'amours, peu me contente.

V. RONDEL

De mon faict je ne sçay que dire;
Par tout où je vois je m'adire [1];
Et des yeulx voy moins que du coute [2].
En danger suis qu'il ne me couste
La vie, tant suis remply d'ire.

De mon faict je ne sçay que dire,
Car ma dame si ne tient compte
De mon martyre, quant luy compte,
Mais me dit que trop aise suis,
Et qu'en ce royaulme n'a conte [3]
Qui ait de nulle meilleur compte
Que j'ay d'elle, quant je la suis.
Nullement, de paour de mesdire [4],
Jamais je ne l'ose desdire;
A son gré parler je l'escoute,
Puis emprès elle je m'accoute,
Sans luy vouloir riens contredire.
De mon faict je ne sçay que dire [5].

---

1. Partout où je vais, je *m'adire,* je m'égare, je m'absente; c'est une antithèse.

2. *Coute,* coude.

3. Comte.

4. *Mesdire,* mal parler.

5. Voyez *Grand Testament,* octave LVI.

VI. RONDEL

Pour entretenir mes amours
Colorer me fault maints fins tours;
Car ma bourse est très mal garnie
Pour fourrer le poignet tousjours [1].

Ung jour demande haults atours,
Et l'autre ung grant bort de velours,
Et je respons : « Or bien, m'amye, »
Pour entretenir mes amours.

« Veez ce donneur de bonjours?
Il a faict en ce tant de cours,
Practiqué l'art de baverie,
Qu'il scet moult bien, sans ce qu'il rie,
Dire sa pensée à rebours. »
Colorer me fault maints fins tours
Pour entretenir mes amours.

VII. RONDEL

Tu te brusles à la chandelle!
Helas! mon cueur, ne vois tu pas

1. Remplir la main toujours.

Que danger[1] est tousjours au pas[2],
Qui fait à tous guerre mortelle?
Soyes seur que tu l'auras belle
Se tu n'y vas bien par compas;
Tu te brusles à la chandelle.

Sont-ce chastaignes qu'on y pelle,
A ton advis, pour ton repas?
Nennil. Retrais toy tout le pas,
Ains qu'on te frappe[3] au cul la pelle.
Tu te brusles à la chandelle.

VIII. RONDEL

Adieu vous dy la lerme à l'œil;
Adieu, ma très gente mignonne
Adieu, sur toutes la plus bonne,
Adieu vous dy, qui m'est grand dueil.

Adieu, adieu, m'amour, mon vueil;
Mon povre cueur vous laisse et donne.
Adieu vous dy la lerme à l'œil.

1. *Danger*, personnification de la jalousie ou de la surveillance importune.

2. Sur le passage.

3. Avant qu'on te frappe

Adieu, par qui du mal recueil
Mille fois plus que mot ne sonne[1];
Adieu, du monde la personne
Dont plus me loue et plus me dueil.
Adieu vous dy la lerme à l'œil.

IX. BALLADE

Las! je me plains d'amours et de ma dame,
Et de mes yeulx dont j'ay veu sa beaulté;
Et oultre plus, je me plains d'une femme
Qui contre moy a le conseil donné
Dont j'ay déjà tant de mal enduré
Qu'il me fauldra, par deffaulte de joye,
Aller criant, comme tout forcené :
Je hez ma dame que tant aymer souloye.

Car se pitié son très doulx cueur n'entame
A me donner ce que j'ay desiré,
J'iray mourir, ainsi qu'ung homme infame,
Tout hors de sens et si desespéré
Qu'après ma mort il en sera parlé
Plus loin dix fois que d'icy en Savoye,
Et lors diray pour plus estre blasmé :
Je hez ma dame que tant aymer souloye.

1. De qui je recueille mille fois plus de mal que je ne dis.

Se je le dy, je jure sur mon ame
Que ce sera contre ma voulenté.
Je prye à Dieu qu'il n'y puist avoir ame
A celle fin qu'il ne soit raporté.
Car jasoit ce qu'elle m'ait courroucé
Tant qu'on peut plus, cent mille fois mourroye
Avant que j'eusse ne dit ne proféré :
Je hez ma dame que tant aymer souloye.

X. RONDEL

Quelque chose qu'Amours ordonne,
Force m'est que vous habandonne
Pour pourchasser ailleurs mon bien;
Car, sur ma foy, je congnois bien
Que vous m'estes pire que bonne.

Trop a de cueur qui vous en donne;
Pour ce jà Dieu ne me pardonne
Se vous avez jamais le mien,
Quelque chose qu'Amours ordonne

Si n'aymeray je jà personne
Que vous, quoy que l'on me sermonne,
En tout ce monde terrien;
Mais maintenant je n'en fais rien,
Et sers selon qu'on me guerdonne.

Force m'est que vous habandonne,
Quelque chose qu'Amours ordonne.

XI. RONDEL

Hahay! estes vous rencherie,
Dieux y ait part, puis devant hier?
Ma dame, c'est pour enrager!
Le faictes-vous par mocquerie?
Mais venez çà, je vous en prie :
Est le cuir devenu si cher?
Hahay! estes vous rencherie?

Et dea! et ne sçavez-vous mie
Que mon père est cordouennier?
Vous voulez bazanne priser
Plus que cordouen la moitié.
Hahay! estes-vous rencherie?

XII. RONDEL

Au plus offrant ma dame est mise
Et dernier encherisseur.
Je ne sçay se c'est par honneur,

Mais je n en prise pas la guise.
Elle m'avoit sa foy promise,
Mais je voy qu'elle a mis son cueur
Au plus offrant.

Et pour ce je quitte la prise
D'estre nommé son serviteur,
Car donner me porte malheur.
Ainsi j'ay laissé l'entreprise
Au plus offrant.

XIII. RONDEL

Entens à moy, vray dieu d'amours,
Et faiz que la mort ait son cours
Hastivement,
Car j'ay mal employé mes jours.
Je meurs en aymant par amours
Certainement.

Languir me fault en griefs doulours.

XIV. BALLADE

Pour ung prisonnier.

S'en mes maulx me peusse esjoyr
Tant que tristesse me feust joye
Par me doulouser et gemir,
Voulentiers je me complaindroye;
Car, s'au plaisir Dieu, hors j'estoye,
J'ay espoir qu'au temps advenir
A grant honneur venir pourroye
Une fois avant que mourir.

Pourtant, s'ay eu moult à souffrir
Par fortune, dont je larmoye,
Et que n'ay pas peu obtenir
N'avoir ce que je pretendoye,
Au temps advenir je vouldroye
Voulentiers bon chemin tenir
Pour acquerir honneur et joye
Une fois avant que mourir.

Sans plus loin exemple querir,
Par moy mesme juger pourroye
Que meschief nul ne peult fouyr,
S'ainsi est qu'advenir luy doye.

C'est jeunesse qui tout desvoye;
Nul ne s'en doit trop esbahyr.
Si juste n'est qui ne fourvoye[1]
Une fois avant que mourir.

Prince, s'aucun povoir avoye
Sur ceulx qui me font cy tenir,
Voulentiers vengeance en prendroye
Une fois avant que mourir.

XV. RONDEL

Comme moy vous aurez voz gages.
J'en fuz bien payé au partir :
Plain de dueil jusques au partir,
Ne sont-ce plaisans advantages?

Servez amours entre vous, sages :
Il vous en fera repentir;
Comme moy vous aurez vos gages.
Repeuz serez de doulx langaiges
Pour vous garder de departir.
Quant est de moy, j'en suys martir.
Bien tard congnoistrez telz ouvrages;
Comme moy vous aurez vos gages.

---

1. Il n'y a pas de juste qui ne commette une erreur, une faute

XVI. BALLADE

Il n'est danger[1] que de vilain,
N'orgueil que de povre enrichy,
Ne si seur chemin que le plain,
Ne secours que de vray amy,
Ne desespoir que jalousie,
N'angoisse que cueur convoiteux,
Ne puissance où il n'ait envie,
Ne chere que d'homme joyeulx;

Ne servir qu'au roy souverain,
Ne lait nom que d'homme ahonty,
Ne manger fors quant on a faim,
N'emprise que d'homme hardy,
Ne povreté que maladie,
Ne hanter que les bons et preux,
Ne maison que la bien garnie,
Ne chere que d'homme joyeulx;

Ne richesse que d'estre sain,
N'en amours tel bien que mercy,
Ne de la mort rien plus certain,
Ne meilleur chastoy que descry[2],
Ne tel tresor que preudhommye,
. . . .

1. Jalousie, envie.
2. Ni meilleure correction que la réprobation qu'on soulève, quand on fait mal.

Ne paistre qu'en grant seigneurie,
Ne chere que d'homme joyeulx;

ENVOI

Que voulez-vous que je vous die?
Il n'est parler que gracieulx,
Ne louer gens qu'après leur vie,
Ne chere que d'homme joyeulx.

XVII. BALLADE MORALE

D'une dague forte et aiguë
Soit-il frappé parmy l'eschine,
Et ait tousjours une sansue
Attachée à sa poitrine,
Et attainct d'une coulevrine
Entre le nez et le menton,
Ou qu'en prison vive en famine,
Qui autruy blasme sans raison.

Son giste soit emmy la rue,
Tout nud quand il fera bruyne,
Sur pel de heriçon pointue,
Couvert d'une clere estamine;
De vent de bise sa courtine,

Et soit mors[1] d'ung escorpion,
Ou qu'en prison vive en famine,
Qui autruy blasme sans raison.

Sa chair soit detrenchée menue
Plus qu'au moulin n'est la farine,
Ou de gros nerfz soit bien batue,
Ou couche nud sur tas d'espine :
Et affin que plus tost il fine,
Son corps soit remply de poison,
Ou qu'en prison vive en famine,
Qui autruy blasme sans raison.

ENVOI

Prince, soit mis en la gehaine
Dix fois le jour comme ung larron,
Ou qu'en prison vive en famine,
Qui autruy blasme sans raison.

XVIII. RONDEL

Ravy d'amours, despourveu de bon sens,
Que penses-tu, quand à ce te consens,
De retourner au perilleux passaige

1. *Mors,* mordu.

Où as esté? Par Dieu! tu n'es pas saige :
De ta franchise en servaige descens.

Advise-toy, employe tes cinq sens,
A toy regarde et ton cas guecte et sens,
Car les rencheuz ne l'ont pas dadvantaige,
Ravy d'amours, despourveu de bon sens.

Se ne le fais, des fois l'heure cinq cens
Tu mauldiras, et de tous biens absens
Te trouveras; or metz en ton couraige
Ce que tu dis, escheve ton dommaige,
Ou aultrement es de raison exemps,
Ravy d'amours, despourveu de bon sens.

XIX. RONDEL

Le souvenir de vous me tue,
Mon seul bien, quand je ne vous voy,
Car je vous jure, sur ma foy,
Que ma joye sans vous est mue.
Quand je vous ay perdu de vue
Je meurs de tristesse et d'ennoy :
Le souvenir de vous me tue.

Helas! ma chere sœur tenue,
Veuillez avoir pitié de moy,
Car pour vous tant de mal reçoy

Qu'oncques feit amant soubz la nue :
Le souvenir de vous me tue.

XX. RONDEL

Puisqu'il fault que je le vous die,
D'amours ne viennent pas mes plains;
Mais, par ma foy, je me complains
De ma finance, hélas! faillie.
De ces amours c'est bien du meins,
Car j'ay plus dure maladie,
Puisqu'il fault que je le vous die.

Car, quand la bourse n'est garnie
Et qu'on n'a plus que mettre aux mains,
L'on n'ose aller, par tous les saints,
En nulle bonne compaignie,
Puisqu'il fault que je le vous die.

XXI. BALLADE

On ne tient compte vrayement
De chose que face ne die;
Appelé ne suis nullement
En quelque bonne compaignie;

Tout mon fait n'est que mocquerie
Soit à cartes ou aultrement.
Sçavez-vous pourquoy, je vous prie?
Pource que je n'ay point d'argent.

Si me fault tenir sobrement
Et endurer la maladie,
Et regarder bien doulcement
Ceux qui me feront courtoysie.
Car on voit l'amy et l'amye
Au besoing, et non aultrement;
Desesperer ne me dois mie
Pource que je n'ay point d'argent.

Si divers est le temps present,
Et je vois Fortune endormie;
Elle se resveille souvent,
Se luy plaist; je luy en supplie.
M'esperance n'est point faillie :
Qui bien attend ne surattend;
Je ne croy point que Dieu m'oublie
Pource que je n'ai point d'argent.

ENVOI

Prince, à tout homme signifie :
Qui n'aura la bourse garnie
Ne se mette point entre gent,
Car partout chascun me regnie
Pource que je n'ay point d'argent.

XXII. BALLADE

Estre trop franc et soy fier
Au beau parler de mainte gent
A fait maint homme mendier
Et estre despourveu d'argent :
Si dis, selon mon jugement,
Que ce seroit bonne maniere
De trestous les jeux bonnement
Avoir tousjours un pied derriere.

Cil qui se veut accompaignier
Si doit bien regarder comment,
Car il se met en grant dangier
Qui s'accompagne follement.
Plusieurs maulx en viennent souvent,
Et pour avoir langue legiere,
Et seroit fait plus sagement
D'avoir tousjours un pied derriere.

Despendre le sien de leger
Ne vient point de grant sensement,
Ne folles femmes accointer
Qui font despendre follement.
Et puis après on s'en repent,
Quand rien n'a en la gibessiere.
Ce seroit bien expedient
D'avoir tousjours un pied derriere.

ENVOI

Prince, faites publiquement
Crier par chascune barriere
Que chascun ait entendement
D'avoir tousjours un pied derriere.

XXIII. BALLADE

En revenant du bois, l'autre hier,
J'ouys le doulx chant des oiseaux,
Le rossignol au franc gosier,
Merles, allouettes, estourneaux.
En revenant vers mes aigneaulx,
Ouys chanter dedans le boys
Bergiere faisant des chappeaulx :
Ce fut la plus belle des trois.

Dedans le boys je m'en allay,
Trouvay Margot et Marion,
Soubs les fueilles d'un boys ramé,
Qui chassoyent lez un buisson.
Je les saluay par leur nom,
D'aymer les priay plusieurs fois,
Mais l'une me respondit : Non!
Ce fut la plus belle des trois.

Esconduit fuz, j'eus desplaisir,
De deul rompis mon flageollet :
Quand je leur viz leurs fleurs cueillir
Je leur requis un chappelet.
Dessoubz l'ombre d'ung buyssonnet
Allasmes faire nos degois.
L'une me donna un boucquet :
Ce fut la plus belle des trois.

« Puisqu'ainsi est, mes bergerettes,
Pour mesouen[1] adieu vous dy.
Vous estes un peu trop fiérettes. »
L'une des trois me respondy :
« Robinet, retourne lundy! »
Une œillade feist de guingois
Et un signe que j'entendy :
Ce fut la plus belle des trois.

Franc messagier, rossignollet,
Vas à la belle, sans cesser,
Et luy dy que, sans plus de plaid,
Me conviendra mes jours finer,
Car sans elle ne puis durer;
Plus ne vivray, mourir m'en voys.
Adieu celle que j'ay tant cher...
J'entends la plus belle des trois.

---

1. *Mesouen*, de cette année, à l'avenir.

XXIV. RONDEL

Bon jour, bon an, bonne semaine,
Honneur, santé, joye prochaine,
Perseverer de bien en mieulx
Et joye d'amours vous doint Dieux;
Ce jour present, en bonne estraine,
Dame belle trop plus qu'Helaine ;
Tousjours d'argent la bourse plaine;
Vivre longtemps sans estre vieulx;
Bon jour, bon an, bonne semaine.

Après ceste vie mondaine,
Avoir la joye souveraine :
De là ravis lassus ès cieulx,
Où nous nous puissions veoir joyeux
Sans jamais sentir grief ne paine:
Bon jour, bon an, bonne semaine.

XXV. BALLADE

D'UN AMOUREUX A SA DAME

Adieu mon cueur, le maistre cueur d'amours
Adieu ma joye et trestout mon plaisir!

Je meurs d'angoisse et d'ameres douleurs
Se n'ay de vous ung joyeux souvenir.
J'ay mis en vous tout mon plaisant desir
Qui de mon cueur oncques n'estoit party;
Si vous requiers que vueilliez secourir
Le povre amant, de deul ensevely.

J'ay faict pour vous quatre cens mille tours,
En vous querant, comme amoureux martyr;
J'en ay veillé plus de cent mille jours,
Tant qu'ay esté presque jusqu'au mourir
Pour les douleurs que me faictes souffrir,
Boys et buissons, pour vous, belle, ay sailly :
Dond je vous pry que vueilliez secourir
Le povre amant, de deul ensevely.

Mon cueur si est trestout remply de plours,
Car d'icelluy ne vous veult souvenir.
Je vous ay faict chappeaux faire de flours,
Pour vous donner; mais vous allez catir [1]
Incontinent que me verrez venir;
Dond mon cueur est à merveilles marry.
Dame d'honneur, or vueillez cy oïr
Le povre amant, de deul ensevely.

Ma doulce amour et mon loyal secours,
Pource que à moy ne voulez obéir,
Il me convient aller à mon secours.
Du dard d'amours avez voulu remplir
Mon povre cueur, lequel s'en veut partir.

1. *Catir*, décamper, fuir.

Je prends congé, ma dame, adieu vous dy,
Puisque aultrement n'avez voulu guerir
Le povre amant, de deul ensevely.

XXVI. BALLADE[1]

J'ay ung arbre de la plante d'amours,
Enraciné en mon cueur proprement,
Qui ne porte fruits, sinon de dolours,
Fueilles d'ennuy et fleurs d'encombrement;
Mais, puis qu'il fut planté premièrement,
Il est tant creu, de racine et de branche,
Que son umbre, qui me porte nuysance,
Fait au dessoubs toute joye seichier,
Et si ne puis, pour toute ma puissance,
Autre planter, ne celuy arrachier.

De si long-temps est arrosé de plours
Et de lermes tant douloureusement,
Et si n'en sont les fruits de rien meillours :
Ne je n'y truys guères d'amendement.
Je les recueill' pourtant soigneusement.
C'est de mon cueur l'amère soustenance,

1. Cette ballade et les deux suivantes furent imprimées pour la première fois à la suite des Poésies de Villon dans l'édition de Coustelier, 1723, avec l'avis suivant : « Ces pièces sont tirées d'un manuscrit du commencement du XVIe siècle, qui est dans une des plus magnifiques bibliothèques de Paris. Plusieurs personnes, distinguées par leur érudition et par leur bon goût, les ont trouvées si ingénieuses que nous avons cru devoir les donner au public. »

Qui trop mieux fust en friche ou en souffrance
Que porter fruits qui le dussent blecier;
Mais pas ne veult l'amoureuse ordonnance
Autre planter, ne celuy arrachier.

S'en ce printemps, que les feuilles et flours
Et arbrynceaux percent nouvellement,
Amours vouloit moy faire ce secours,
Que les branches qui font empeschement
Il retranchast du tout entierement,
Pour y enter ung rynceau de plaisance,
Il gecteroit bourgeons de souffisance;
Joye en istroit, dont il n'est rien plus chier;
Et ne fauldroit jà, par desesperance,
Autre planter, ne celuy arrachier.

ENVOI

Ma princesse, ma première esperance,
Mon cueur vous sert en dure penitence.
Faictes le mal qui l'acqueult retranchier [1],
Et ne souffrez en vostre souvenance
Autre planter, ne celuy arrachier.

XXVII. BALLADE

Plaisant assez, et des biens de fortune
Ung peu garny, me trouvay amoureux,

1. Faites retrancher le mal qui l'accueille (mon cœur).

Voire si bien que tant aymay fort une,
Que nuit et jour j'en estois langoureux.
Mais tant y a, que je fus si heureux
Que, moyennant vingt escus à la rose,
Je fis cela que chacun bien suppose.
Alors je dis, connoissant ce passage :
« Au fait d'amours, babil est peu de chose;
Riche amoureux a tousjours l'advantage. »

Or est ainsy que, durant ma pecune,
Je fus traité comme amy precieux;
Mais, tost après, sans dire chose aucune,
Cette vilaine alla jetter les yeulx
Sur un vieillard riche, mais chassieux,
Laid et hideux trop plus qu'on ne propose.
Ce neantmoins, il en jouit sa pose,
Dont moy, confus, voyant un tel ouvrage,
Dessus ce texte allay bouter en glose :
Riche amoureux a tousjours l'advantage.

Or elle a tort, car noyse ny rancune
N'eut onc de moy. Tant lui fus gracieux,
Que, s'elle eust dit : « Donne-moy de la lune, »
J'eusse entrepris de monter jusqu'aux cieulx;
Et, nonobstant, son corps tant vicieux
Au service de ce vieillard expose.
Dont, ce voyant, un rondeau je compose,
Que luy transmets; mais, en pou de langage,
Me respond franc : « Povreté te depose :
Riche amoureux a tousjours l'advantage! »

ENVOI

Prince tout bel, trop mieux parlant qu'Orose,
Si vous n'avez tousjours bourse desclose,
Vous abusez : car Meung, docteur très sage,
Nous a descrit que, pour cueillir la rose,
Riche amoureux a tousjours l'advantage.

XXVIII. BALLADE

Qui en amours veut estre heureux,
Faut tenir train de seigneurie,
Estre prompt et advantureux
Quand vient à monstrer l'armarie [1];
Porter drap d'or, orfaverie,
Car cela les dames esmeut.
Tout sert; mais, par saincte Marie!
Il ne fait pas ce tour qui veult.

Je fus naguères amoureux
D'une dame cointe et jolie,
Qui me dit, en mots gracieux :
« Mon amour est en vous ravie;
Mais il faut qu'el soit desservie
Par cinquante escus d'or, s'on peut.
— Cinquante escus! Bon gré ma vie!
Il ne fait pas ce tour qui veult. »

1. Paraître armé dans un tournoi

Alors luy donnay sur les lieux
Où elle feisoit l'endormie :
Quatre venues, de cœur joyeux,
Luy fis en moins d'heure et demie.
Lors me dit, à voix espasmie :
« Encore un coup ! le cœur me deult.
— Encore un coup ! Hélas ! m'amye,
Il ne fait pas ce tour qui veult ! »

ENVOI

Prince d'amours, je te supplie,
Si plus ainsi elle m'accuelt,
Que ma lance jamais ne plie :
Il ne fait pas ce tour qui veult !

XXIX. BALLADE JOYEUSE DES TAVERNIERS[1]

D'ung gect de dart, d'une lance asserée,
D'ung grant faussart, d'une grosse massue,
D'une guisarme, d'une flèche ferrée,

1. Cette ballade est imprimée dans toutes les éditions de la *Chasse et le départ d'Amours* d'Octavien de Saint-Gelais, publié pour la première fois en 1509. On remarquera toutefois que dans ce poème d'Octavien de Saint-Gelais, un certain nombre de pièces ne paraissent être que des citations empruntées par l'évêque d'Angoulême aux poètes antérieurs et contemporains. On ne peut donc contester absolument à Villon cette pièce qui ressemble beaucoup à la ballade des *Langues venimeuses* du Grand Testament. (Voyez cette ballade à la suite de l'octave CXXXI.)

D'ung bracquemart, d'une hache esmolue,
D'ung grand penart et d'une bisagüe,
D'ung fort espieu et d'une saqueboute;
De maulx briguans puissent trouver tel route
Que tous leurs corps fussent mis par monceaulx.
Le cueur fendu, desciré par morceaulx,
Le col couppé d'ung bon branc acherin,
Et voisent drus aux Stygiens caveaux
Les taverniers qui brouillent nostre vin.

D'ung arc turcquois, d'une espée affilée
Ayent les paillars la brouaille fendue[1],
De feu gregoys la perrucque bruslée,
Et par tempeste la cervelle espandue,
Au grand gibet leur charongne pendue,
Et briefvement puissent mourir de goutte,
Ou je requiers et pry que l'on leur boute
Parmy leur corps force d'ardans barreaulx;
Vifs escorchez des mains de dix bourreaulx,
Et puis bouillir en huille le matin,
Desmembrez soient à quatre grans chevaux,
Les taverniers qui brouillent nostre vin.

D'un gros canon la tête escarbouillée
Et de tonnerre acablez en la rue
Soient tous leurs corps, et leur chair dessirée,
De gros mastins bien garnye et pourvue;
De forz esclers puissent perdre la veue,
Neige et gresil tousjours sur eux degoutte,

1. *La brouaille*, la bedaine.

Avecques ce ilz aient la pluye toute
Sans que sur eux ayent robbes ne manteaulx,
Leurs corps trenchez de dagues et couteaulx,
Et puis traisnez jusques en l'eau du Rhin;
Desrompuz soient à quatre-vingts marteaulx
Les taverniers qui brouillent nostre vin.

Prince, de Dieu soient mauldits leurs boyaulx
Et crever puissent par force de venin
Ces faulx larrons, mauldits et desloyaulx,
Les taverniers qui brouillent nostre vin.

XXX

S'ENSUIT

LE MONOLOGUE

DU

FRANC ARCHIER DE BAIGNOLLET

AVEC SON ÉPITAPHE[1]

C'est a meshuy[2]? J'ay beau corner!
Or ça, il s'en fault retourner,
Maulgré ses dentz[3], en sa maison
Si ne vis-je pieça saison
Où j'eusse si hardy couraige
Que j'ay! Par la morbieu! j'enraige
Que je n'ay à qui me combatre...
Y a-il homme qui à quatre,
Dy-je, y a-il quatre qui vueillent
Combattre à moy? Se tost recueillent
Mon gantelet; vela pour gaige!
Par le sang bieu! je ne crains paige,

1. Ce monologue a été réuni pour la première fois aux œuvres de Villon, dans l'edition donnée par Galiot du Pré en 1532. Il en existe une édition gothique séparée, reproduite dans l'*Ancien théatre françois* (Bibliothèque elzévirienne) t. II, p. 326.

2. Est-ce pour aujourd'hui? (sous-entendu : la bataille).

3. *Maulgré ses dentz,* quelque dépit qu'on en ait.

S'il n'a point plus de quatorze ans.
J'ay autresfoys tenu les rencz,
Dieu mercy ! et gaigné le prix
Contre cinq Angloys que je pris,
Povres prisonniers desnuez,
Si tost que je les euz ruez.
Ce fust au siège d'Alençon.
Les troys se misrent à rançon,
Et le quatriesme s'enfuyt.
Incontinent que l'autre ouyt
Ce bruit, il me print à la gorge.
Se je n'eusse crié : Sainct George !
Combien que je suys bon Françoys,
Sang bieu ! il m'eust tué, ançoys
Que personne m'eust secouru.
Et quand je me senty feru
D'une bouteille, qu'il cassa
Sur ma teste : « Venez ça, ça !
Dis-je lors. Que chascun s'appaise !
Je ne quiers point faire de noise,
Ventre bieu ! et buvons ensemble.
Posé soit ores que je tremble,
Sang bieu ! je ne vous crains pas maille. »

Cy dit ung quidem, par derrière les gens

Coquericoq.

Qu'esse cy? J'ay oüy poullaille
Chanter chez quelque bonne vieille ;
Il convient que je la resveille.

Poullaille font icy leurs nidz!
C'est du demourant d'Ancenys,
Par ma foy! ou du Champ-Toursé... [1]
Helas! que je me vis coursé [2]
De la mort d'ung de mes nepveux!
J'euz d'ung canon par les cheveux,
Qui me vint cheoir tout droit en barbe;
Mais je m'escriay : « Saincte Barbe!
Vueille-moy ayder à ce coup,
Et je t'ayderay l'autre coup! »
Adonc le canon m'esbranla,
Et vint ceste fortune-là
Quand nous eusmes le fort conquis.
Le Baronnet et le Marquis,
Craon, Cures, l'Aigle et Bressoire [3],
Accoururent pour veoir l'histoire;
La Rochefouquaault, l'Amiral,
Aussi Beuil et son attirail,
Pontièvre [4], tous les capitaines,
Y deschaussèrent leurs mitaines
De fer, de paour de m'affoler,
Et si me vindrent acoler
A terre, où j'estoye meshaigné.
De paour de dire : « Il n'a daigné [5]! »

1. Champtocé ou Chantocé, village de Maine-et-Loire, renommé, comme Ancenis, pour ses poulardes grasses.

2. Courroucé.

3. Bressuire.

4. Penthièvre.

5. De peur qu'on ne dît de moi : « Il n'a daigné nous répondre », je mis la main à la salade, au casque, etc.

Combien que je fusse malade,
Je mis la main à la salade,
Car el m'estouffoit le visaige.
« Ha! dist le Marquis, ton oultraige
Te fera une foys mourir! »
Car il m'avoit bien veu courir,
Oultre l'ost, devant le chasteau.
Helas! j'y perdy mon manteau,
Car je cuidoye d'une poterne
Que ce fust l'huys d'une taverne.
Et moy tantost de pietonner,
Car, quand on oyt clarons sonner,
Il n'est courage qui ne croisse.
Tout aussitost : « Où esse? Où esse? »
Et, à brief parler, je m'y fourre,
Ne plus ne moins qu'en une bourre.
Si ce n'eust esté la brairie
Du costé devers la prairie,
De nos gens, qui crioient trestous,
Disant : « Pierre, que faictes-vous?
N'assaillez pas la basse court
Tout seul! » je l'eusse prins tout court,
Certes; mais c'eust esté outraige.
Et se ce n'eust esté ung paige
Qui nous vint trencher le chemin,
Mon frère d'armes Guillemin
Et moy (Dieu lui pardoint, pourtant!
Car, quoy? il nous en pend autant
A l'œil), eussions, sans nulle faille,
Frappé au travers la bataille
Des Bretons; mais nous apaisames

Nos couraiges et recullames...
Que dy-je? non pas reculer,
Chose dont on ne doibt parler...
Ung rien, jusque au Lyon d'Angiers.
Je ne craignoye que les dangiers,
Moy; je n'avoye paour d'aultre chose.
Et quand la bataille fut close,
D'artillerie grosse et gresle
Vous eussez ouy, pesle-mesle :
Tip, tap, sip, sap, à la barrière,
Aux esles, devant et derrière.
J'en eus d'ung parmy la cuirace.
Les dames qu'estoient en la place
Si ne craignoyent que le couillart.
Certes, j'estoye ung bon paillart;
J'en avoye ung si portatif,
Se je n'eusse esté si hastif
De mettre le feu en la pouldre,
J'eusse destruit et mis en fouldre
Tout quanqu'avoit de damoiselles.
Il porte deux pierres jumelles,
Mon couillart : jamais n'en a meins.
Et dames de joindre les mains,
Quand ilz virent donner l'assault.
Les ungs se servoyent du courtault
Si dru, si net, si sec que terre.
Et puis, quoy? parmy ce tonnerre,
Eussiez ouy sonner trompilles,
Pour faire dancer jeunes filles
Au son du courtault, haultement.
Quand j'y pense, par mon serment!

C'est vaine guerre qu'avec femmes;
J'avoye toujours pitié des dames.
Veu qu'ung courtault tresperce ung mur,
Ilz auroyent le ventre bien dur,
S'il ne passoit oultre... Pensez
Qu'on leur eust faict du mal assez,
Se l'on n'eust eu noble couraige;
Mesmes ces pehons de villaige[1],
J'entens pehons de plat pays,
Ne se fussent point esbahis
De leur mal faire; mais nous sommes
Tousjours, entre nous gentilz hommes,
Au guet dessus la villenaille.
J'estoye pardeça la bataille,
Tousjours la lance ou la bouteille
Sur la cuisse : c'estoit merveille,
Merveille de me regarder.
Il vint ung Breton estrader,
Qui faisoit rage d'une lance;
Mais il avoit, de jeune enfance,
Les reins rompus; c'estoit dommaige.
Il vint tout seul, par son oultraige,
Estrader par mont et par val,
Pour bien pourbondir ung cheval[2].
Il faisoit feu et voire flambe.
Mais je lui trenchay une jambe,
D'ung revers, jusques à la hanche;
Et fis ce coup-là ung dimenche,

1. Ces piétons de village.

2. Faire caracoller.

Que dy-je? ung lundy matin.
Il ne s'armoit que de satin,
Tant craignoit à grever ses reins.
Voulentiers frappoit aux chanfrains
D'ung cheval, quand venoit en jouste,
Ou droit à la queue, sans doubte.
Point il ne frappoit son roussin,
Pource qu'il avoit le farcin,
Que d'ung baston court et noailleux,
Dessus sa teste et ses cheveulx,
De paour de le faire clocher.
Aussi, de paour de tresbucher,
Il alloit son beau pas, *tric, trac*,
Et ung grant panon de bissac [1]
Voulentiers portoit sur sa teste.
D'ung tel homme fault faire feste
Autant que d'ung million d'or.
Gens d'armes! c'est ung grant tresor
S'il vault riens il ne fault pas dire.
J'ay fait raige avecques La Hire :
Je l'ay servy trestout mon aage.
Je fus gros vallet, et puis page,
Archier, et puis je pris la lance,
Et la vous portoye sur la panse,
Tousjours troussé comme une poche.
Et puis, monseigneur de la Roche,
Que Dieu pardoint, me print pour paige.
J'estoye gent et beau de visaige,
Je chantoye et brouilloye des flustes,

1. Pennon, banniere de toile grise.

Et si tiroye entre deux butes.
A brief parler, j'estoye ainsi
Mignon comme cest enfant-cy ;
Je n'avoys pas gramment plus d'aage...
Or ça, ça, par où assauldray-je
Ce cocq que j'ay ouy chanter?
A peu besongner bien vanter ;
Il fault assaillir cest hostel.

Adonc apperçoit le Franc Archier un espoventail de chenevière, faict en façon d'ung gendarme, croix blanche devant et croix noire derrière, en sa main tenant une arbaleste

(A part.)

Ha! le Sacrement de l'autel!
Je suis affoibly! Qu'esse-cy?

(A l'espoventail.)

Ha! Monseigneur, pour Dieu, mercy!
Hault le trait, qu'aye la vie franche!
Je voy bien, à vostre croix blanche,
Que nous sommes tout d'ung party.

(A part.)

D'ond, tous les diables! est-il sorty,
Tout seul et ainsi effroyé?

(A l'espoventail.)

Comment! Estes-vous desvoyé?
Mettez jus, je gage l'amende.

Et, pour Dieu, mon amy, desbende
Au hault ou au loing ton baston!

Adonc il advise sa croix noire

Par le sang bieu! c'est ung Breton,
Et je dy que je suis Françoys!...
Il est fait de toy, ceste fois,
Pernet [1]; c'est ung parti contraire!

(A l'espoventail.)

Hen, Dieu! et où voulez-vous traire?
Vous ne sçavez pas que vous faictes.
Dea! je suis Breton, si vous l'estes.
Vive sainct Denis ou sainct Yve!
Ne m'en chault qui, mais que je vive!
Par ma foi! Monseigneur mon maistre,
Se vous voulez sçavoir mon estre,
Ma mère fut née d'Anjou,
Et mon père je ne sçay d'où,
Sinon que j'ouy reveler
Qu'il fut natif de Lantriquer [2].
Comment sçauray-je vostre nom?
Monseigneur Rollant, ou Yvon,
Mort seray quand il vous plaira!

(A part.)

Et comment! il ne cessera
Meshuy de me persecuter,
Et si ne me veult escouter!

1. Diminutif de *Pierre*.
2. Nom breton de la ville de Tréguier.

(A l'esporentail.)

En l'honneur de la Passion
De Dieu, que j'aye confession,
Car je me sens jà fort malade!
Or, tenez, velà ma salade,
Qui n'est froissée ne couppée;
Je la vous rends, et mon espée,
Et faictes prier Dieu pour moy.
Je vous laisse, sur vostre foy,
Ung vœu que je doibs à sainct Jacques.
Pour le faire, prendrez mon jacques,
Et ma ceinture et mon cornet.

(A part.)

Tu meurs bien maulgré toy, Pernet,
Voire maulgré toi et à force !

(Au public.)

Puis qu'endurer fault et à force,
Priez pour l'ame, s'il vous plaist,
Du Franc Archier de Baignolet,
Et m'escripvez, à ung paraphe,
Sur moy ce petit epitaphe :

Cy gist Pernet le Franc Archier,
Qui cy mourut sans desmarcher,
Car de fuyr n'eut onc espace,
Lequel Dieu, par sa saincte grace,
Mette ès cieulx, avecques les ames
Des francs archiers et des gens d'armes.

Arrière des arbalestriers...
Je les hay tous : ce sont meurdriers!
Je les congnois bien de piéça.
Et mourut l'an qu'il trespassa.

Velà tout; les mots sont très beaux.
Or, vous me lairrez mes houseaulx,
Car, se j'alloye en paradis
A cheval, comme fist jadis
Sainct Martin, et aussi sainct George,
J'en seroye bien plus prest... Or je
Vous laisse gantelet et dague :
Car, au surplus, je n'ay plus bague
De quoy je me puisse deffendre.

(A l'espoventail.)

Attendez ! me voulez-vous prendre
En desaroy ? Je me confesse
A Dieu, tandis qu'il n'y a presse,
A la Vierge et à tous sainctz.

(A part.)

Or meurs-je les membres tous sains
Et tout en bon point, ce me semble.
Je n'ay mal, sinon que je tremble
De paour et de malle froidure,
Et de mes cinq sens de nature...
Cinq cens! Où prins, qui ne les emble [1] ?

1. Le franc archer répétant ce mot « cinq sens, » s'imagine qu'on lui demande cinq cents écus de rançon. « Où les prendre, quand on ne les vole pas, etc. »

Je n'en veiz onc cinq cens ensemble,
Par ma foy! n'en or, n'en monnoye.
Pour néant m'en confesseroye :
Oncques ensemble n'en veiz deux.
Et de mes sept pechez morteux
Il fault bien que m'en supportez :
Sur moy je les ay trop portez;
Je les metz jus, avec mon jacques.
J'eusse attendu jusques à Pasques,
Mais vecy ung advancement.
Et du premier commendement
De la Loy, qui dit qu'on doibt croire
(Non pas l'escot quand on va boire [1],
Cela s'entend) en ung seul Dieu,
Jamais ne me trouvay en lieu
Où j'y creusse mieulx qu'à ceste heure,
Mais qu'à ce besoing me sequeure.

(A l'espoventail.)

Ne desbendez? Je ne me fuys!

(A part.)

Hélas! je suis mort où je suis.
Je suis aussi simple, aussi coy
Comme une pucelle; car, quoy
Dit le second commendement?
Qu'on ne jure Dieu vainement.
Non ay-je en vain, mais fort et ferme,
Ainsi que fait ung bon genderme,

1. Autre jeu de mots sur *croire* avoir foi, et *croire* faire crédit.

Car il n'est rien craint, s'il ne jure.
Le tiers nous enjoingt et procure,
Et advertist et admoneste,
Que l'en doit bien garder la feste,
Autant en hyver qu'en esté :
J'ay tousjours voulentiers festé,
De ce ne mentiray-je point;
Et le quatriesme nous enjoint
Qu'on doit honnorer père et mère :
J'ay tousjours honoré mon père,
En moy congnoissant gentilhomme
De son costé, combien qu'en somme
Sois villain et de villenaille.

(A l'espoventail.)

Et, pour Dieu, mon amy, que j'aille
Jusques amen ; miséricorde !
Relevez ung peu vostre corde;
Ferez ? que le traict ne me blesse.

(A part.)

Item, morbieu ! je me confesse
Du cinquiesme, sequentement :
Deffend-il pas expressément
Que nul home ne soit meurtrier?

(A l'espoventail.)

Las ! Monseigneur l'arbalestrier,
Gardez bien ce commendement;
Quant est à moy, par mon serment,
Meurdre ne fis onc qu'en poulaille.

(A part.)

L'aultre commendement nous baille
Qu'on n'emble rien; ce ne fis oncque,
Car en lieu n'en place quelconque
Je n'euz loysir de rien embler.
J'ay assez à qui ressembler
En ce point; je n'ay point meffait,
Car, se l'en m'eust pris sur le fait,
Dieu scet comme il me fust mescheu!

Cy laisse tomber à terre l'espoventail celluy qui le tient

(A l'espoventail.)

Las! monseigneur! vous estes cheu!...
Jésus! et qui vous a bouté,
Dictes? Ce n'ay-je pas esté,
Vrayement, ou le diable m'emporte.
Au cas, dictes, je m'en rapporte
A tous ceulx qui sont cy, beau sire,
Affin que ne vueillez pas dire
Que c'est demain ou pour demain.
Au fort, baillez-moy vostre main,
Je vous ayderay à lever.
Mais ne me vueillez pas grever :
J'ai pitié de vostre fortune

Cy apperçoit le Franc Archier, de l'espoventail, que ce n'est pas ung homme

Par le corps bieu! j'en ay pour une!
Il n'a pié ne main; il ne hobe [1];
Par le corps bieu! c'est une robe
Plaine, de quoy? charbieu! de paille!
Qu'esse-cy? morbieu! on se raille,
Ce cuiday-je, des gens de guerre...
Que la fièvre quartaine serre
Celluy qui vous a mis icy!
Je le feray le plus marry,
Par la vertu bieu! qu'il fut oncques.
Se mocque on de moy quelconques?
Et ce n'est, j'advoue sainct Pierre!
Qu'espoventail de chenevière,
Que le vent a cy abattu!...
La mort bieu! vous serez batu,
Tout au travers, de ceste espée...
Quant la robbe seroit couppée,
Ce seroit ung très grand dommaige.
Je vous emporteray pour gaige,
Toutesfoys, après tout hutin.
Au fort, ce sera mon butin,
Que je rapporte de la guerre.
On s'est bien raillé de toi, Pierre.
La charbieu saincte et beniste!
Vous eussiez eu l'assault bien viste,

1. Il ne remue.

Se j'eusse sceu vostre prouesse :
Vous eussiez tost eu la renverse,
Voir, quelque paour que j'en eusse.
Or pleust à Jésus que je fusse,
A tout cecy, en ma maison!
Qu'il poise[1]! Mengié a foison
De paille : elle chiet par derrière.
C'est paine pour la chamberière,
De la porter hors de ce lieu.

(Au public.)

Seigneurs, je vous commande à Dieu;
Et se l'on vous vient demander
Qu'est devenu le Franc Archier,
Dictes qu'il n'est pas mort encor,
Et qu'il emporte dague et cor,
Et reviendra par cy de brief.
Adieu; je m'en vois au relief[2].

1. Qu'il est pesant.
2. Je m'en vais toucher ma solde.

FIN DU MONOLOGUE DU FRANC ARCHIER
DE BAIGNOLLET

XXXI

DIALOGUE[1]

DE MESSIEURS

DE MALLEPAYE[2] ET DE BAILLEVENT[3]

M. Hée, Monsieur de Baillevent! B. Quoy
De neuf? M. On nous tient en [illegible],
Comme [illegible].
B. Si j'[illegible] que je [illegible],
Sans [illegible] je [illegible],
Un [illegible] après [illegible] ! M. [illegible]

B. Nous sommes [illegible]... M. [illegible].
B. Riches. M. [illegible] B. [illegible]...
M. [illegible]. B. C'est assez.
M. Gentilz hommes. B. [illegible]. M. Et preux...
B. Par l'huys. M. De joly [illegible]
[illegible]. B. De gibiers passez.

1. Ce dialogue a été imprimé pour la première fois [illegible] des Poésies de Villon, publiée chez Galiot du Pré en 1532. [illegible]

2. [illegible]

3. [illegible] Les deux noms ont par conséquent le même sens.

M. Nous sommes, puis troys ans passez,
Si minces. B. Si mal compassez.
M. Si simples. B. Legiers comme vent.
M. Si esbaudiz. B. Si mal pansez,
De donner pour Dieu dispensez,
Car nous jeusnons assez souvent.

M. Hée, monsieur de Baillevent!
Qui peult trouver, soubz quelque amant[1],
Deux ou troys mille escus, quel proye!
B. Nous ferions bruyt. M. Toutallement.
B. Le quartier en vault l'arpent,
Pardieu! Monsieur de Mallepaye!

M. J'escripz contre ces murs. B. Je raye,
Puis de charbon et puis de craye.
M. Je raille. B. Je fays chère à tous.
M. Nous avons beau coucher en raye[2],
L'oreille au vent, la gueulle baye,
On ne faict point prochas de nous[3].

B. Helas! serons nous jamais soulx?
M. Il ne fault que deux ou trois coups
Pour nous remonter. B. Doux. M. Droictz.
B. Druz.
M. Pour fringuer. B. Pour porter le houx.

1. Peut-être *aimant,* au moyen de quelque aimant; d'autres entendent : amendement. Prompsault traduit : tas de pierres.

2. *Coucher en raye,* c'est, dit M. P. Lacroix, se mettre en évidence, s'étaler comme les perdrix dans la raie d'un sillon.

3. On ne court pas après nous.

M. Gens... B. A dire : D'ond venez-vous?
M. Francs. B. Fins. M. Froidz. B. Forts.
M. Grans. B. Gros, M. Escreuz [1].

B. De serjens sommes tous recreux [2],
Et si n'avons nulz biens acreuz [3].
M. Nous debvons. B. On nous doibt.
M. Fourraige.
B. Entretenus. M. Comme pouacreux [4].
B. Jurons sang bieu, nous serons creuz :
Arrière, piettons de village!

M. Ne suis-je pas beau personnaige?
B. J'ay train de seigneur. M. Pas de saige [5]
B. Ressourdant [6]. M. Comme bel alun.
B. Pathelin en main [7]. M. Dire raige,
B. Et, par la mort bieu! c'est dommaige,
Que ne mettons vilains en run [8].

M. Hée! cinq cens escus! B C'est esgrun [9].
M. Quand j'en ay j'en offre à chascun,
Et suis bien aise quand j'en preste.

1. *Escreuz*, bien bâtis.
2. *Recreux*, fatigués.
3. *Acreuz*, accrus. — Peut-être : empruntés.
4. *Pouacreux*, lépreux.
5. *Pas*, démarche.
6 *Ressourdant*, ressortant, en dehors.
7. Ayant le langage, le rusé parler de l'avocat Pathelin à notre disposition.
8. *Run*, ruine?
9 *C'est esgrun*, c'est pénible.

B. Mes rentes sont sur le commun
M. Mais povres gens n'en ont pas ung;
B. J'y romproye pour néant la teste.

M. S'il povoyt venir quelque enqueste,
Quelque mandement ou requeste,
Ou quelque bonne commission!
B. Mais en quelque banquet honneste,
Faire accroire à cest ou à ceste
La Pragmatique Sanction [1]!

M. Et si elle y croit? B. Promision.
M. Se elle promet? B. Monition.
M. Se on l'admoneste? B. Qu'on marchande
M. Se on faict marché? B. Fruiction.
M. Se on fruict? B. La Petition
En façon de belle demande

D'ung beau cent escus. M. Quelle viande!
B. Qui l'auroit quand on la demande,
On feroit... M. Quoi? B. Feu. M. Sainct
Jehan, voire!
B. On tauxeroit bien grosse amende
Sur le faict de ceste demande,
Se j'en quictoye le petitoire

1. Prompsault paraphrase ainsi le souhait de Baillevent : « Si je pouvais faire croire à celui-ci ou à celle-là qu'en vertu de la Pragmatique Sanction, je puis donner des bénéfices. » Les deux sixains suivants développent les avantages qui résulteraient de là.

M. Quel bien! B. Quel heur! M. Quel accessoire!
B. Je me raffroichiz la memoire
Quand il m'en souvient. M. Quel plaisir!
B. Se on nous bailloit par inventoire
Deux mil escuz en une armoire,
Ilz n'auroient garde d'y moysir.

M. Qui peut prendre! B. Qui peut choisir
M. Gaigner! B. Espargner! M. Se saisir!
Nous serions partout bienvenuz.
B. Ung songe! M. Mais quel? B. De plaisir
M. Nous prendrons si bien le loisir
De compter ne sçay quantz escuz!

B. Nous sommes bien entretenuz.
M. Aymez. B. Portez. M. Et soustenuz...
B. De nos parens. M. De bonne race.
B. Rentes assez et revenuz,
Et s'à présent n'en avons nulz,
Ce n'est que malheur qui nous chasse.

M. Je n'en fais compte. B. Je ramasse.
M. Je volle par coups[1]. B. Je tracasse,
Puis au poil et puis à la plume [2].
M. Je gaudis, et si je rimasse,
Que voulez-vous! Il ne tient qu'à ce
Que je ne l'ay pas de coustume.

1. Je vais par instants à la chasse au vol.
2. Je m'amuse à poursuivre le gibier sur terre ou dans les airs.

B. D'honneur assez. M. Chascun en hume
B. Je destains le feu. M. Je l'allume.
B. Je m'esbas. M. Je passe mon dueil.
B. Le plus souvent, quand je me fume[1],
Je batteroye comme fer d'enclume,
Si je ne me trouvoye tout seul.

M. Je ris. B. Je bave sur mon sueil.
M. Je donne à quelqu'une ung guin d'œil.
B. Je m'esbas à je ne sçay quoy.
M. J'entretiens. B. Je fais bel accueil.
M. On me fait tout ce que je vueil,
Quand nous sommes mon paige et moy.

B. Je ne demande qu'avoir dequoy,
Belle amye, et vivre à requoy,
Faire tousjours bonne entreprise,
Belles armes, loyal au Roy.
M. Mais trois poulx rempans en aboy
Pour le gibier de la chemise[2]!

B. Je porteroye pour ma devise
La marguerite en or assise
Et le houx partout estandu.
M. Vostre cry, quel? B. Nouvelle guise.
M. Riens en recepte, tant en mise,
Et, toute somme, item perdu.

1. Quand je me courrouce.

2. Il veut sans doute dire qu'il porte dans ses armes trois poux rampants représentant le blason de la gueuserie (P. Lacroix).

B. Je vous seroye, au residu,
Gorgias, sur le hault vestu,
Le bel estomac d'alouette.
M. Robbe? B. De gris blanc, gris perdu,
Bien emprunté et mal rendu,
Payé d'une belle estiquette.

M. Puis la chaine d'or, la baguette,
Le lacqs de soye, la cornette...
B. De velours. M. C'est bel affiquet.
B. Quand nous aurions fait nostre emplète,
La porte seroit bien estroicte
Se ne passions jusqu'au ticquet.

M. Nectelet. B. Gorgias. M. Friquet
B. De vert? M. Tousjours quelque bouquet.
B. Selon la saison de l'année.
M. Et de paige? B. Quelque naquet[1].
M. S'il vient hasart[2] en ung banquet?
B. Le prendre entre bond et vollée.

M. Aux survenans? B. Chère meslée.
M. Aux povres duppes? B. La havée[3].
M. Et aux rustes? B. Le jobelin[4].
M. Aux mignons de court? B. L'accollée.
M. Aux gens de mesmes? B. La risée.
M. Et aux ouvriers? B. Le pathelin.

1. *Naquet,* valet de jeu de paume.
2. *Hasard,* bonne fortune.
3. *Havée,* poignée de main.
4. *Jobelin,* jargon ou argot, comme on l'a vu ci-dessus.

M. L'entretenir? B. Damoiselin.
M. Et saluer? B. Bas comme lin.
M. Et diviser? B. Motz tous nouveaulx.
Pour contenter le femynin.
Nous ferions plus d'ung esclin[1]
Qu'ung aultre de quinze royaulx.

M. Hée, cueurs joyeux! B. Hée, cueurs loyaulx!
M. Prests. B. Prins. M. Prompts. B. Preux. M. Espe-
B. Aymez. M. Supportez. B. Bien receuz. [ciaulx.
M. Nous devrions passer aux sceaulx
Envers les officiers royaulx,
Comme messieurs les despourveuz.

B. De congnoissance bien pourveuz
Et de sagesse. M. On nous a veuz
Si gentilz et si francs. B. Si doulx.
M. Helas! cent escuz nous sont deubz.
B. Au fort, si nous les eussions euz,
On en tint plus compte de nous.

M. Nous avons faict plaisir à tous.
B. Chère à dire : D'ond venez-vous?
M. Esmerillonnez. B. Advenans.
M. Cent escuz, et juger des coups.
On auroit beau mettre aux deux bouts,
Se nous ne tenions des gaignans.

1. *Esclin*, petite monnaie allemande ou anglaise (*schelling* et *shilling*).

B. Nous sommes deux si beaulx gallans.
M. Fringans. B. Bruyans. M. Allans. B. Parlans.
Esmeuz de franche volunté.
B. Aagez de sens. M. Et jeunes d'ans.
B. Bien gays. M. Assez bien rescréans.
B. Povres d'argent. M. Prou de santé.

B. Chascun de nous est habité[1].
M. Maison à Paris. B. Bien monté,
Aussi bien aux champs qu'en la ville.
M. Il y a ceste malheurté.
Que de l'argent qu'avons presté
Nous n'en arrons ne croix ne pille.

B. Ou sont les cens et deux cens mille
Escuz que nous avions en pile.
Quand chascun avoit bien du sien?
M. Au fort, se nous n'en avons mille,
Nous sommes, selon l'Évangile,
Des bienheureux du temps ancien.

B. J'aymasse mieulx qu'il n'en fust rien.
M. Trouvons en par quelque moyen.
B. Qui en a à présent? M. Je ne sçay.
B. Hé, ung engin parisien...
M. Art lombard. B. Franc praticien,
Pour faire à present ung essay!

1. Propriétaire.

M. Je vis le temps que j'avançay
L'argent de chose, et adressay
Tel et tel et tel benefice.
B. Et, pour moy, quand je compassay
Monseigneur tel, et pourchassay
Moy mesmes tout seul son office.

M. J'estois tousjours à tous propice;
Mais je crains... B. Et quoy ? M. Qu'avarice
Nous surprint, si devenions riches.
B. Riches, quoy ! Ceste faulce lisse,
Pouvreté, nous tient en sa lice.
M. C'est ce qui nous faict estre chiches.

B. Nous sommes legiers. M. Comme biches.
B. Rebondis... M. Comme belles miches.
B. Et fraysés... M. Comme beaulx ongnons.
B. Aussi coustelez. M. Comme chiches.
B. Adventureux. M. Comme Suysses
A Nancy, sur les Bourguygnons[1].

B. Entre les gallans. M. Compaignons.
B. Entre les gorgias. M. Mignons.
B. Entre gens d'armes. M. Courageux.
B. S'on barguigne[2]. M. Nous barguignons.
B. Heureulx. M. Comme beaulx champignons.
Mis sus en ung jour ou en deux.

1. Ce dialogue a donc été composé après la bataille de Nancy en 1477.

2. *Barguiguer*, marchander, hésiter.

B. Nous sommes les adventureux
Despourveuz... M. D'argent. B. Plantureux...
M. De nouvelles plaisantes. B. Tant
M. Pour servir princes. B. Curieux.
M. Et pour les mignons. B. Gracieux.
M. Et pour le commun. B. Tant à tant.

M. Hée, monsieur de Baillevent,
Quand reviendra-il le bon temps?
B. Quand chascun aura ses souhaits.
M. Cent mille escuz argent comptant,
Sur ma foy, je seroye content
Qu'on ne parlast plus que de paix.

B. Nous sommes si francs. M. Si parfaits.
B. Si sçavans. M. Si cauts en nos faiz.
B. Si bien nez. M. Si preux. B. Si hardis.
M. Saiges. B. Subtilz. M. Advisez. B. Mais
Faulte d'argent et les grans prestz...
M. Nous ont ung peu appaillardis.

B. Abandonnez. M. Comme hardis[1].
B. Requis. M. Comme les gras mardis.
B. Et fiers. M. Comme ung beau pet en baing.
B. J'ay dueil que vieulx villains tarnys[2]
Soient d'or et d'argent si garnis,
Et mignons en ont tant besoing.

1. *Hardis,* une monnaie décriée.

2. *Tarnys,* pour *ternis,* à la parisienne

M. Nous avons froid. B. Chauld. M. Faim.
B. Soif. M. Soing.
B. Nous tracassons. M. Çà. B. Là. M. Près.
B. Loing.
M. Sans prouffit. B. Sans quelque advantaige.
M. Mais, s'on nous fonçoit or au poing,
Nous serions pour faire à ung coing
Nostre prouffit d'aultruy dommage.

Avez-vous tousjours l'heritaige
De Baillevent? B. Ouy. M. J'enraige
Qu'en Mallepaye n'a vins, blez, grains.
B. Cent francs de rente et ung fromaige,
Vous m'orriez dire de couraige :
Vive le roy! M. Ronfflez, villains!

B. Qui a le vent[1]? M. Joyeulx mondains.
B. Gré de dames? M. Amoureux craints.
B. Et l'argent, qui? M. Qui plus embource.
B. Qu'est-ce d'entre nous courtissains?
M. Nous prenons escus pour douzains,
Franchement, et bourse pour bource.

B. Ha! Monseigneur! M. Sang bieu, la mousse
M'a trop cousté. B. Et pourquoy? M. Pource.
B. Hay! hay! tout est mal compassé.
M. Comment? B. On ne joue plus du poulce.
M. Qui ne tire... B. Quicte la trousse:
Autant vauldroit ung arc cassé.

1. Qui a la fortune favorable?

M. Monsieur mon pere eust amassé
Plus d'escus qu'on eust entassé
En ung hospital de vermine.
B. Mais nous avons si bien sassé,
Le sang bieu! que tout est passé,
Gros et menu, par l'estamyne.

M. Si vient guerre, mort ou famine,
Dont Dieu nous gard, quel train, quel myne
Ferons nous pour gaigner le broust[1]?
B. Quant à moy, je me determine
D'entrer chez voisin et voisine
Et d'aller voir si le pot bout.

M. Mais regardons, à peu de coust,
Quel train nous viendroit mieulx à goust
Pour amasser biens et honneurs.
B. Le meilleur est prendre partout.
M. De rendre, quoy? B. On s'en absoult,
Pour cinq solz, à ces pardonneurs[2].

M. Allons servir quelques seigneurs.
B. Aucuns sont si petitz donneurs
Qu'on n'y a que peine et meschance.
M. Et prouffit, quel? B. Selons les heurs;
Mais entre nous, fins estradeurs[3],
Il nous fault esplucher la chance.

1. Le brouet, la soupe.
2. Vendeurs d'indulgences.
3. *Estradeur,* batteur d'estrade.

M. Servons marchans pour la pitance,
Pour *fructus ventris*, pour la pance.
B. On y gaigneroit ses despens.
M. Et de foncer? B. Bonne asseurance,
Petite foy, large conscience;
Tu n'y scez riens et y aprens.

M. De procès, quoy? B. Si je m'y rens,
Je veulx estre mis sur les rangs,
S'ilz ont argent, si je n'en crocque.
M. Quels gens sont-ce? B. Gros marchesens [1],
Qui se font bien servir des gens;
Mais de payer, querez qui bloque [2]!

M. Officiers, quoi? C'est toute mocque [3]:
L'ung pourchasse, l'autre desroque [4],
Et semble que tout soit pour eulx.
B. Laissons-les là. M. Ho! je n'y tocque [5].
Il n'est point de pire defroque
Que de malheur à malheureux.

B. Pour despourveuz adventureux
Comme nous, encor c'est le mieulx
De faire l'ost et les gens d'armes.

1. M. P. Lacroix propose de lire *maschesens* et d'y voir un jeu de mots sur *marchands*. L'expression « maschant le sens » se trouve plus loin, p. 293.

2. Locution proverbiale : Cherchez, vous n'en trouverez guère.

3. *Mocque*, moquerie.

4. *Desroque*, terme de fauconnerie signifiant : [illegible]ce la bête.

5. Je n'y touche.

M. En fuite je suis couraigeux.
B. Et à frapper? M. Je suis piteux [1];
Je crains trop les coups pour les armes [2].

B. Servons donc Cordeliers ou Carmes,
Et prenons leurs bissacs à fermes,
Car il n'y a pas grand debit.
M. Ilz nous prescheroient en beaulx termes,
Et pleureroyent maintes lermes
Devant que nous prinssions l'habit.

B. Se en cest malheur et labit [3]
Nous mourions, par quelque acabit [4],
Ame n'y a qui bien nous face.
M. J'ay ung vieil harnoys qu'on forbit,
Sur lequel je fonde ung obit,
Et du surplus, Dieu le parface!

B. Hée, fault-il que Fortune efface
Nostre bon bruyt? M. Malheur nous chasse;
Mais il n'a nul bien qui n'endure.
B. Prenons quelque train. M. Suyvons trasse [5]
B. Nous trassons [6], et quelqu'un nous trasse.
A loups ravis [7] grosse pasture.

1. *Piteux*, compatissant.
2. *Armes* est ici pour *âmes*.
3. *Labit*, chute, décadence.
4. *Acabit*, accident.
5. *Trasse*, trace, piste.
6. *Trasser*, tracer, poursuivre
7. *Ravis*, enragés, *rabidi*.

M. Allons! B. Mais où? M. A l'adventure.
B. Qui nous admoneste? M. Nature.
B. Pour aller? M. Où on nous attend.
B. Par quel chemin? M. Par soing ou cure.
B. Logez où? M. Près de la clousture
De monsieur d'Angoulevent[1].

B. Comment yrons? M. Jusqu'à Claqdent[2]
. . . .
Et passerons par Mallepaye.
B. Brief, c'est le plus expedient
Que nous jetons la plume au vent:
Qui ne peult mordre, si abaye.

M. Où ung franc couraige s'employe,
Il treuve à gaigner. B. Querons proye.
M. Desquelz serons-nous? B. Des plus forts.
M. Il ne m'en chault, mais que j'en aye,
Que la plume au vent on envoye.
B. Puis après? M. Alors comme alors.

B. La plume au vent! M. Sus. B. Là M. Dehors!
B. Au hault et au loing. M. Corps pour corps.
Je me tiendray des mieulx venuz.
B. On n'yra point, quand serons mors,
Demander au roy les tresors
De messieurs les despourveuz.

1. C'était un personnage des *soties* ou des *farces,* dont le nom devint générique.

2. *Claqdent,* pays de gueuserie, où l'on claque des dents.

La plume au vent! M. Je le concluz.

. . . . , .

Pour les povres de ceste année.
B. Ne demeurons plus si confuz.

. . . .

Au grat[1], la terre est degelée!

M. Allons, suyvons quelque traînée[2].
Devant! vostre fievre est tremblée,
Car nous sommes tous estourdiz.
B. Dieu doint aux riches bonne année!
M. Au despourveuz grasse journée!
B. Et aux femmes pesans mariz!

Prenez en gré, grans et petiz[3].

1. *Au grat,* c'est-à-dire, grattons, pour trouver quelque chose comme font les poules.

2. Suivons quelque traînée de paille ou de foin, au figuré.

3. C'est le *Plaudite, cives,* de la comédie latine.

FIN DU DIALOGUE DE MALLEPAYE
ET DE BAILLEVENT.

XXXII

LES REPUES FRANCHES

DE FRANÇOIS VILLON

ET DE SES COMPAGNONS [1]

Vous qui cerchez les repeues franches,
Et, tant jours ouvriers que dimenches,
N'avez pas planté de monnoye,
Affin que chascun de vous oye
Comment on les peut recouvrer,
Vueillez vous au sermon trouver
Qui est escript dedans ce livre.
Mettez tous peine de le lire,
Entre vous, jeunes perrucatz,
Procureurs, nouveaulx advocatz,
Aprenans aux despens d'aultruy.
Venez-y tost, sans nul estrif,

1. Ce recueil fut imprimé plusieurs fois dans le XVe siècle et la première moitié du XVIe. Il n'est pas de Villon; mais le poète y joue un tel rôle qu'on ne peut se dispenser de le joindre à ses œuvres, ce qu'on fait, du reste, depuis plus de trois cents ans. Il est écrit presque tout entier en strophes de huit vers. Il y a vers la fin quelques strophes que je n'ai pu compléter, bien que j'aie consulté plusieurs éditions anciennes, y compris celle de Jean Trepperel, que je crois la première. (P. Jannet.)

Clercz, de praticque diligens,
Qui congnoissez si bien vos gens;
Sergens à pied et à cheval,
Venez-y d'amont et d'aval,
Les hoirs du deffunct Pathelin,
Qui sçavez jargon jobelin;
Capitains du pont-à-Billon;
Tous les subjetz Françoys Villon,
Soyez, à ce coup, resveillez.
Pas ne devez estre oubliez,
Tous gallans à pourpointz sans manches,
Qui ont besoing de repeues franches,
Et tous ceulx, tant yver qu'esté,
Qui en ont grant necessité.
Venez vous apprendre comment
Les maistres anciennement
Sçavoyent tous les tours de ce faire:
Messire Chascun Poicdenaire[1],
Qui de livres sçait les usaiges,
Et veult lire tous les passaiges,
De celuy en prins appetis;
Venez-y donc, grans et petis,
Car, de la science sçavoir,
Vous ne povez que mieulx valoir.
Venez, chevaucheurs d'escuyrie,
Serviteurs de grant seigneurie,
Venez-y sans dilation,
Tous gens sotz et toutes gens sottes;

1. Personnification de tous ceux qui ont la bourse légère ou peu de deniers.

Venez-y, bigotz et bigottes;
Venez-y, povres Turlupins
Et Cordeliers et Jacopins;
Venez aussi, toutes prestresses,
Qui sçavez piecà les adresses
Des presbitaires hault et bas;
Gardez que vous n'y faillez pas!
Venez, gorriers et gorrières,
Qui faictes si bien les manières
Que c'est une chose terrible,
Pour bien faire tout le possible;
Toutes manières de farseurs,
Anciens et jeunes mocqueurs;
Venez-y tous, vrays macquereaulx
De tous estatz, vieulx et nouveaulx;
Venez-y toutes, macquerelles,
Qui, par vos subtilles querelles,
Avez tousjours en vos maisons
Pour avoir, en toutes saisons,
Tant jours ouvriers que dimenches,
Souvent les bonnes repeues franchès.
Venez-y tous, bons pardonneurs,
Qui sçavez faire les honneurs,
Aux villages, de bons pastez,
Avecques ces gras curatez,
Qui ayment bien vostre venue
Pour avoir la franche repeue;
Affin que chascun d'eulx enhorte
Les paroissiens, qu'on apporte
Des biens aux pardons de ce lieu,
Et qu'on face du bien pour Dieu.

Tant que le pardonneur s'en aille,
Le curé ne despendra maille,
Et aura maistre Jehan Laurens
Fermement payé les despens
Et quarte de vin, simplement,
Au curé, à son partement.
De tout estat, soit bas ou hault,
Venez-y, qu'il n'y ait deffault;
Venez-y, varletz, chamberières,
Qui sçavez si bien les manières,
En disant mainte bonne bave,
D'avoir du meilleur de la cave,
Et puis joyeusement preschez,
Après que vos gens sont couchez.
Ceulx qui cerchent banquets ou festes
Pour dire quelques chansonnettes,
Affin d'atrapper la repeue,
Que chascun de vous se remue
D'y venir bien legièrement;
Et vous pourrez ouyr comment
Ung grant tas de bonnes commères
Sçavent bien trouver les manières
De faire leurs marys coqus.
Venez-y, et n'attendez plus,
Entre vous, prebstres sans séjour,
Qui dictes deux messes par jour
A Sainct-Innocent, ou ailleurs;
Venez-y, pour sçavoir plusieurs
Des passaiges et des adresses
De maintes petites finesses
Que l'en faict bien facillement,

Qui advient, par faulte d'argent,
En maint lieu la franche repeue,
Qui ne doit à nul estre teue.
Par tel si, qui veue ne l'aura
Paiera, et celuy qui fera
De ceste repeue le present,
De l'escot s'en yra exempt,
Moyennant qu'il monstre ce livre :
Par ce moyen sera delivre;
En lieu où n'aura esté veu
Il sera franchement repeu,
Ainsi qu'on orra plus à plain,
Qui de l'entendre prendra soing.

BALLADE DE L'ACTEUR.

Quant j'euz ouy ce present mandement .
Qu'on semonnoit venir, de par l'Acteur,
Le dessusdict, j'ay pensé fermement
De moy trouver, et en prins l'adventure,
Comme celuy qui, de droicte nature,
Vouloit de ce faire narration,
A celle fin qu'il en fust mention,
A ung chascun, pour le temps advenir,
Qui s'attendent et ont intention
Que les repeues les viendront secourir.

Mais ce secours est d'ancienuement
De tous repas le chief, et par droicture;
Pourquoy, auclums, qui ont entendement,
Le treuvent bon, et aultres n'en ont cure,
Et ne cerchent tant que l'argent leur dure,
Mais font du leur si grant destruction,
Qu'ilz en entrent en la subjection
De faire aux dens l'arquemie[1], sans faillir,
En attendant, pour toute production,
Que les repeues les viendront secourir.

J'en ay congneu, qui souvent largement
Donnoyent à tous repeues outre mesure;
Qui depuis ont continuellement
Servy le Pont-à-Billon[2], par droicture,
Dont la façon a esté à maint dure,
En leur grant dueil et tribulation;
Mais lors n'avoyent nulle remission,
Combien que ce leur fist le cueur fremir,
Ilz n'attendoyent aultre succession,
Que les repeues les viendront secourir.

ENVOI

Prince, pour ce que ne me puis tenir
Que de telz faitz ne face mention,
Puisque à mon temps les ay veu avenir,
J'en vueil faire quelque narration,

1. C'est-à-dire : épargner sur sa nourriture, jeûner par économie.
2. Ont toujours eté dans la misère. Voyez ci-dessus, p. 262, vers 7.

Et escripre, soubz la correction
Des escoutans, affin d'en souvenir,
La présente nouvelle invention,
Que les repeues les viendront secourir.

BALLADE DES ESCOUTANS

Qui en a est le bien venu;
Qui n'en a point, l'on n'en tient compte;
Cil qui en a est bien congneu,
Cil qui n'en a point vit à honte.
Qui paye l'on exauce et monte
Jusque au tiers ciel, pour en prester :
Son honneur tout aultre surmonte,
Par force de bien acquester.

Quant entendismes les estatz
De telz dissimulations,
Congnoissant les hauts et les bas,
Par toutes abreviations,
Nous mismes, sans sommations,
Aux champs, par bois et par taillis,
Pour congnoistre les fictions,
Qui se font souvent à Paris.

Pource que chacun maintenoit
Que c'estoit la ville du monde
Qui plus de peuple soustenoit,
Et où maintz estranges abonde,

Pour la grant science parfonde
Renommée en icelle ville,
Je partis, et veulx qu'on me tonde,
S'à l'entrée avois croix ne pille.

Il estoit temps de se coucher,
Et ne sçavoye où heberger;
D'ung logis me vins approcher,
Sçavoir s'on m'y vouldroit loger,
En disant : « Avez à menger? »
L'hoste me respondit : « Si ay. »
Lors luy priay, pour abréger :
« Apportez-le donc devant moy. »

Je fus servy passablement,
Selon mon estat et ma sorte,
Et pensant, à part moy, comment
Je cheviroye avec l'hoste,
Je m'avisay que, soubz ma cotte,
Avois une espée qui bien trenche :
Je la lairray, qu'on ne me l'oste,
En gaige de la repeue franche.

L'espée estoit toute d'acier,
Il ne s'en failloit que le fer;
Mais l'hoste la me fist machier,
Fourreau et tout, sans fricasser;
Puis, après, me convint penser
De repaistre, se faim avoye;
Rien n'y eust valu le tencer :
De leans partis sans monnoye.

L'ACTEUR

Lendemain, m'aloye enquerant
Pour encontrer Martin Gallant.
Droit en la Salle du Palays
Rencontray, pour mon premier mès,
Tout droit soubz la première porte,
Plusieurs mignons d'estrange sorte,
Que sembloit bien à leur habit
Qu'ilz fussent gens de grant acquit.
Lors vins pour entrer en la Salle :
L'ung y monte, l'aultre devalle.
Là me pourmenoye, de par Dieu,
Regardant l'estat de ce lieu.
Et quand je l'euz bien regardée,
Tant plus la voys tant plus m'agrée;
Je vis là tant de mirlificques,
Tant d'ameçons et tant d'afficques,
Pour attraper les plus huppez.
Les plus rouges y sont happez;
A l'ung convient vendre sa terre;
Maint, sans sainctir, là se detterre[1];
Partie ou peu en demourra
De tout ce que vaillant aura;
Cuydant destruyre son voysin
De Poytou, ou de Lymousin,
Ou de quelque aultre nation,
Maint en est en destruction,

1. Sans devenir saint, se dépouille de ses biens.

Et fault, ains partir de léans,
Qu'ilz facent l'arquemye aux dens[1].
On emprunte, qui a credit,
Tout ainsi que devant est dict.
Quand leur argent fort s'appetisse,
Lors leur est la repeue propice,
Et lors cerchent plus (n'en doubtez),
Hault et bas et de tous costez,
Comme on verra par demonstrances
En ce traicté des Repues franches.

Et quant au regard de plusieurs,
Aultres repeues sont escriptes
Affin qu'on preigne les meilleurs,
En lisant, grandes ou petites.
Vous orrez maintz moyens licites
Comment ilz ont esté happez,
Hault et bas, par bonnes conduictes
De ceulx qui les ont attrapez.

LA REPEUE

DE VILLON ET DE SES COMPAIGNONS

« Qui n'a or, ny argent, ni gaige,
Comment peult-il faire grant chère?

1. Voy. la note 1 de la page 266.

Il fault qu'il vive d'avantaige :
La façon en est coustumière.
Sçaurions-nous trouver la manière
De tromper quelqu'ung, pour repaistre?
. . . .
Qui le fera sera bon maistre!

Ainsi parloyent les compaignons
Du bon maistre Françoys Villon,
Qui n'avoient vaillant deux ongnons,
Tentes, tapis, ne pavillon.
Il leur dit : « Ne nous soucion,
Car, aujourd'huy, sans nul deffault,
Pain, vin, et viande, à grant foyson,
Aurez, avec du rost tout chault. »

La manière d'avoir du Poisson [1].

Adoncques il leur demanda
Quelles viandes vouloyent macher :
L'ung de bon poysson souhaita;
L'autre demanda de la chair.
Maistre Françoys, ce bon archer,
Leur dist : « Ne vous en souciez;
Il vous faut voz pourpointz lascher,
Car nous aurons viandes assez. »

1. Le moyen employé par Villon pour se débarrasser du *porte-pannier* rappelle le fabliau des *Trois Avugles de Compiengne*, par Cortebarde

Lors partit de ses compaignons,
Et vint à la Poyssonnerie,
Et les laissa delà les pontz,
Quasy plains de melencolie.
Il marchanda, à chère lye,
Ung pannier tout plain de poysson,
Et sembloit, je vous certiffie,
Qu'il fust homme de grant façon.

Maistre Françoys fut diligent
D'achapter, non pas de payer,
Et dist qu'il bailleroit l'argent
Tout comptant au porte-pannier.
Ils partent sans plus plaidoyer,
Et passèrent par Nostre-Dame,
Là où il vit le Penancier,
Qui confessoit homme ou bien femme.

Quant il le vit, à peu de plait,
Il luy dist : « Monsieur, je vous prie
Que vous despechez, s'il vous plaist,
Mon nepveu; car, je vous affie
Qu'il est en telle resverie :
Vers Dieu il est fort negligent;
Il est en tel merencolie,
Qu'il ne parle rien que d'argent.

— Vrayment, ce dit le Penancier,
Très voulentiers on le fera. »
Maistre Françoys print le pannier,
Et dit : « Mon amy, venez ça;

Velà qui vous depeschera,
Incontinent qu'il aura faict. »
Adonc maistre Françoys s'en va,
Atout le pannier, en effect.

Quand le Penancier eut parfaict
De confesser la créature,
Gaigne-denier, par dit parfaict,
Accourut vers luy bonne alleure,
Disant : « Monsieur, je vous asseure,
S'il vous plaisoit prendre loysir
De me depescher à ceste heure,
Vous me feriez ung grant plaisir.

— Je le vueil bien, en verité,
Dist le Penancier, par ma foy!
Or, dictes *Benedicite,*
Et puis je vous confesseray,
Et, en après, vous absouldray,
Ainsy comme je doy le faire ;
Puis penitence vous bauldray,
Qui vous sera bien necessaire.

— Quel confesser! dist le povre homme.
Fus-je pas à Pasques absoulz?
Que bon gré sainct Pierre de Romme!
Je demande cinquante soulz.
Qu'esse-cy? A qui sommes-nous?
Ma maistresse est bien affairée!
A coup, à coup, depeschez-vous,
Payez mon panier de marée

— Ha! mon amy, ce n'est pas jeu,
Dist le Penancier, seurement :
Il vous fault bien penser à Dieu
Et le supplier humblement.
— Que bon gré en ayt mon serment!
Dist cet homme, sans contredit,
Depeschez-moy legierement,
Ainsi que ce seigneur a dit. »

Adonc le Penancier vit bien
Qu'il y eut quelque tromperie;
Quand il entendit le moyen,
Il congneut bien la joncherie.
Le povre homme, je vous affie,
Ne prisa pas bien la façon,
Car il n'eut, je vous certifie,
Or ne argent de son poysson.

Mais François, par son blason,
Trouva la façon et manière
D'avoir marée à grant foyson,
Pour gaudir et faire grant chère.
C'estoit la mère nourricière
De ceulx qui n'avoyent point d'argent;
A tromper devant et derrière,
Estoit ung homme diligent.

La manière d'avoir des Trippes pour dîner.

Que fist-il? A bien peu de plet,
S'advisa de grant joncherie :
Il fist laver le cul bien net
A ung gallant, je vous affie,
Disant : « Il convient qu'on espie :
Quand seray devant la trippière,
Monstre ton cul par raillerie,
Puis, après, nous ferons grant chière. »

Le compaignon ne faillit pas,
Foy que doy sainct Remy de Rains!
A Petit-Pont vint par compas,
Son cul descouvrit jusque aux rains,
Quand maistre Françoys vit ce train,
Dieu sçet s'il fit piteuses lippes,
Car il tenait entre ses mains
Du foye, du polmon et des trippes.

Comme s'il fust plain de despit,
Et courroucé amèrement,
Il haulsa la main ung petit,
Et le frappa bien rudement,
Des trippes, par le fondement;
Puis, sans faire plus long caquet,
Les voulut, tout incontinent,
Remettre dedans le baquet.

La trippière fut courroucée
Et ne les voulut pas reprendre.
Maistre Françoys, sans demourée,
S'en alla, sans compte luy rendre,
Par ainsi, vous povez entendre,
Qu'ilz eurent trippes et poisson.
Mais, après, il faut du pain tendre,
Pour ce disner de grant façon.

La manière d'avoir du pain.

Il s'en vint chez un boulengier
Affin de mieulx fornir son train,
Contrefaisant de l'escuyer
Ou maistre d'hostel, pour certain,
Et commanda que, tout souldain,
Cy pris, cy mis, on chappellast
Cinq ou six douzaines de pain,
Et que bien tost on se hastast.

Quand la moytié fut chappellé.
En une hotte le fist mettre,
Comme s'il fust de près hasté,
Il pria et requist au maistre
Qu'aucun se voulsist entremettre
D'apporter, après luy courant,
Le pain chappellé en son estre,
Tandis qu'on fist le demourant.

Le varlet le mist sur son col;
Après maistre François le porte,
Et arriva, soit dur ou mol,
Emprès une grant vielle porte.
Le varlet deschargea sa hotte
Et fut renvoyé, tout courant,
Hastivement, tenant sa hotte,
Pour requerir le demourant.

Maistre Françoys, sans contredit,
N'attendit pas la revenue.
Il eut du pain, par son édit,
Pour fournir sa franche repeue.
Le boulengier. sans attendue,
Revint, mais ne retrouva point
Son maistre d'hostel; il tressue,
Qu'on l'avoit trompé en ce point.

La manière d'avoir du Vin.

Après qu'il fut fourny de vivres,
Il fault bien avoir la mémoire
Que, s'ils vouloyent ce jour estre yvres,
Il falloit qu'ils eussent à boire.
Maistre Françoys, debvez le croire,
Emprunta deux grans brocs de boys,
Disant qu'il estoit necessaire
D'avoir du vin par ambagoys.

L'ung fist emplir de belle eaue clère,
Et vint à la Pomme de Pin,
Atout ses deux brocs, sans renchère,
Demandant s'ils avoient bon vin,
Et qu'on luy emplist du plus fin,
Mais qu'il fust blanc et amoureux.
On luy emplist, pour faire fin,
D'ung très bon vin blanc de Baigneux.

Maistre Françoys print les deux brocs,
L'un emprès l'autre les bouta;
Incontinent, par bons propos,
Sans se haster, il demanda
Au varlet : « Quel vin est ce là? »
Il luy dist : « Vin blanc de Baigneux.
— Ostez cela, ostez cela,
Car, par ma foy, point je n'en veulx.

« Qu'esse-cy? Estes-vous bejaulne?
Vuidez-moy mon broc vistement.
Je demande du vin de Beaulne,
Qui soit bon, et non aultrement. »
Et, en parlant, subtillement
Le broc qui estoit d'eaue plain
Contre l'aultre legierement
Luy changea, à pur et à plain.

Par ce point, ils eurent du vin
Par fine force de tromper;

Sans aller parler au devin,
Ils repeurent, per ou non per[1].
Mais le beau jeu fut au souper,
Car maistre Françoys, à brief mot,
Leur dit : « Je me vueil occuper,
Que mangerons ennuyt du rost. »

La manière d'avoir du Rost.

Il fut appointé qu'il yroit
Devant l'estal d'ung rotisseur,
Et de la chair marchanderoit,
Contrefaisant du gaudisseur,
Et, pour trouver moyen meilleur,
Faignant que point on ne se joue,
Il viendroit un entrepreneur,
Qui luy bailleroit sur la joue.

Il vint à la rostisserie,
En marchandant de la viande;
L'autre vint, de chère marrie :
« Qu'est-ce que ce paillart demande? »
Luy baillant une buffe grande,
En luy disant mainte reproche.
Quand il vit qu'il eut ceste offrande,
Empoigna du rost pleine broche.

1. En nombre pair ou impair.

Celuy qui bailla le soufflet
Fuist bien tost et à motz exprès.
Maistre Françoys, sans plus de plet,
Atout sog rost, courut après.
Ainsi, sans faire long procès,
Ils repeurent, de cueur devot,
Et eurent, par leur grant excès,
Pain, vin, chair, et poisson, et rost.

SECONDE REPEUE

DE L'EPIDEMIE

Et pour la première repeue
Dont après sera mention,
Bien digne d'estre ramenteue
Et mise en revelation,
Et pourtant, soubs correction,
Affin que l'on en parle encore,
Comme nouvelle invention,
Redigé sera par memoire.

Or advint, de coup d'aventure,
Que les suppostz devant nommez,
Ne cherchoyent rien par droicture,
Qu'en richesse gens renommez.
Ung jour qu'ilz estoient affamez,
En la porte d'ung bon logis

Virent entrer, sans estre armez,
Ambassadeurs de loing pays.

Si pensèrent entre eux comment
Ilz pourroient, pour l'heure, repaistre,
Et, selon leur entendement,
L'ung d'iceulz s'aprocha du maistre
D'hostel, et se fit acongnoistre,
Disant qu'il luy enseigneroit
Le haut, le bas marché, pour estre
Par luy conduyt, s'il luy plaisoit.

Je croy bien que monsieur le maistre,
Qui du bas mestier estoit tendre,
Fit ce galant très bien repaistre,
Et luy commenda charge prendre
De la cuysine, d'y entendre,
Tant que leur train departira,
Et bien payera, sans attendre,
A son gré, quand il s'en yra.

Lors s'en vint à ses compaignons,
Dire : « Nostre escot est payé;
Je suis jà l'ung des grans mignons
De léans et mieulx avoyé,
Car le maistre m'a envoyé
Par la ville, pour soy sortir;
Mais, se mon sens n'est desvoyé,
Bien brief l'en feray repentir.

— Va, lui dirent ses compaignons,
Et esguise tout ton engin
A nous rechauffer les rongnons
Et nous faire boire bon vin.
Passe tous les sens Pathelin,
De Villon et Pauquedenaire,
Car se venir peux en la fin,
Passé seras maistre ordinaire. »

Ce gallant vint en la maison
Où estoyt logé l'ambassade,
Où les seigneurs, par beau blason,
Devisoyent rondeau ou ballade.
Il estoit miste, gent et sade,
Bien habitué, bien en point,
Robbe fourrée, pourpoint d'ostade ;
Il entendoit son contrepoint.

Le principal ambassadeur
Aymoit ung peu le bas mestier,
Dont le gallant fut à honneur,
Car c'estoyt quasi son mestier.
Et luy conta que, à son quartier,
Avoit de femmes largement,
Qui estoyent, s'il estoit mestier,
A son joly commandement.

Le gallant fut entretenu
Par ce seigneur venu nouveau,
Et léans il fut retenu,
Pour estre fin franc macquereau.

Le jeu leur sembla si très beau;
Aussi, il fit si bonne mine,
Qu'il fut esleu, sans nul appeau,
Pour estre varlet de cuysine.

Les ambassadeurs convoyèrent
Seigneurs et bourgeois à disner,
Lesquels voulentiers y allèrent
Passer temps, point n'en faut doubter.
Toutesfoys, vous debvez sçavoir,
Quelque chose que je vous dye,
Que l'ambassadeur, pour tout veoir,
Craignoit moult fort l'epidemie.

Ce gallant en fut adverty,
Qui nonobstant fist bonne mine,
Et quand il fut près de midi,
A l'heure qu'il est temps qu'on disne,
Il entra dedans la cuysine,
Manyant toute la viande,
Comme docteur en médecine
Qui tient malades en commande.

Tous les seigneurs là regardèrent
Son train, ses façons et manières;
Mais, après luy, pas ne tastèrent,
Aussi ne luy challoit-il guères.
Après il print les esguières,
Le vin, le clairé, l'ypocras,
Darioles, tartes entières:
Il tasta de tout, par compas.

Et, pour bien entendre son cas,
Quand il vit qu'il estoit saison,
A bien jouer ne faillit pas,
Pour faire aux seigneurs la raison,
Si bien que dedans la maison
Demoura tout seul pour repaistre,
Soustenant, par fine achoison,
Qu'il se douloit du cousté destre.

Lors y avoit une couchette
Où il failloit la feste faire,
Et n'a dent qui ne luy cliquette;
Là se mist, commençant à braire
Que l'on s'en fuyt au presbytaire,
Pour faire le prebstre accourir,
Atout Dieu et l'autre ordinaire
Qu'il fault pour ung qui veult mourir.

Quand les seigneurs virent le prebstre
Avec ses sacremens venir,
Chascun d'eulx eust bien voulu estre
Dehors, je n'en veulx point mentir :
Si grant haste eurent d'en sortir,
Que là demourèrent les vivres,
Dont les compaignons du martir
Furent troys jours et troys nuyts yvres.

Par ce point eurent la repeue
Franche chascun des compaignons.
La finesse le prebstre a teue,
Affin de complaire aux mignons;

Mais les seigneurs dont nous parlons
Eurent tous, pour ce coup, l'aubade :
Chascun d'eulx fut, nous ne faillons,
De la grant paour troys jours malade.

LA TROISIÈME REPEUE

DES TORCHECULS

Un Lymousin vint à Paris,
Pour aulcun procès qu'il avoit.
Quand il partit de son pays
Pas gramment d'argent il n'avoit,
Et toutefoys il entendoit
Son fait, et avoit souvenance
Que son cas mal se porteroit
S'il n'avoit une repeue franche.

Ce Lymousin, c'est chose vraye,
Qui n'avoit vaillant ung patac,
Se nommoit seigneur de Combraye,
Sans qu'on le suivist à son trac.
Plus rusé estoit qu'ung vieil rat,
Et affamé comme un vieil loup,
Avec monsieur de Penessac,
Et le seigneur de Lamesou.

Les troys seigneurs s'entretrouvèrent,
Car ilz estoyent tous d'ung quartier

Et Dieu sçait s'ilz se saluèrent,
Ainsi qu'il en estoit mestier;
Toutesfoys, ce bon escuyer
De Combraye, propos final,
Fut esleu leur grant conseillier,
Et le gouverneur principal.

Ils conclurent, pour le meilleur,
Que ce bon notable seigneur
Yroit veoir s'il pourroit trouver
Quelque bon lieu pour s'y loger,
Et, selon qu'il le trouveroit,
Aux aultres le raconteroit.

Or advint, environ midy,
Qu'il estoit de faim estourdy,
S'en vint à une hostellerie,
Rue de la Mortellerie,
Où pend l'enseigne du Pestel[1] :
A bon logis et bon hostel,
Demandant s'on a que repaistre :
« Ouy, vrayment, ce dist le maistre;
Ne soyez de rien en soucy,
Car vous serez très bien servy
De pain, de vin et de viande.
— Pas grand chose je ne demande,
Dist le bon seigneur de Combraye :
Il n'y a guère que j'avoye
Bien desjuné; mais, toutesfoys,

1. *Pestel,* pilon, du latin *pestillum.*

Si ai-je disné maintes foys
Que n'avoye pas tel appetit. »

Ce seigneur menga ung petit,
Car il n'avoit guère d'argent,
Commendant qu'on fust diligent
D'avoir quelque chose de bon,
Pour son soupper : ung gras chapon;
Car il pensoit bien que, le soir,
Il devoit avec luy souper
Des gentilzhommes de la cour.

L'hostesse fut bien à son gourt,
Car, quand vint à compter l'escot,
Le seigneur ne dist oncques mot,
Mais tout ce qu'elle demanda
Ce gentilhomme luy bailla,
Disant : « Vous comptez par raison! »
Puis il sortit de la maison,
Bouta son sac soubs son esselle,
Et vint raconter la nouvelle
A ses compaignons, et comment
Il failloit faire saigement.
Il fut dit, à peu de parolles,
Pour eviter grans monopolles,
Que le seigneur de Penessac
Yroit devant louer l'estat
Et blasonner la suffisance
De ce seigneur, car, sans doubtance,
La chose le valoit très bien,
Et, pour trouver meilleur moyen,

Il menroit en sa compaignie,
Lamesou; et n'y faillit mye.
Si vint demander à l'hostesse
S'ung seigneur remply de noblesse
Estoit logé en la maison.
L'hostesse respondit que non,
Et que vrayement il n'y avoit
Qu'ung Lymousin, lequel debvoit
Venir au soir souper léans.
« Ha! dist-il, dame de céans,
C'est celuy que nous demandons;
Par ma foy! c'est le grant baron,
Qui est arrivé au matin.
— Je n'entens point vostre latin,
Dist l'hostesse; vous parlez mal:
Il n'a ne jument ne cheval;
Il va à pied, par faulte d'asne. »
Lors Penessac respondit : « Dame,
Il vient icy pour ung procès;
Il est appellant des excès
Qu'on luy a faictz en Lymousin,
Et va ainsi de pied, affin
Que son procès soit plus tost faict. »
L'hostesse le creut, en effet.
Alors, le seigneur de Combraye
Arrive, et Dieu sçait quelle joye
Ces deux seigneurs icy lui firent;
Et le genoil en bas tendirent
Aussi tost comme il fut venu,
Et par ce point il fut congneu
Qu'il estoit seigneur honorable.

Le bon seigneur se sist à table,
En tenant bonne gravité.
Vis-à-vis, de l'autre costé,
S'assit le seigneur de l'hostel,
Et eurent du vin, Dieu sçait quel!
Il ne le fault point demander.
Quand ce vint à l'escot compter
L'hostesse assez hault le comptoit,
Mais au seigneur il n'en challoit,
Feignant qu'il fust tout plain d'argent.
Lors il dist qu'on fust diligent
De penser à faire les litz,
Car il vouloit en ce logis
Coucher; puis après, par exprès,
Il print son grand sac à procès,
Et le bailla léans en garde,
Disant : « Qu'on me le contregarde.
Si de l'argent voulez avoir,
Il ne faut que le demander. »
L'hostesse ne fut pas ingrate,
En disant : « Je n'en ay pas haste.
N'espargnez rien qui soit céans. »
Ces seigneurs couchèrent léans
L'espace de cinq ou six moys,
Sans payer argent, toutesfoys,
Non obstant ce qu'il demandoit
A l'hostesse s'elle vouloit
Avoir de l'argent, bien souvent;
Mais il n'estoit point bien content
De mettre souvent main en bourse.
L'hostesse n'estoit point rebourse,

Et dist : « Ne vous en soucyez;
Dieu mercy! j'ay argent assez,
A vostre bon commandement. »
  Ces mignons pensèrent comment
Ilz pourroyent retirer leur sac;
Et lors monsieur de Penessac
Dist à ce baron de Combraye
Qu'il se boutast bientost en voye,
Jugeant qu'il fust embesongné.
  Ce seigneur vint, tout refrongné,
Vers l'hostesse, par bon moyen,
Et lui dit : « Mon cas va très bien;
Mon procès est ennuyt jugé.
A coup, qu'il n'y ait plus songé,
Baillez-moy mon sac, somme toute,
Car j'ay paour et si fays grant doubte,
Que les seigneurs soyent departis. »
  Il print son sac : « Adieu vous dis!
Je reviendray tout maintenant. »
Il s'en alla diligemment,
Atout ses procès et son sac;
Et les seigneurs de Penessac
Et de Lamesou l'attendoyent;
Lesquelz seigneurs si s'esbatoyent,
A recueillir les torcheculz
Des seigneurs qui estoyent venus
Aux chambres, et bien se pensoyent
Qu'à quelque chose serviroyent.
  Ilz ostèrent tous ces procès
De ce sac, et, par motz exprès,
L'emplirent de ces torcheculz;

Puis, au soir, quand furent venuz
A leur logis, fut mis en garde,
Et, pour mieulx mettre en sauvegarde,
Il fut bouté, par grant humblesse,
Avec les robbes de l'hostesse,
Qui sentoyent le muguelias.
Au soir, firent grand ralias;
Le lendemain il fut raison
De departir de la maison
Pour s'en aller sans revenir.
On cuydoit qu'ilz deussent venir
Lendemain soupper et disner,
Pour leurs offices resiner,
Maiz ilz ne vindrent oncques puis.
Ilz faillirent cinq ou six nuitz,
Dont fut l'hostesse eschec et mac.
Elle n'osoit ouvrir le sac
Sans avoir le congé du juge,
Auquel avoit piteux deluge;
Tellement qu'il fut necessaire
Qu'on envoyast ung commissaire
Pour ouvrir ce sac, somme toute.
Quand il fust là venu sans doubte,
Il lava ses mains à bonne heure,
De paour de gaster l'escripture,
Car à cela estoit expert.
Toutesfoys, le sac fut ouvert;
Mais, quand il le vit si breneux,
Il s'en alla tout roupieux,
Cuydant que ce fust mocquerie,
Car il n'entendoit raillerie.

Ainsi partirent ces seigneurs
De Paris, joyeux en couraige.
De tromper furent inventeurs :
Cinq moys vesquirent d'avantaige;
De blasonner ilz firent raige;
Leur hoste fut par eulx vaincu.
Ilz ne laissèrent, pour tout gaige
Qu'un sac tout plain de torchecu.

LA QUATRIESME REPEUE FRANCHE

DU SOUFFRETEUX

« Où pris argent, qui n'en a point?
Remède est vivre d'avantaige.
Qui n'a ne robbe ne pourpoint,
Que pourroit-il laisser pour gaige?
Toutesfoys, qui aurait l'usaige
De dire quelque chansonnette
Qui peust deffrayer le passaige,
Le payement ne seroit qu'honneste. »

L'ACTEUR

Ainsi parloit le Souffreteux[1],
Qui estoit fin de sa nature;

1. *Souffreteux,* pauvre diable. Au commencement du *Dialogue de Mallepaye et de Baillevent,* il est question du joly souffreteux. On avait peut-être imaginé sous ce nom un personnage de *sotie* ou de *farce*

Moytié triste, moytié joyeux.
Du Palays partit, bonne alleure,
En disant : « Qui ne s'adventure,
Il ne fera jamais beau fait, »
Pour pourchasser sa nourriture,
Car il estoit de faim deffaict.

Pour trouver quelque tromperie,
Le gallant se voulust haster :
En la meilleure hostellerie
Ou taverne s'alla bouter,
Et commença à demander
S'on avoit rien pour luy de bon;
Car il vouloit léans disner,
Et faire chère de façon.

Lors on demanda quelle viande
Il falloit à ce pelerin.
Il respondit : « Je ne demande
Qu'une perdrix ou un poussin,
Avec une pinte de vin
De Beaulne, qui soit frais tirée.
Et puis après, pour faire fin,
Le cotteret et la bourrée. »

Tout ce qui luy fut convenable
Le varlet luy alla querir.
Le gallant s'en va mettre à table,
Affin de mieulx se resjouyr,
Et disna là, tout à loisir,

Maschant le sens[1], trenchant du saige;
Mais il fallut, ains que partir,
Avoir ung morceau de formaige.

Adonc dit le clerc : « Mon amy,
Il fault compter, car vous devez,
Tout par tout, sept solz et demy,
Et convient que me les payez.
— Je ne sçay comment les aurez,
Dist le gallant, car, par sainct Gille!
Je veulx bien que vous le saichez,
Je ne soustiens ne croix ne pille.

— Qui n'a argent si laisse gaige;
Ce n'est que le faict droicturier.
Vous voulez vivre d'avantaige,
Et n'avez maille ne denier!
Estes-vous larron ou meurtrier?
Par Dieu, ains que d'icy je hobe,
Vous me payerez, pour abréger,
Ou vous y laisserez la robbe.

— Quant est d'argent, je n'en ay point,
Affin de le dire tout hault.
Comment! m'en iray-je en pourpoint,
Et desnué comme ung marault?
Dieu mercy! je n'ay pas trop chault;
Mais, s'il vous plaisoit m'employer,
Je vous serviray, sans deffault,
Jusques à mon escot payer.

1. Voyez page 256, note 1.

— Et comment? Que sçavez-vous faire?
Dites-le moy tout plainement,
— Quoy? toute chose necessaire.
Point ne fault demander comment;
Je gaige que, tout maintenant,
Je vous chanteray ung couplet,
Si hault et si cler, je me vant,
Que vous direz : « Cela me plaist! »

L'ACTEUR

Lors, le varlet, voyant cecy,
Fut content de ceste gaigeure,
Et pensa en luy-mesme ainsi,
Qu'il attendroit ceste adventure;
Et s'il chantoit bien d'adventure,
Il lui diroit, pour tous desbats,
Qu'il payast l'escot, bon alleure,
Car son chant ne lui plaisoit pas.

L'accord fut dit, l'accord fut faict,
Devant tous, non pas en arrière.
Lors le gallant tire, de faict,
De dedens sa gibecière
Une bourse, d'argent legière,
Qui estoit pleine de mereaulx,
Et chanta, par bonne manière,
Haultement, ces mots tout nouveaulx :

De sa bourse dessus la table
Frappa, affin que je le notte,

Et, comme chose convenable,
Chanta ainsi à haulte notte :
« Faut payer ton hoste, ton hoste! »
Tout au long chanta ce couplet.
Le varlet, estant coste à coste,
Respondit : « Cela bien me plaist! »

Toutesfoys, il n'entendoit pas
Qu'il ne fust de l'escot payé,
Parquoy il failloit sur ce pas.
De son sens fut moult desvoyé.
Devant tous fut notiffié
Qu'il estoit gentil compaignon,
Et qu'il avoit, par son traicté,
Bien disné pour une chanson.

C'est bien disné, quand on eschappe
Sans desbourser pas ung denier,
Et dire adieu au tavernier
En torchant son nez à la nappe.

LA CINQUIESME REPEUE

DU PELLETIER

Ung jour advint qu'ung Pelletier
Espousa une belle femme
Qui appetoit le bas mestier,
En faisant recorder sa game.

Le Pelletier, sans penser blasme,
Ne s'en soucioit qu'ung petit :
Mieulx aymoit du vin une dragme,
Que coucher dedens ung beau lict.

Ung curé, voyant cest affaire,
De la femme fut amoureux,
Et pensa qu'à son presbytaire
Il maineroit ce maistre gueux.
Il s'en vint à luy tout joyeux,
A celle fin de le tromper,
En disant : « Mon voysin, je veux
Vous donner ennuyt à soupper. »

Le Pelletier en fut content,
Car il ne vouloyt que repaistre,
Et alla tout incontinent
Faire grant chère avec le prestre,
Qui luy joua d'un tour de maistre,
Disant : « Ma robbe est deffourrée;
Il vous y convient la main mettre,
Affin qu'elle soit reffourrée.

— Et bien, ce dist le Pelletier,
Monseigneur, j'en suis bien content,
Mais que vous m'en vueillez payer;
Je suis tout vostre, seurement. »
Ils firent leur appoinctement
Qu'il auroit, pour tout inventoire,
Dix solz tournois entièrement,
Et du vin largement pour boire,

Pourvu qu'il la despecheroit,
Car il luy estoit necessaire,
Et que toute nuyt veilleroit,
Avec son clerc, au presbitaire.
Il fut content de cest affaire.
Mais le Curé les enferma
Soubs la clef, sans grant noyse faire,
Puis hors de la maison alla.

Le Curé vint en la maison
Du Pelletier, par ses sornettes,
Et trouva si bonne achoyson
Qu'il fist très bien ses besongnettes.
Ilz firent cent mille chosettes,
Car, ainsi comme il me semble,
Il contenta ses amourettes,
Et puis hors de la maison emble.

Ce fourreur, pour la repeue franche,
Fut fait coqu bien fermement;
Et luy chargea la dame blanche
Qu'il y retournast hardiment,
Et que, par son sainct sacrement,
Jamais nul jour ne l'oubliera,
Mais luy fera hebergement,
Toutes les foys qu'il luy plaira.

Et pourtant, donne soy bien garde
Chascun qui aura belle femme
Qu'on ne lui joue telle aubade
Pour la repeue : c'est grand diffame;

Quant il est sceu, ce n'est que blasme
Et reproche, au temps advenir.
Vela des repeues la grant game;
Pourtant, ayez-en souvenir!

SIXIESME REPEUE FRANCHE

DES GALLANTS SANS SOULCY

Une assemblée de compaignons,
Nommez les *Gallans sans soucy*,
Se trouvèrent entre deux pontz,
Près le Palays, il est ainsi;
D'aultres y en avoit aussi,
Qui aymoient bien besoigne faicte,
Et estoient, de franc cueur transi,
A l'abbé de Saincte Souffrette.

Ces compaings ainsi assemblez
Ne demandèrent que repas;
D'argent ilz n'estoyent pas comblez,
Non pourtant ne faillirent pas.
Ilz se boutèrent, c'est le cas,
A l'enseigne du Plat d'estaing,
Où ilz repeurent par compas,
Car ilz en avoient grant besoing.

Quant ce vint à l'escot compter,
Je crois que nully ne s'en cource;
Mais le beau jeu est au payer,
Quant il n'y a denier en bourse.
Nul d'eulx n'avoit chère rebourse :
« Pour de l'escot venir au bout,
Dist ung gallant, de plaine source,
Il n'en faut qu'ung pour payer tout. »

Ilz appointèrent tous ensemble,
Que l'ung d'iceulx on banderoit :
Par ainsi, selon que me semble,
Le premier qu'il empoigneroit,
Estoit dit que l'escot payeroit.
Mais ilz en eurent grand discord :
Chascun bandé estre vouloit,
Dont ne peurent estre d'accord.

Le varlet, voyant ces desbas,
Leur dit : « Nul de vous ne s'esmoye;
Je suis content que, par compas,
Tout maintenant bandé je soye. »
Les gallans en eurent grand joye,
Et le bandèrent en ce lieu,
Puis chascun d'eux si print la voye
Pour s'en aller sans dire adieu.

Le varlet, qui estoit bandé,
Tournoyoit parmy la maison.
Il fut de l'escot prébendé
Par ceste subtile achoison.

Affin d'avoir provision
De l'escot, l'hoste monte en hault :
Quand il vit ceste invention,
A peu que le cueur ne lui fault.

En montant, l'hoste fut happé
Par son varlet, sans dire mot,
Disant : « Je vous ay attrapé,
Il faut que vous payez l'escot,
Ou vous laisserez le surcot. »
De quoy il ne fut pas joyeux,
. . . .
Cuydant qu'il fust mathelineux.

Quand le varlet se desbanda,
La tromperie peut bien congnoistre :
Fut estonné quand regarda,
Et vit bien que c'estoit son maistre.
Pensez qu'il en eut belle lettre,
Car il parla lors à bas ton,
Et, pour sa peine, sans rien mettre,
Il eut quatre coups de baston.

Ainsi furent, sans rien payer
Les povres gallans délivrez
De la maison du tavernier,
Où ilz s'estoyent presque enyvrez
Des vins qu'on leur avoit livrez
Pour boire à plain gobelet,
Que paya le povre varlet.

Et que ce soit vray ou certain,
Ainsi que m'ont dit cinq ou six,
Le cas advint au Plat d'estain
Près Sainct-Pierre-des-Arsis.
Bien eschéoit ung grant mercis,
A tout le moins, pour ce repas,
Et si ne le payèrent pas.

Aussi fut si bien aveuglé,
Le povre varlet malheureux,
Qui fut de tout l'escot sanglé,
Et fallust qu'il payast pour eulx;
Et s'en allèrent tous joyeux
Les mignons, torchant leur visaige,
Qui avoyent disné d'advantaige.

LA SEPTIESME REPEUE

FAICTE AUPRÈS DE MONTFAULCON.

Pour passer temps joyeusement,
Raconter vueil une repeue
Qui fut faict subtillement
Près Montfaulcon, c'est chose sceue,

Et diray la desconvenue
Qu'il advint à de fins ouvriers;
Aussi y sera ramenteue
La finesse des escolliers.

Quand compaignons sont desbauchez,
Ilz ne cherchent que compaignie;
Plusieurs ont leurs vins vendangez
Et beu quasy jusqu'à la lye.
Or advint qu'une grant mesgnie
De compaignons se rencontrèrent.
. . . .
. . . .

Et, sans trouver la saison chère,
Chascun d'eulx se resjouyssoit
Disant bons motz, faisant grant chère:
Par ce point le temps se passoit.
Mais l'ung d'iceulx promis avoit
De coucher avec une garce,
Et aux aultres le racontoit,
Par jeu, en manière de farce.

Tant parlèrent du bas mestier,
Que fut conclud, par leur façon,
Qu'ilz yroyent ce soir-là coucher
Près le gibet de Montfaulcon,
Et auroyent pour provision
Ung pasté de façon subtile,
Et meneroyent, en conclusion,
Avec eulx chascun une fille.

Ce pasté, je vous en respons,
Fut faict sans demander qu'il couste,
Car il y avoit six chapons,
Sans la chair, que point je n'y boute.
On y eust bien tourné le coute,
Tant estoit grant, point n'en doubtez.
Le Prince de Sots et sa routte
En eussent esté bien souppez.

Deux escolliers voyant le cas,
Qui ne sçavoyent rien que tromper,
Sans prendre conseil d'advocatz,
Ilz se voullurent occuper,
Pensant à eux, comme atrapper
Les pourroyent d'estoc ou de trenche:
Car ilz voulloyent ce soir soupper
Et avoir une repeue franche.

Sans aller parler au devin
L'ung prist ce pasté de façon,
L'autre emporta un broc de vin,
Du pain assez, selon raison,
Et allèrent vers Montfaulcon,
Où estoit toute l'assemblée.
Filles y avoit à foyson,
Faisant chère desmesurée.

Aussi juste comme l'orloge,
Par devis et bonne manière,
Ilz entrèrent dedans leur loge,
Esperant de faire grant chière,

Et tastoient devant et derrière
Les povres filles, hault et bas.
. . . .
. . . .

Les escolliers, sans nulle fable,
Voyant ceste desconvenue,
Vestirent habitz de diable,
Et vindrent là, sans attendue :
L'ung, ung croc, l'autre, une massue,
. . . .
Pour avoir la franche repue,
Vindrent assaillir les gallans.

Disant : « A mort ! à mort, à mort,
Prenez, à ces chaisnes de fer,
Ribaulx, putains, par desconfort,
Et les amenez en enfer ;
Ilz seront avec Lucifer,
Au plus parfond de la chauldière,
Et puis, pour mieulx les eschauffer,
Gettez seront en la rivière ! »

L'ung des gallans, pour abbreger,
Respondit : « Ma vie est finée !
En enfer me fault heberger.
Vecy ma dernière journée ;
Or suis-je bien ame dampnée !
Nostre peché nous a attains,
Car nous yrons, sans demourée,
En enfer avec ces putains ! »

Se vous les eussiez veu fouyr,
Jamais ne vistes si beau jeu,
L'ung amont, l'autre aval courir;
Chascun d'eulx ne pensoit qu'à Dieu.
Ilz s'en fouyrent de ce lieu,
Et laissèrent pain, vin et viande,
Criant sainct Jean et sainct Mathieu,
A qui ilz feroyent leur offrande.

Nos escolliers, voyant cecy,
Non obstant leur habit de diable,
Furent alors hors de soulcy,
Et s'assirent trestous à table;
Et Dieu sçait si firent la galle
Entour le vin et le pasté,
Et repeurent, pour fin finalle,
De ce qui estoit apresté.

C'est bien trompé, qui rien ne paye,
Et qui peut vivre d'advantaige,
Sans desbourser or ne monnoye,
En usant de joyeux langaige.
Les escolliers, de bon couraige,
Passèrent temps joyeusement,
Sans bailler ny argent ny gaige,
Et si repeurent franchement.

Si vous voullez suyvre l'escolle
De ceulx qui vivent franchement,
Lisez en cestuy prothocolle,
Et voyez la façon comment;

Mettez-y vostre entendement
A faire comme ilz faisoyent,
Et, s'il n'y a empeschement,
Vous vivrez comme ilz vivoyent.

FIN DES REPEUES FRANCHES

ET DES POÉSIES ATTRIBUÉES A VILLON.

LISTE DES PERSONNAGES

NOMMÉS DANS LES POÉSIES DE VILLON

et dont l'existence historique est ou paraît constatée.

Angelot l'herbier, G. T., oct. CXLIV. Angelot Baugis, herbier ou herboriste, demeurant sur la paroisse de Saint-Germain-le-Vieux en la Cité.

Bailly. G. T., oct. XCV. C'est maître Jacques Bailly, greffier de la cour de l'official du chancelier de l'église de Notre-Dame de Paris en 1455. Voy. *Histoire et recherches des antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 353.

Barre (Perrenet Marchant qu'on dit le bastard de la), P. T., oct. XXIII. G. T., oct. LXVII, LXXXIII et XCVIII, appartenait peut-être à titre illégitime à une ancienne famille parisienne de la Barre qui a donné plusieurs gouverneurs, conseillers et magistrats à la ville de Paris.

Basanier ou le Basanier (Pierre), P. T., oct. XX. G. T., oct. CXXXVIII, notaire au Châtelet en 1458, clerc criminel au Châtelet en 1465.

Baulde (frère), G. T., oct. CX. Baude de la Mare, religieux du couvent des Carmes de la place Maubert. Il fut poète comme Villon.

Bellefaye (Martin), G. T., oct. CLXIX. Avocat au Châtelet en 1454, lieutenant criminel du prévost de Paris en 1460, conseiller lai en la cour de parlement le 26 février 1461 (vieux style), mourut en 1502.

Blaru, P. T., oct. XII. Pierre Blarru ou de Blarru, né à Paris en 1437, reçu maître ès arts en 1456, auteur d'un poème latin *Nanceidos*, mort en 1505. Un Jean de Blarru, orfèvre, demeurant sur le Pont-au-Change, apparaît en 1460 et 1461 parmi les justiciables de l'officialité.

Boys (l'orfèvre du), G. T., oct. CI. Orfèvre et bourgeois de Paris, un des dix gardes de l'orfèvrerie en 1440.

Bruneau (Philippe), G. T., oct. CLXX. Est mentionné dans un compte de la prévôté de Paris pour 1457 comme fils de feu maître Étienne Bruneau et de damoiselle Huguette de Vielz-Chastel.

Bruyeres (Mademoiselle des), G. T., oct. CXXXIV. Veuve de Regnauld de Thumery en 1441, elle vivait encore en 1471. Elle se nommait Isabeau ou Isabelle.

Calais (Jean de), G. T., oct. CLX. Riche bourgeois de Paris, compromis pendant la domination anglaise dans un complot ayant pour objet d'arracher la capitale aux Anglais. Il sauva sa vie en payant de grosses sommes. Après le retour de Charles VII, il devint l'un des quatre échevins de la ville. En 1452, il eut un procès en Parlement contre sa femme Denise.

On doute que ce Jean de Calais soit l'auteur présumé du *Jardin de plaisance*. Il y a eu plusieurs personnages de ce nom vers la même époque.

Cardon (Jacques), P. T., oct. XVII. G. T., oct. CLIV. Marchand drapier et chaussetier, bourgeois de Paris, acheta en 1461 une maison près de la place Maubert.

Cayeulx (Colin de), G. T., leçon aux enfans perduz, p. 128. C'est le même qui est appelé Colin de l'Escaille dans la deuxième ballade en argot, p. 186. Fils d'un serrurier, mis aux écoles il devint larron, crocheteur, pilleur et

sacrilège; l'un des auteurs du vol de collège de Navarre où fut impliqué Villon; finalement pendu.

CHARRUAU (Guillaume), G. T., oct. LXXXIX. Écolier de l'Université, bachelier en 1448, licencié et maitre ès arts en 1449.

CHOLET, P. T., oct. XXIV. G. T., oct. C. Un personnage nommé Casin Chollet eut, vers 1456, une querelle accompagnée de voies de fait avec Guy Tabarie pour laquelle celui-ci fut mis en prison. Devenu sergent à verge au Châtelet, il jeta l'alarme dans Paris, le 8 juillet 1465, et, pour sa punition, fut battu de verges dans les carrefours. Voyez la *Chronique scandaleuse* à l'année 1465.

COLOMBEL, G. T., oct. CLXIX. Guillaume Colombel, élu de Paris en 1454, conseiller du roi, mort en 1475. Voyez son procès contre sa femme Isabeau de Cambrai dans la *Chronique scandaleuse* à la date de 1466.

CORNU (Jehan le), P. T., oct. XI. G. T., oct. LXXXV Clerc de la prevôté de Paris. Voy. la *Chronique scandaleuse* à l'année 1469.

COTARD (Jean), G. T., oct. CXV. Figure souvent dans les registres de l'officialité en 1460 et 1461, et il y est qualifié *procurator* ou *promotor curie*.

COURAULT (Andry), G. T., oct. CXXXI. Était en 1454 et 1457 procureur au Parlement.

CULDOU (Michault), G. T., oct. CXXV. Un Michel Culd'oé, appartenant à une vieille famille parisienne, fut échevin en 1440; en 1448, il était prévôt de la grande confrérie aux bourgeois de la ville de Paris. Est-ce le Michault Culdou de Villon?

ESTOUTEVILLE (Robert d'), prévôt de Paris depuis 1446, P. T., oct. 21. G. T., oct. CXXVIII et CXXIX.

Les quatorze premiers vers de la ballade, p. 110, donnent le nom de la dame, Ambroise de Loré.

L'intitulé de la ballade, p. 110, ajouté par Clément Marot, a peu d'autorité. Ainsi il est évident que ledit gentilhomme n'était pas si « nouvellement marié » que maître Clément le veut bien dire, puisque sa femme lui avait déjà donné des enfants :

> Je ne perds pas la graine que je sume
> En vostre champ, car le fruict me ressemble.

Four (Michault du), G. T., oct. XCVI. Exerçait en 1457 l'office de sergent à verge du Châtelet de Paris. Il figure à ce titre dans l'enquête relative au vol du collège de Navarre.

Fournier, P. T., oct. XXI. G. T., oct. LXXXIX. Un Jacques Fournier, conseiller au Parlement, mourut le 30 février 1464 (vieux style).

Galerne (Colin), G. T., oct. CXLIV, barbier, figure plusieurs fois en 1460 et 1461 dans les registres de l'officialité. Il était marguillier de l'église de Saint-Germain-le-Vieux en la Cité.

Genevois, G. T., oct. CXXVII. Pierre ou Étienne; tous deux étaient procureurs au Châtelet à la date de 1454.

Gossoyn (Girard), P. T., oct. XXVI. Un Girard Gossoyn l'aîné était notaire au Châtelet en 1454.

Grigny (le seigneur de), P. T., oct. XIX. G. T., oct. CXXVI. Étienne Chevalier, seigneur de Grigny, secrétaire et trésorier du roi, fut un des exécuteurs du testament d'Agnès Sorel en 1450 et plus tard un des exécuteurs du testament de Charles VII. Il mourut en 1474.

Un autre seigneur de Grigny, Philippe Brunel, est mentionné dans les comptes de 1475 à 1488, et soutint un scandaleux procès au Parlement en 1468. Il semble que ce

soit plutôt de ce dernier, homme peu estimé, que parle Villon.

Hesselin (Denis). G. T., oct. LXXXVIII. Un des personnages notables de l'époque, joua un rôle important sous Louis XI; prévôt des marchands de Paris, de 1470 à 1474; greffier-receveur de la ville, de 1474 à 1500 — écuyer et maître d'hôtel du roi.

Jouvenel des Ursins (Michel), G. T., oct. CLXIX. Huitième fils de Jean Jouvenel, prévôt des marchands sous le règne de Charles VI. Né en 1408, bailli de Troyes en 1455, mort en 1470.

Laurens (Colin), P. T., oct. XXVI. Est-ce le même que Colin de Cayeulx?

Laurens (Jehan), G. T., oct. CXIV, chapelain de l'église de Paris, faisait partie du tribunal ecclésiastique devant lequel comparut Guy Tabarie, le 5 juillet 1458.

Voyez le même nom, p. 264, où il désigne d'une façon générique les pardonneurs ou vendeurs d'indulgences.

Loup (Jehan le), P. T., oct. XXIV. G. T., oct. C. Nom assez commun à cette époque. On cite un Jehan le Loup, voiturier par eau et pêcheur, condamné à une amende envers la ville de Paris en 1456. — Un autre Jehan le Loup était, en 1452, marchand boulangier, bourgeois de Paris. — Un autre (faut-il le confondre avec l'un des precédents?) était, en 1462, aubergiste à Ronnay en Champagne, et reçut des lettres de rémission pour un meurtre qu'il avait commis.

Louvieulx (Nicolas de), P. T., oct. XXXIV. Louviers (Nicolas de), G. T., oct. XCII. Nicolas de Louviers est le nom d'un échevin de Paris en 1444 et 1449, receveur des aides de la ville, de 1454 à 1461. Louis XI le nomma conseiller à la cour des comptes. Mort en 1483.

MAIREBEUF, P. T., oct. XXXIV. G. T., oct. XCII. Un Pierre Merebeuf, drapier, demeurant rue des Lombards, est nommé dans les documents de 1454 à 1458.

MAUTAINCT (Jehan), P. T., oct. XXI. G. T., oct. CXXVIII. Examinateur au Châtelet, fut chargé, en cette qualité, d'instruire, au mois de mars 1457, l'affaire du vol du collège de Navarre dans laquelle Villon se trouva impliqué.

MERLE (le jeune), G. T., oct. CXVI. Un Jehan de Merle, changeur, bourgeois de Paris, est mentionné dans les documents de l'époque. On y trouve aussi un Germain de Merle, marchand, bourgeois de Paris.

MILLIÈRES (Jehanneton de), P. T., oct. XIV. Figure sous la date du 18 février 1454 (v. style) dans un registre du Parlement, à l'occasion d'un procès qu'elle soutenait contre Jehanneton Hugote.

MONTIGNY (René ou Régnier de), P. T., oct. XVIII. Né à Bourges vers 1429, il appartenait à une famille honorable qui possédait des fiefs dans les environs de Paris. Son père Jean de Montigny avait suivi le dauphin en 1418 et ne rentra à Paris qu'après la réduction de la capitale en 1436. Il était pannetier du roi, il devint élu de la ville. Son fils Régnier fut un mauvais sujet. Plusieurs fois arrêté pour vols au jeu, vols dans les églises, attaques des sergents du guet, meurtres, etc., il fut condamné à mort en 1457, et finalement exécuté, comme on le voit par la deuxième ballade en argot, p. 187.

NOÉ, G. T., p. 67, et NOÉ LE JOLYS, oct. CXLII. On fait remarquer que la femme de Robert Turgis, le tavernier de la Pomme-de-Pin, s'appelait Marguerite Joly, et l'on demande si Noé n'était pas un frère ou un parent de ladite.

PERDRIER (Jehan et François), G. T., oct. CXXX. Fils de Guillaume Perdrier changeur et bourgeois de Paris.

Jean avait vingt-deux ans, lorsque son père l'émancipa en 1454, il avait le titre d'écuyer et remplissait en 1466 et 1467 l'office de concierge de l'hôtel des Loges en la forêt de Saint-Germain. François serait devenu receveur pour le roi à Caudebec et serait mort en 1487.

Pourras (l'abbesse de), G. T., oct. CV. Huguette du Hamel, abbesse de Port-Royal.

Raguyer (Jehan et Jacques), P. T., oct. XX. G. T., oct. XCI et XCV. Fils d'Antoine Raguier, d'origine bavaroise, qualifié conseiller du roi, trésorier des guerres et seigneur de Thionville, mort en 1468. Jean, le grand mangeur, devint, après 1461, grenetier de Soissons et trésorier des guerres au duché de Normandie, et remplit par la suite de plus importantes fonctions. Jacques, le grand buveur, embrassa l'état ecclésiastique et devint en 1483 évêque de Troyes. Il mourut en 1518.

Rousseville (Pierre), P. T., oct. XXXIV. Voy. la note 1 de la page 24.

Rosnel, G. T., oct. CXXVIII. Juge examinateur ou enquêteur au Châtelet en 1453 et 1454.

Ru (Guillaume du), G. T., oct. CLXXIII. Un des chapelains procureurs de la communauté des prêtres de Saint-Benoît, en 1458. Aurait signé *J. de Ru* un compte avec ses collègues Lecomte, G. de la Marche, et G. de Villon, mais comme l'on n'a pas retrouvé cet acte même, on peut croire qu'il y a erreur dans la mention de la signature.

Saint-Amand (Pierre de), P. T., oct. XII. G. T., oct. LXXXVII. Clerc du trésor du roi en 1447, propriétaire d'une maison au coin des rues Jean-Pain-Mollet et Saint-Bon.

Tabarie (Guy), G. T., LXXVIII. Écolier larron et cro-

cheteur, prit part, au mois de mars 1457, au vol du collège de Navarre. M. Longnon a publié les pièces très curieuses de son procès dans l'*Etude biographique sur Villon*, 1877.

Tacot (Colas), G. T., oct. CLXXII. D'anciennes éditions portent Thomas Tricot. Un Thomas Tricot, du diocèse de Meaux, fut reçu licencié et maître ès arts à la fin de 1452.

Taranne (Charlot), G. T., oct. CXXV. Demeurait près de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, fut traduit en 1461 devant l'officialité pour avoir blasphémé à l'occasion d'une querelle de jeu. — *Projecisse contra terram alearium seu* tablier *in despectu Dei. — Taxatus ad quindecim solidos.* (14 octobre.)

Thibaut (Jehan), P. T., oct. XXXIII. G. T., oct. CXXVII et CLXVII. On fait remarquer que parmi les auteurs ou complices du vol du collège de Navarre en 1457, il y a un habile crocheteur nommé Petit-Thibault et un orfèvre nommé Thibault, fabricant de crochets, receleur, etc.

Turgis (Robin ou Robert), G. T., oct. LXVI, LXXXVIII et XCIII. Tavernier, propriétaire du fameux cabaret de la Pomme-de-Pin, situé rue de la Juiverie dans la Cité.

Vacquerie (François de la), G. T., oct. CXIII. *Magister Franciscus de Vacaria*, maître ès arts et bachelier en décrets dès 1442, fut promoteur de l'officialité, et devint curé d'Argenteuil en 1459. Que Villon ait eu l'intention de faire un jeu de mots sur *Vacquerie*, *vacherie* et *vicairie*, cela nous paraît peu contestable.

Vallée (Robert), P. T., oct. XIV. Un Robertus Vallée, natif du diocèse de Poitiers, fut reçu maître ès arts en 1449, et devint curé de Ville-d'Avray en 1452.

Vausselles (Katherine de), G. T., p. 57. Peut-être une

nièce de maître Pierre du Vaucel, l'un des chanoines de Saint-Benoît-le-Bientourné, principal du collège de Navarre de 1450 à 1456.

Villon (Guillaume de), P. T., oct. IX. G. T., oct. LXXVII. Protecteur et père adoptif du poète, l'un des chanoines de Saint-Benoît-le-Bientourné.

Vollant, G. T., oct. CLXVII. Simon et Guillaume Volant, fils de Guillaume Volant, de Paris, reçoivent la tonsure en 1451. Guillaume Volant, marchand et bourgeois de Paris, est mentionné en 1454. Un Jean Volant, également marchand, figure en 1450 dans la *Chronique scandaleuse*, et, en 1472, dans un compte du domaine de Paris. Enfin, c'était alors un nom assez commun.

Ytier, marchant, P. T., oct. XI. G. T., oct. LXXXIV. Faut-il lire Ytier Marchant et reconnaitre dans ce personnage un Ytier Marchant, serviteur du duc de Guienne, qui joua un rôle sous le règne de Louis XI, prit parti contre le roi dans la Ligue du Bien public, conspira en 1473 avec le duc de Bourgogne pour empoisonner le roi de France? Il semblerait que le personnage dont parle Villon dût être plus âgé; en 1461, le poète lui lègue une sorte de *De Profondis* « pour ses anciennes amours » et, en 1456, il lui était déjà très-tenu. Il faut avouer, cependant, que l'homonymie est remarquable.

BIBLIOGRAPHIE

Le grand testament Villon et le petit. || Son codicille. Le iargon et ses ballades. (Au recto du dernier ft.) : « Cy finist le grand testament, etc., imp. à Paris, Lan mil cccc quatre vings et neuf. » pet. in 4° goth. de 58 ff. non chiffrés, avec des signat. et des fig. sur bois.

Édition fort rare, la plus ancienne, avec date, que l'on connaisse de ces poésies. C'est probablement celle que les éditeurs de 1723 et 1742 citent comme imprimée pour Ant. Vérard, mais qui est de Pierre Levet, ainsi que le prouve sa marque, qui est placée sur le titre.

L'exemplaire qui fait partie du recueil Y 4405 de l'ancien catalogue de la Bibliothèque du roi, où on lui donne la date de 1498, n'est autre qu'un exemplaire de l'édition de P. Levet, 1489. La Bibliothèque nationale en possède un second exemplaire, Y — 4415, qui a 188 millimètres de haut.

Il existe dans la même bibliothèque (Y. 4414. A) un exemplaire incomplet du commencement et de la fin, lequel reproduit, page pour page, l'édition de Levet, mais les gravures en sont différentes.

— Le grand testament Villon et le petit, son codicille, le iargon et ses balades. (Au recto du dernier f.) : « Cy finist le grand testament maistre François Villon, son codicille, ses ballades et iargô Et le petit testament. Imprimé à Paris par Germain Bineaul, imprimeur, demourant au Saumont devant le Pallois, lan mil IIII C quatre vings et dix.. » in-4° goth. de 58 ff. non chiffr., à longues lignes, au nombre de 25 et 26 sur les pag., avec fig. sur bois et des signatures.

Autre édition fort rare, ainsi que le sont presque toutes celles que nous allons décrire.

— Le grant testament Villon et le petit, son codicille, le jargon Et ses ballades. (A la fin) : « Imprimé à Paris »

(sans date), pet. in-4° goth. de 57 ff., sign. a, b, d, e, f, par 8, c, g et h par 6.

Cette édition fait partie du recueil 4404 de l'ancien catalogue imprimé de la Bibliothèque du roi. C'est, nous sommes très porté à le croire, la même que M. Prompsault a annoncée sous le titre de *Cy commence le grand codicille et testament maistre François Villon* (sans lieu ni date), in-8° goth M. Prompsault aura vu à la Bibliothèque du roi le recueil n° 4404, et le Pathelin du recueil 4458, qui sont bien certainement in-4°, quoique présentant l'aspect d'un in-8°. Reste à savoir si cette édition de Villon, à laquelle M. Prompsault ne donne pas de date, est réellement la plus ancienne de toutes, comme il le dit.

— Le grant testament Villon, et le petit : Son || codicille : Le iargon et ses balades. (Au recto du dernier f.) : « Cy finist le grand testament..... Imprimé à Paris par : Jehan Treperel, demourant sur le pont nostre dame à lenseigne saît Laurés : Achevés lan mil quattre cês quattre vingtz et xvii. Le viii. iour de jullet. in 4° goth. de 51 ff. non chiff. sign. A-G, à 28 ou 29 lignes par pages avec fig. sur bois.

— Le grant testamêt Villon, et le petit son codicille, Le iargon et ses balades Aussi le rondeau que led. Villon fist quant il fut iugie à mort : et la requeste quil bailla à messeigneurs de parlement et à monseigneur de Bourbon. (A la fin) : « Imprimé à Paris par Pierre Caron : demourant en la rue de la Iuifrie, ou à la première porte du Palais » (avant 1500), in 4° goth. de 44 ff. non chiffrés à 32 lign. par page, sign. a-g, avec des fig. sur bois et au titre la marque de Pierre le Caron.

— Le grant testament Villon || et le petit, sos (sic) codicille. || Le iargon et ses Balades. (Au verso du dernier f.): « Cy finist le grant testament maistre Frâcoys Villon, sô codicille, ses ballades || et iargô. Et le petit testament imprimé à || Paris par Jehâ Treperel, demourant à la || rue Sainct Iaques près Saint Yves à l'ensei || gne Sainct Lau-

rens. » In-4° goth. de 46 ff. non chiffrés, sign. a-h., 32 lig. par page.

Édition du commencement du XVIe siècle, ornée de gravures sur bois, et avec la marque de Treperel sur le titre (Bibliothèque nationale, recueil Y, 4458).

— Le grant testament Villon et le petit codicille. Le iargon et ses ballades. (Au verso du dernier f., 2e col.) : « Cy finist le grant testament maistre Francoys Villon..... Imprimé à Paris par Michel le Noir, demourant en la rue Sait Iacques à lenseigne de la Rose blâche couronnée » petit in-4° goth. de 18 ff. non chiffrés, à 2 col.

— Le grand Te || stament maistre Francoys Villon : et le pe || tit, sô Codicille Auec le iargô et ses balades. « On les vend à Paris en la rue Neufve Nostre Dame à lenseigne Sainct Nicolas » (s. d.), petit in-8° goth., signat. A-F par 8 ff. (Bibliothèque nationale Y., 4415.)

La Bibliothèque nationale possède un exemplaire incomplet d'une édition in-4° goth., signat. A-F par 8 ff. et G par 10 ff., de 24 l. à la page, que Jos. Van Praet croyait imprimé à Lyon (Y 4416 + A. b.).

— Le gran testament maistre Francoys Villon et le petit. Son codicille avec le jargon et ses ballades. (Au verso du dern. f.) : « Imprimé à Paris par Guillaume Nyverd, demourant en la rue de la Juyfrie à lymage Sainct Pierre (vers 1520), petit in 8° de 48 ff. = LE Recueil des repues franches de maistre Francoys Villon et ses compaignons. Sans lieu ni date, petit in-8° goth., signat. A-C par 8 ff.; sur le dernier la marque de Guill. Nyverd.

Il existe aussi une édition du *Grant Testament*, etc., et des *Repues franches*, de Paris, par la veufve de feu Guillaume Nyverd et Jacques Nyverd (sans date), petit in-8° goth.

— Le grand testament || maistre Francoys Villon et le pe || tit son codicille Avec le iargon et || les Ballades. (A la

fin) : « Imprimé à Paris par la veufve de feu Guillaume Nyverd Et Jacques Nyverd demourâs en la rue de la Juyfrie à lymage Sainct Pierre Et à la première porte du Pallays » (s. d.) in-8° goth., signat. A-F par 8 ff. grav. en bois sur le titre. (Biblioth. nationale Y., 4416.)

Les exemplaires de ces trois éditions de Villon, in-8°, sont quelquefois réunis au Pathelin imprimé par Guill. Nyverd, ou par sa veuve.

— Le grant testamêt maistre Frâcois Villon et le petit, son codicille avec le iargon et ses ballades. — « Cy finist le testament..... Imprimé à Paris en la rue Neufve nostre Dame à lenseigne de l'Escu de France » (par la ve de Jean Trepperel et Jean Jannot), sans date, petit in 8° de 48 ff.

On trouve aussi cette édition jointe au Pathelin, également sans date (Catalogue de Soleinne, n° 665). Elle doit avoir paru vers 1520.

— Les œuvres maistre Francoys Villon. Paris, Denys Janot (sans date), in 16, fig. lettres rondes.

Edition rare, mais moins complète que celle de 1532. Elle est antérieure à la révision de Marot.

— Les oeuvres de maistre Francois Villon. Le monologue du franc archier de Baignollet. Le Dyalogue des seigneurs de Mallepaye et Baillevent. On les vend au premier pillier de la grande salle du Palays pour Galiot du Pré. M. D. XXXII. (A la fin, sur un f. séparé) : « Ce présent livre a esté achevé de imprimer à Paris Le xx. iour de Iuillet M.V.C.XXXII, pour Galliot du Pré, Libraire. . . » petit in 8° de 146 ff., non chiff.

Ce recueil, imprimé en lettres rondes, contient les *Ballades*, le *Grand Testament* et le *Petit*, les *Repues franches;* ensuite vient le monologue, etc.

— Les oeuvres de Francoys Villon de Paris, reveues et remises en leur entier par Clement Marot, valet de chambre du Roy.

Distique du dict Marot :

Peu de Villons en bon savoir,
Trop de Villons pour decevoir.

On les vend à Paris en la grant salle du Palais en la boutique de Galiot du Pré. (Au recto du dern. f.) : Fin des œuvres de Francoys Villon... et furent paracheveez de imprimer le dernier iour de Septembre. L'an mil cinq cens trente et troys », petit in 8º de 6 ff., prelim., et 115 pp. chiff., lettres rondes.

Nous avons décrit ci-dessus une édition de Villon (par Galiot du Pré), sous la date de 1532, et en voici une autre de 1533. Quoiqu'elles soient toutes les deux également bien imprimées, et de même valeur dans le commerce, ces éditions sont fort différentes quant à leur contenu. La première renferme un plus grand nombre de pièces que la seconde, et, dans ce nombre, *Les Repues franches;* mais elle est fautive et mal ordonnée. La seconde a été revue par Clément Marot, qui a rétabli les vers défigurés rempli les lacunes, et écarté du recueil les pièces étrangères à Villon; toutefois, elle ne dispense pas d'avoir recours aux premières éditions de ce poète, lesquelles présentent le texte original.

— Les mêmes œuvres. Paris, Ant. Bonnemere, 1532, in 16.

Cette édition paraît être une copie de celle de Galiot du Pré, sous la même date. Le même Bonnemère a donné en 1533 un *Pathelin,* également de format in-16. Le *Villon* est indiqué dans la préface de l'édition de 1854 ci-dessous, où, sous les nos 17 et 21, on parle de deux éditions du même poète, avec le nom de Galiot du Pré, l'une, sans date, in-8º, l'autre de 1539, in-16, mais dont, selon nous, l'existence est fort douteuse. La première serait un exemplaire de l'édition de 1533 auquel manquait le dernier feuillet, et la seconde un exemplaire inexactement annoncé dans quelque catalogue où l'on aurait imprimé 1539 au lieu de 1533.

— Les œuvres maistre Francoys Villon. Le Monologue du Franc Archier de Baignollet. Le Dyalogue des seigneurs de Mallepaye et Baillevent. M.D.XXXIII. « On les vent à Paris à la rue Neuf Nostre Dame à Lenseigne de Lescu de France » (chez Alain Lotrian et D. Janot), in 16 de 136 ff. non chiffr., signat. A-R. par 8.

Cette petite édition, imprimée en beaux caracteres ronds, paraît aussi être une copie de celle de Galiot du Pré, de 1532; mais elle est plus rare que cette dernière.

On lit au verso du dernier feuillet :

> Fin des oeuvres et repues de feu maistre Frâçoys Villon, nouvellement imprimé à Paris.
>
> M.D.XXX.III.

— Les œuvres de Francoy Villon de Paris, reveues et remises en leur entier par Clement Marot, varlet de chambre du roy, 1537. « On les vend à Lyon, chez Francoys Juste.... » pet. in 8° de 4 ff. prel. et 92 pp.

Édition en petites lettres rondes, copie de celle de 1533, chez Galiot du Pré.

— Autre édition (même titre). « On les véd à Paris en la boutique de Jehan Andry », s. d., in-16 de 55 ff. chiffrés à partir du 9e.

Edition en petites lettres rondes et assez jolie. Elle doit avoir paru vers 1540.

— Autre. Paris, Fr. Regnault (s. d.), in 16.

— Autre. Paris, Denis Lelong (s. d.), in 16 (catal. de Lauraguais, 315, où elle est placée avant l'édition de 1532). Denis Lelong n'est pas inscrit dans le catalogue de Lottin; ne faudrait-il pas lire *Denis Janot?*

— Les œuvres du même, reveues et remises en leur entier, par Clément Marot. « On les vent en la rue Saint-Jacques à lenseigne de Lhomme Saulvage, chez Nicolas Gilles, » in 16 de 55 ff.

Dans cette édition, imprimée vers 1540, les signatures sont un 3e alphabet, parce que cette partie devait être reliée avec le *Marot* imprimé chez J. Bignon en 1540 et 1542. Nous l'avons trouvée jointe à une édition de Marot, imprimée à Paris en 1544.

Il y a aussi une édition de Villon, Paris, Arn. et Ch. les Angeliers (1540), in-16 de 63 ff.

Nous avons vu une autre édition de Paris, chez Ambroise Gyrault, 1542, in-16 de 55 ff., également d'après celle de Marot, mais aussi inexacte ; et aussi une de Paris, chez Jean Longis, in-16 (sans date).

— Les œuvres de Franç. Villon (avec les remarques de Eusèbe de Laurière, et une lettre de M. de *** par le P. du Cerceau). Paris, Coustelier, 1723, pet. in-8°.

Il y avait dans la bibliothèque de Gluc de Saint-Port, conseiller général au Grand Conseil, un exemplaire de cette édition annotée par La Monnoye. Cet exemplaire a passé depuis au British Museum de Londres.

— Les mêmes, avec les remarques de diverses personnes (Eusèbe de Laurière, Le Duchat et Formey). La Haye Adr. Moetjens, 1742, pet. in-8°.

Cette édition est préférable à celle de Coutelier, parce que l'éditeur y a joint de nouvelles notes, quelques fragments inédits, des mémoires touchant Villon, par Prosp. Marchand, et une lettre critique extraite du *Mercure* de février 1721.

— Œuvres de maistre François Villon, corrigées et complétées d'après plusieurs manuscrits qui n'étaient point connus; précédées d'un mémoire; accompagnées de leçons

diverses et des notes, par J.-H.-R. Prompsault. Paris, Techener; 1732, in-8°.

On y trouve *Le Dit de la naissance de Marie de Bourgogne*, poème inédit de Villon.

— *Villonie littéraire* de l'abbé Prompsault, éditeur des œuvres de Villon, démontrée par l'écrit qu'il a fait suivre d'un soi-disant errata (par Ch. Crapelet). Paris, Crapelet 1835, grand in-8°.

C'est une réponse aux critiques très vives que Prompsault avait faites des publications de Ch. Crapelet dans un écrit intitulé : *Discours sur les publications littéraires du moyen âge*, par J.-H.-R. Prompsault. Paris, 1835, grand in-8°.

— Œuvres complètes de François Villon, nouvelle édit. revue, corrigée et mise en ordre avec des notes historiques et littéraires, par P.-L. (Lacroix) Jacob, bibliophile. Paris, P. Jannet, 1854, in-16.

Contient aussi *Le Dit de la naissance de Marie de Bourgongne.*

— Les deux testaments de Villon, suivis du Bancquet du Boys, nouveaux textes publiés d'après un manuscrit inconnu jusqu'à ce jour et précédés d'une notice critique par Paul.-L. Jacob, bibliophile. Paris, Académie des Bibliophiles, 1866. In-16 de 118 p.

— Œuvres complètes de François Villon, suivies d'un choix de poésies de ses disciples ; édition préparée par La Monnoye, mise au jour avec notes et glossaire, par M. Pierre Jannet. Paris, chez Ernest Picard, libraire, quai des Grands-Augustins, 47. 1867, in-18.

Le texte de cette édition s'attache à reproduire celui de l'édition de 1723 annotée par La Monnoye, et dont il est parlé ci-dessus.

— Œuvres de François Villon, publiées avec préface, notices, notes et glossaire, par Paul Lacroix, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. Paris, Librairie des Bibliophiles, rue Saint-Honoré, 338, 1877, in-8°.

ÉDITIONS DES REPUES FRANCHES.

— Le Recueil et Istoires des repues fràches. « Cy fine le recueil et hystoires des repues franches. » (Sans lieu ni date, mais avec la marque de Jean Trepperel), petit in-4° goth. de 21 ff. non chiffrés, à longues lignes au nombre de 30 sur les pp. entières.

— Le recueil des histoires des repeus franches. (Au recto du dernier f.) : « Cy finist le livre des repeues franches. » (Sans lieu ni date), petit in-4° goth. de 18 ff. à longues lignes, avec une fig. sur bois au recto du premier f.

Deux éditions de la fin du XVe siècle, ou du commencement du XVIe.

— Le recueil des hystoires des repues franches. (Sans lieu ni date): in-4° goth. de 17 ff. à 38 lig. par page, sign. a-c.

Cette édition parait avoir été imprimée à Paris par Denis Meslier, parce qu'on y voit sur le titre la figure qui est sur celui du roman de *Paris et Vienne*, sorti des presses de cet imprimeur. Le verso du dernier feuillet est blanc (collection de M. Cigongne).

— Le recueil || des histoires || des repeus franches. (Sans lieu ni date), in-4° goth. de 23 ff. non chiffrés, imprim. à longues lign., au nombre de 27 par page.

On remarque sur le titre de cette édition le fleuron et les noms de Pierre Mareschal et Bernabé Chaussard, imprimeurs à Lyon, dès 1496. L'exemplaire que nous avons vu n'a que 22 ff.; mais celui de M. Cailhava en avait 23.

— Le recueil des repues franches de maistre Françoys Villon et ses compaignons (sans lieu ni date). — Le grant testament maistre François Villon, et le petit, sô codicille, avec le iargô et ses ballades. « On les vend à Paris, en la rue Neufve Nostre Dame, à lenseigne Saint-Nicolas » (sans date), 2 part. en 1 vol, pet. in-8°.

Cette édition est portée dans le second catalogue de M. Bignon, n° 1095. La première partie a 24 pages et la seconde 42 (Dans cette dernière il y avait 3 ff. manuscrits). L'enseigne de S. Nicolas a été successivement celle de J. Héruf, de Jean Saint-Denis, de P. Sergent, et de P. et de Nic. Bonfons, qui tous ont résidé rue Neuve-Nostre-Dame. Il est probable que l'édition de Villon que nous venons de décrire est du premier de ces libraires, qui exerçait encore en 1528.

— Plusieurs gêtilesses de maistre Frâcoy Villon avecque le Recueil et istoires des Repues franches nouvellement imprimê. (Au recto du dern. f.) : « Cy fine plusieurs geñtileses .... nouvellement imprimé à Lyon par la veufve de feu Barnabé Chaussard demourât en rue Merciere... Lan mil ccccc. xxxii le xxx jour de juillet, » in-4° goth. de 23 ff. non chiffrés, signat. A-F ij, y compris le frontispice ou se voit une gravure sur bois.

— Recueil des Repues franches de maistre François Villon et de ses compagnons : traité fort plaisant, et comptes récréatifs faicts par le dit Villon : utile et profitable pour se donner de garde de pypeurs et faynéants qui sont à présent par le monde. Rouen, Jacq. le Doux, 1604, pet. in-12.

PRINCIPALES ÉTUDES

DONT VILLON A ÉTÉ RÉCEMMENT LE SUJET.

François Villon, étude de M. Daunou dans le *Journal des Savants*, septembre 1832.

François Villon, article de Théophile Gautier, publie dans *la Revue Française*, 1844, recueilli dans les *Grotesques*.

François Villon, *Versuch einen kritischen Darstellung zeines Lebens nach seinen Gedichten*, von Dr S. Nagel, *Mulheim an der Ruhr*, 1856, in-4°.

De la Vie et des ouvrages de Villon, par Profilet, Châlons, 1856, in-8°.

François Villon, sa vie et ses œuvres, par Antoine Campaux. Paris, Durand, 1859, in-8°.

François Villon, article sur le précédent ouvrage par Sainte-Beuve, 26 septembre 1859. — *Causeries du Lundi*, tome XIV.

Notice sur François Villon, d'après des documents nouveaux et inédits, tirés des dépôts publics, par Auguste Vittu. Paris, libraire des Bibliophiles, rue Saint-Honoré, 338, 8 mai 1873, in-8° de 56 pages.

Etude bibliographique sur François Villon d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales, par Auguste Longnon. Paris, Henri Menu, libraire-éditeur, 7, quai Malaquais, 1877. Petit in-8° de 224 pages.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 11, vers 13 et 14. Deux manuscrits donnent :

> Dont oncques soret de Bouloingne
> Ne fut plus altéré d'humeur.

Soret (hareng saur). — Mais si le hareng saur altère ceux qui le mangent, ce ne serait que par une figure de rhétorique bien violente qu'on pourrait dire qu'il est altéré lui-même. Nous conservons la leçon préférée par La Monnoie.

Il y en a une autre ainsi conçue :

> Autre que moi est en quelongue,
> Qui plus billon et moins or songne,
> Plus jeune et mieulx garni d'umeur.

Mais elle provient d'une correction évidente.

Page 27, ligne 5. Au lieu de 1641, lisez 1461,

Page 53, vers 5. « Moy, pauvre mercerot de Rennes. » Villon, en se qualifiant ainsi de pauvre mercier de Rennes, fait probablement allusion à un rôle qu'il avait joué dans quelque *farce* ou *sotie*.

Page 91, vers 2. Un manuscrit donne :

> Demourant à Saint-Generou.

Il s'agirait alors de Saint-Generoux (Deux-Sèvres), arrond. de Parthenay, canton d'Airvaux). Une dis-

tance de 26 lieues au moins sépare encore Saint-Generoux de Saint-Julien des Vouvantes.

Page 159, note 1. — Page 161, note 3. — Selon d'autres commentateurs, cette princesse Marie serait, non Marie de Bourgogne, mais Marie d'Orléans, née le 19 décembre 1457. L'attribution de ces pièces à Villon a été contestée. Toutefois cette demi-signature : « Votre povre escolier Françoys (p. 165) » est sérieusement à considérer.

Page 273, vers 26. *Affairée* est une correction proposée par M. P. Lacroix. Dans les anciens textes il y a : *arrinée*, mot inconnu. On pourrait imaginer encore d'autres leçons : *est jà bien irée*, etc.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE.

Paris. — E. Kapp, imprimeur, 83, rue du Bac.